

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024



Avril
2025

Centre d'éducation motrice (CEM)

Service éducatif spécialisé et de soins à domicile (SESSAD)

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

SAMSAH orienté rétablissement (SAMSAH OR)

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Plateforme d'appui à la coordination territoriale (PACT)



ACCUEIL SAVOIE HANDICAP

Soins, rééducation fonctionnelle, enseignement, accompagnement éducatif et social

SOMMAIRE

Partie I – CEM (Centre d'Éducation Motrice)..... 6

Préambule : 2024, Une reconnaissance tous azimuts 6

I. Activités du CEM..... 7

A. Données démographiques pour 2024..... 7

B. Données d'activités au CEM en 2024..... 8

C. Un virage numérique majeur par le changement du DUI. 9

II. Suivi médical pédiatrique et de MPR 9

A. Déficience principale et déficience associée..... 9

B. Soins médicaux et infirmiers 10

III. Activités des services psychologiques et paramédicaux 11

A. Rééducations..... 11

B. Service infirmier 12

C. Intervention des psychologues 13

IV. Activité des services pédagogiques..... 19

A. Scolarité..... 19

B. Formation préprofessionnelle..... 22

C. Activités Physiques Adaptées..... 22

V. Unité U2R 26

A. L'U2R en chiffre 27

B. La Maison des familles 28

VI. Unité Alizés..... 29

A. Activité de l'unité Alizés 29

B. Profil des jeunes accompagnés – Unité Alizés 29

C. Projets réalisés 30

VII. Unité Arc-en-ciel..... 30

A. Accompagnement éducatif – Unité Arc-en-ciel..... 30

B. Focus sur les Habilités Sociales 31

C. PROJETS 2024..... 32

VIII.PERSPECTIVES 2025 33

A. Les accompagnements..... 33

B. L'institution CEM 33

C. Les partenariats..... 34

Partie II - SESSAD DM..... 35

I. Définition de la structure 35

II. Identification du service 35

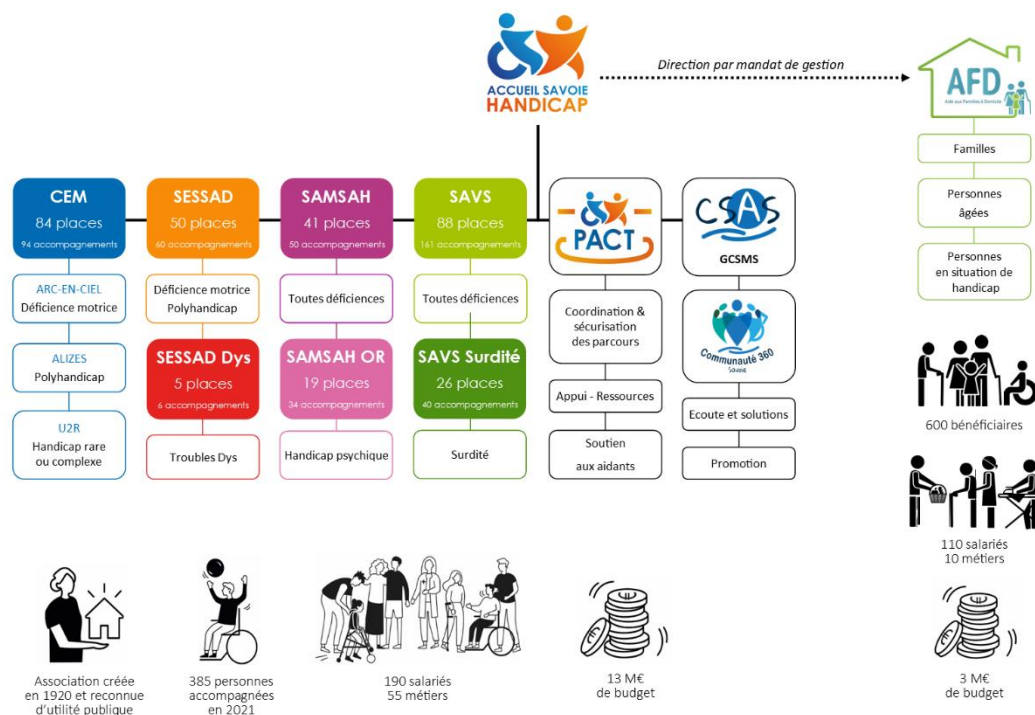
III. Ressources humaines 35

IV. Population	36
A. Caractéristiques démographiques	36
B. Natures des handicaps	37
V. Analyse de l'activité – prestations directes	38
A. Définition de l'activité CPOM.....	38
B. Facteurs influençant l'activité du SESSAD sur l'année 2024	40
C. Nature de l'offre d'accompagnement.....	41
VI. Analyse de l'activité - Prestations indirectes	50
VII. Perspectives 2025	50
 Partie III - SAVS	 51
I. Définition de la structure	51
II. Identification du service	51
III. Ressources humaines	51
IV. Population	52
A. Unité toutes déficiences	52
B. Unité SAVS Surdit�	53
V. Analyse de l'activit� – Prestations directes.....	54
A. D�finition de l'activit�.....	54
B. Nature de l'offre d'accompagnement.....	55
C. Analyse des marqueurs de charges de l'activit� sur 2024	60
 Partie IV – SAMSAH OR	 62
I. D�finition de la structure	62
II. Identification du service	62
III. Ressources Humaines.....	62
IV. Population	63
V. Analyse de l'activit� – Prestations directes.....	65
A. D�finition de l'activit�.....	65
B. Nature de l'offre d'accompagnement.....	65
C. Accompagnements de r�habilitation psychosociale et outils du r�tablissement	67
VI. Marqueurs de charge principaux	71
A. Risque de rupture de parcours	71
B. P�rim�tre d'intervention du service	71
D. Point RH sur 2024.....	71
C. Maintien des savoirs autour des outils du r�tablissement.....	71
VII. Valorisation des savoirs exp�rientiels.....	71
VIII. Missions annexes formation	72
IX. Perspectives 2025.....	72

Partie V – SAMSAH	73
I. Définition de la structure	73
II. Identification du service	73
III. Ressources RH	73
IV. Population	74
V. Analyse de l'activité – Prestations directes	76
A. Définition de l'activité	76
B. Nature de l'offre d'accompagnement	77
C. Analyse des marqueurs de charges de l'activité sur 2024	81
VI. Analyse de l'activité – Prestations indirectes	82
VII. Bilan et Perspectives	83
 Partie VI - PACT (Plateforme d'appui et de coordination territoriale)	 84
I. Activité	84
A. Gestion des parcours – Volet usagers	84
B. Soutien aux aidants – volet aidants	85
C. Appui-ressource aux partenaires	85
II. Perspectives 2025	86
 Partie VII - Fonctions supports	 87
I. Bilan social	87
A. Emploi	87
B. Absentéisme	91
C. Formation	94
D. Dialogue social	98
II. Qualité	102
A. Démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques	102
B. Suivi du CPOM	111
C. Déploiement de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)	112
III. Systèmes d'informations	114

Introduction - Accueil Savoie Handicap en 2024

Accueil Savoie Handicap, créée en 1920, est reconnue d'utilité publique en 1923. Actrice du secteur privé solidaire, l'association accompagne les personnes dans leurs besoins de santé, de rééducation fonctionnelle, d'enseignement et d'accompagnement socio-éducatif.



Le CEM a   t  cr    en 1920 et s'adresse    un public de jeunes handicap  s de 5    20 ans. Sa capacit   d'accueil est de 84 enfants r  partis au sein de trois unit  s. 20 enfants en situation de polyhandicap sont accueillis dans l'unit   Aliz  s et 59 enfants pluri handicap  s sont accompagn  s au sein de l'unit   Arc en ciel. Cet accompagnement se fait selon diverses modalit  s : internat, semi-internat et internat s  quentiel. L'ouverture de l'unit   r  gionale de r  pit (U2R) en mars 2016 permet l'accueil simultan   de 5 enfants   g  s de 3    20 ans, en situation de handicaps rares et/ou complexes pour des s  jours temporaires ou accueils de r  pit.

Le SESSAD (ouvert en 1992) accompagne des enfants et adolescents de 3    20 ans pr  sentant une d  ficience motrice, avec ou sans handicap associ   ou des enfants en situation de polyhandicap.

Le SAMSAH (ouvert en 2010) dispose d'un agr  ment de 30 places depuis mai 2016 suite    l'obtention de l'appel    projet men   conjointement par l'Agence r  gionale de sant   (ARS) et le Conseil d  partemental (CD). Le service accompagne les adultes de 18    60 ans en situation de handicaps, toutes d  ficiences.

Le SESSAD Dys (ouvert en 2021) accompagne les enfants de 5    9 ans qui pr  sentent des troubles neuro-d  veloppementaux dits « troubles dys ».

Le SAVS, int  grant l'association en 2012, accompagne les adultes en situation de handicap dans la r  alisation de leur projet de vie. En 2023, ASH ouvre 26 places suppl  mentaires, d  di  es aux personnes sourdes et malentendantes.

Le SAMSAH orient   R  tablissement (ouvert en 2019) dispose d'un agr  ment de 19 places et accompagne particuli  rement les jeunes adultes    partir de 16 ans en situation de handicap psychique. Il favorise l'acc  s au premier logement autonome.

La plateforme d'appui et de coordination territoriale, cr    en 2020, a pour missions la coordination et la s  curisation des parcours des usagers ; l'appui-conseil aux partenaires ; et le soutien aux aidants.

La Communaut   360 en Savoie est un dispositif co-port   par l'APEI de Chamb  ry et ASH. D  clin  e en 2 axe, elle propose un dispositif « Ecoute et Solution » et un dispositif « Promotion »

Partie I – CEM (Centre d'Éducation Motrice)

Préambule : 2024, Une reconnaissance tous azimuts

L'année 2024 a démarré avec de nombreuses inquiétudes et incertitudes. Après de nombreux mois de recherches actives, les profils médicaux allaient manquer avec le départ du Dr MUGNIER fin 2024. Les démissions et/ou les absences de l'encadrement hiérarchique étaient également sources d'appréhension. Le décès d'un jeune et de Jean-Luc ont aussi frappé de plein fouet les professionnels et les jeunes. Comme toujours, le CEM a su faire preuve de résilience et ne jamais accepté les fatalités.

Dès Avril 2024, nous avons enregistré l'arrivée du Dr THOMAS pour la coordination médicale des groupes Tremplin et Envol ainsi que l'arrivée du DR CASTETS en remplacement du Dr MUGNIER avec 6 mois de tuilage. Cette année a également été marquée par l'arrivée de Mme Céline TUTTINO, cadre paramédical et cheffe des équipes de nuit et de Mme Daniela CLAUSTRE cheffe de service des Alizés et cheffe de service IDE. Ce nouvel organigramme a permis une meilleure fluidité des informations de l'encadrement.

Dès le mois d'avril 2024, le projet de service des Alizés a vu le jour pour relancer la dynamique et favoriser la fidélisation des professionnels et la qualité des accompagnements.

Ainsi en Avril 2024, la première reconnaissance est venue de la HAS lors de la visite d'évaluation. Le rapport exprime une qualité des soins et des accompagnements au-delà des niveaux attendus. Cette reconnaissance va bien évidemment à l'ensemble des professionnels du CEM et des équipes supports qui soutiennent de leurs expertises le CEM.

L'association jardin et santé a remarqué l'investissement et la place laissée aux jeunes pour réaliser leur jardin TEP (Thérapeutique, Educatif, Pédagogique). Il s'agira certainement d'un label qui aura la reconnaissance de cette association tant ce jardin investi pleinement ces 4 champs.

Une autre reconnaissance est venue de l'ARS à travers les trophées de la santé. En effet, notre tutelle a voulu récompenser le CEM d'un prix « coup de cœur » tant les JOP ont été une réussite pour valoriser les valeurs du sport et de la santé. Ce sont toutes les équipes qui ont participé à ce projet sur des temps de classe, de rencontre avec les sportifs de haut niveau et surtout le 27 juin d'une journée de partage avec un collège des Frontailles, un IME, une école primaire et du CEM.

Le CEM a répondu à une inspection sur son circuit du médicament par L'ARS. Elle a noté la qualité de nos installations, de notre sécurisation des médicaments et données médicales à travers l'utilisation de MonSISRA, de notre informatisation mais surtout de la rigueur des professionnels des soins, médicaux et d'accompagnement de la préparation jusqu'à la dispensation des médicaments.

2024 a également connu un virage numérique important avec le déploiement d'un nouveau DUI (Dossier Unique informatisé). Outre la nécessité de reprendre l'intégralité des données antérieures pour assurer la continuité des soins, c'est toute l'intégration des exigences nationales numériques qu'il a fallu intégrer (DMP, INS, Ma messagerie sécurisée...). La reconnaissance est venue de notre partenaire comme structure référente nationale dans le médico-social auprès du développeur ceci afin d'intégrer les réflexions du CEM aux développements nécessaires du produit informatique.

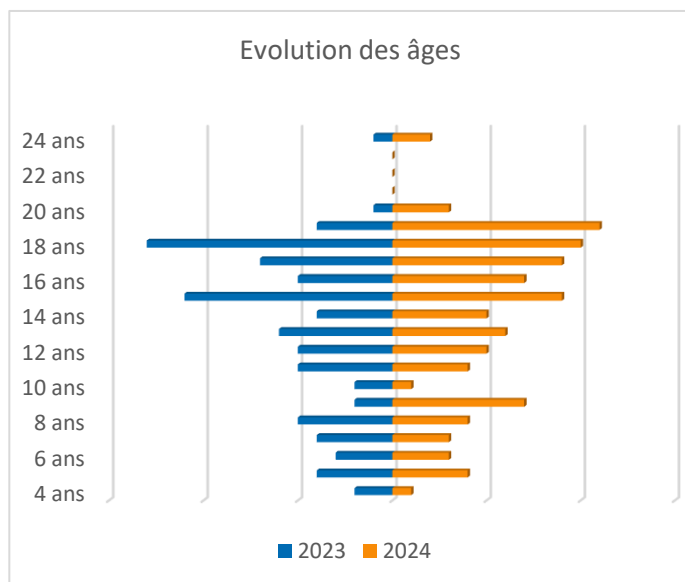
Enfin la plus belle reconnaissance est venue des familles et des jeunes lors de l'enquête de satisfaction. Le taux de satisfaction est largement au rendez-vous et conforte l'engagement des professionnels auprès des jeunes.

I. Activités du CEM

A. Données démographiques pour 2024

En 2024, la **file active totale du CEM est de 96 enfants pour Alizés et Arc en Ciel dont 6 enfants pour l'unité U2R.**

En 2024, 7 jeunes ont été accueillis au sein du CEM et 6 sorties ont été réalisées. Un passage de l'U2R au service Alizés a été également réalisé.

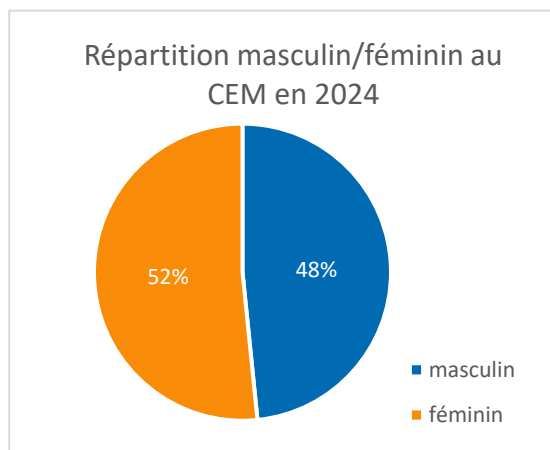


En 2024, les enfants et les jeunes accompagnés au sein du CEM ont entre 4 et 24 ans avec une moyenne d'âge de 14 ans.

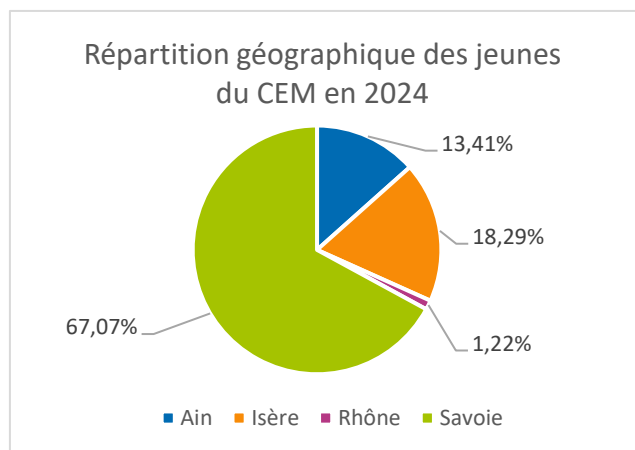
La pyramide des âges des jeunes accompagnés par le CEM illustre le « vieillissement » de la population que nous avons déjà pointé l'année dernière.

Dès lors, l'année 2025 et 2026 devront connaître de nombreux départs pour éviter une augmentation brutale du nombre de jeunes en aménagement CRETON ou des effets de déséquilibres numériques dans les groupes.

L'arrivée de jeunes d'environ 10 ans devra également être privilégiée.

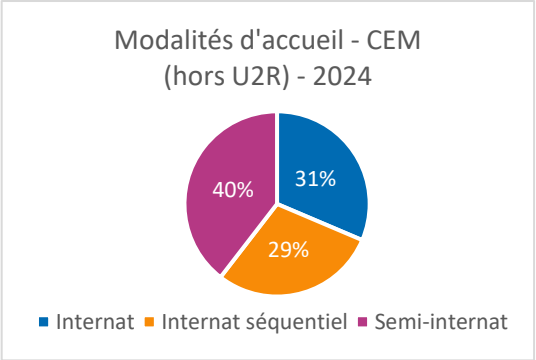


La répartition homme/femme est équilibrée, avec 48% des enfants accueillis de sexe masculin et 52% enfants de sexe féminin.



La Savoie est le département de provenance des usagers le plus fréquent (67%). Comme les autres années, le CEM reste un établissement qui accueille un nombre important de jeunes des territoires nord Isère et Est de l'Ain.

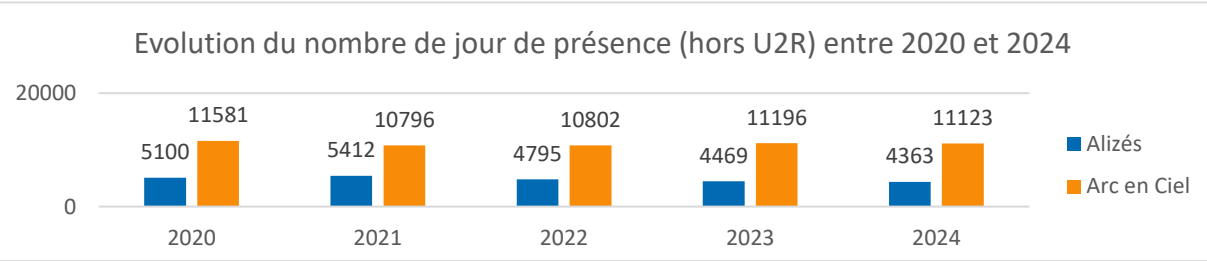
L'établissement répond ainsi aux besoins de santé de plusieurs territoires. C'est l'une de ses caractéristiques fortes, ce qui le conforte dans sa position de pôle ressource.



Le semi-internat et l'internat séquentiel représentent 69% des modes d'accueil choisis par les parents pour leur enfant au CEM. Les parents priorisent les retours quotidiens ou fréquents à domicile, malgré parfois l'éloignement du domicile. On constate néanmoins de plus en plus de demandes d'internat sur lesquelles nous avons pu répondre partiellement à travers la reprise d'activités de l'U2R sur la fin d'année 2023/début 2024.

B. Données d'activités au CEM en 2024

Nous réalisons au 31 décembre 2024, 11123 journées de présence pour Arc en Ciel et 4363 journées de présence pour Alizés, soit un total de 15486 journées (hors U2R) sur le CEM. Notre activité reste dans la fourchette attendue dans le cadre du CPOM avec un léger déclin par rapport à l'année dernière. Celle-ci s'explique par des sorties plutôt inattendues, par l'absence importante de certains jeunes pour maladie, chirurgie...et par les difficultés connues au niveau du service des Alizés en 2023-2024 (lire ci-après).



Focus : les Jeunes en aménagement Creton

Orientations		FAM	MAS	FDV dont SAJ	Total
Nombre d'utilisateurs en aménagement Creton au 31/12/2024			2		2
Nombres d'utilisateurs au cours de l'année 2024 (au sens de file active)			4		4
Nombre de journées au cours de l'année 2024			769		769
Recettes liées aux amendements Cretons	Versées par l'assurance maladie	CPOM	CPOM		CPOM
	Versées par le conseil départemental		0		0 €
	Total	0	0	0	0

En 2024, on dénombre un total de 2 **jeunes en aménagement Creton (2 sur âgés de 20 à 26 ans)**, soit une baisse régulière et constante (8 jeunes en 2021, 11 jeunes en aménagement Creton en 2020) témoignant d'un travail remarquable effectué par les professionnels pour accompagner ces jeunes adultes vers des dispositifs adaptés. Comme évoqué ci-dessus, il reste néanmoins essentiel de rester mobilisé sur le sujet de l'orientation des jeunes au regard de la pyramide des âges et de l'arrivée prochaine d'un nombre important de jeunes à l'âge de 20 ans en 2025-2026.

C. Un virage numérique majeur par le changement du DUI.

En place depuis plusieurs années, le logiciel OSIRIS a été remplacé par MEDIATEAM. Ce logiciel est le résultat de la fusion de BERGER-LEVRAULT et MEDIATEAM. L'acquisition de ce nouveau DUI a fait l'objet d'un accompagnement via le programme ESMS numérique et ASH a pu intégrer une « grappe » avec d'autres établissements de la région ARA et de Franche-Comté. Le logiciel permet d'avoir à la fois un versant éducatif – rééducatif et pédagogique et un versant dossier de soins.

Un comité de pilotage s'est constitué sur le CEM pour accompagner cette transition numérique qui a permis d'intégrer les liens avec le DMP, la sécurisation des données de santé par l'INS, l'utilisation de la messagerie sécurisée (MonSISRA). Cette mise en place a nécessité, en Août 2024, la formation de l'ensemble des professionnels du CEM sur 3 sessions de 3 heures. Ceci a représenté 15 jours de formation continue et une organisation favorisant les accompagnements des jeunes et la formation des utilisateurs.

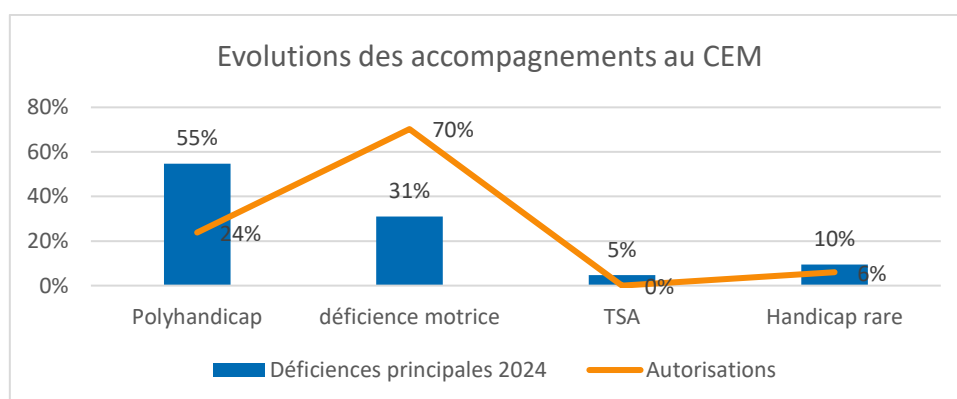
Le déploiement du logiciel s'est effectué le 22 septembre 2024, après un minutieux travail des secrétaires pour la création des dossiers et des médecins pour la récupération des données médicales. Pour ce faire, plusieurs temps ont été nécessaires :

- Août/Septembre 2024 : Transfert des agendas des rééducateurs sur MEDIATEAM
- Octobre 2024 : Mise en place des transmissions et saisies des constantes
- Octobre 2024 : Mise en place de la validation des traitements
- Novembre 2024 : Mise en place des plans de soins Accompagnement du quotidien
- Décembre 2024 : Transfert des agendas des équipes d'accompagnement du quotidien
- Janvier 2025 : Déploiement des PIA sur Mediateam

Directement en lien avec ce nouveau logiciel, nous avons pu alimenter le DMP des jeunes du CEM dont les parents ont validé cette possibilité. Des sessions de formation mensuelles sont proposées pour les nouveaux arrivants. A terme, sur 2025, le CEM devrait être un des premiers établissements médico-sociaux à ouvrir un portail usager pour permettre aux familles d'avoir directement accès aux informations dans leur dossier. 2025 devrait également connaître son premier rapport d'activité directement issu de Médiateam.

II. Suivi médical pédiatrique et de MPR

A. Déficience principale et déficience associée



A travers l'équipe médicale, le CEM a souhaité s'engager dans une large réflexion des déficiences principales au regard de la définition du polyhandicap telle que le définit le Décret n°2017-982 du 9 mai 2017. Nous constatons une inversion des proportions de pathologies entre les autorisations d'activité et la réalité de nos accueils. Ce nouveau rééquilibrage des déficiences devra lancer des réflexions importantes dans les modalités d'accueil au CEM pour les années à venir en lien avec nos échanges avec l'ARS et l'éducation nationale.

B. Soins médicaux et infirmiers

1. Consultations internes

Les consultations internes comprennent les consultations journalières pour événements intercurrents (à la demande des parents ou du service), évaluations et ajustements thérapeutiques, informations de liens famille-enfant-équipe.

En 2024, 482 consultations internes ont été réalisées (116 aux Alizés, 366 à Arc-en-ciel).

Nous notons une diminution des consultations internes par rapport aux années de référence pré-COVID.

La diminution des consultations internes est directement imputée à l'absence d'un médecin pédiatre une bonne partie de l'année. Les données devraient retrouver leur niveau habituel en 2024.

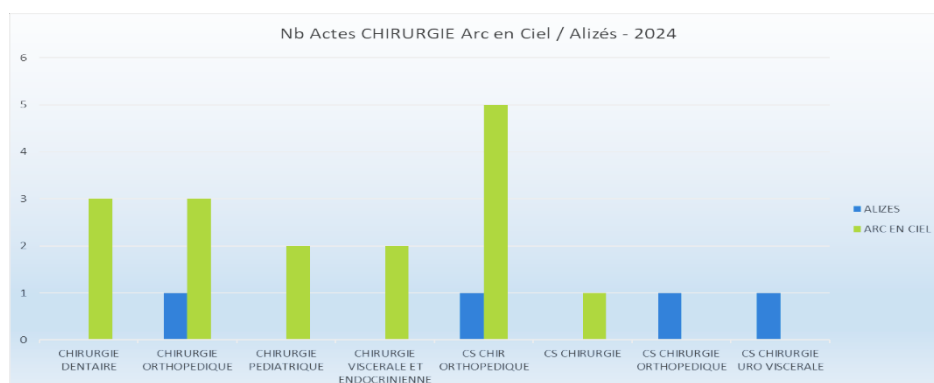
2. Consultations externes

Les demandes de consultations externes émanent soit des médecins du CEM, soit du médecin traitant ou du référent de la pathologie. L'accompagnement en consultation est assuré par les parents dans la majeure partie du temps ou par un professionnel du CEM le cas échéant.

Au total, **en 2024, nous comptabilisons 271 consultations externes** (211 sur Arc-en-ciel et 60 sur les Alizés), représentées dans le graphique ci-dessous (les consultations et actes de chirurgie sont exclues de cette comptabilisation et reportées dans un schéma présenté ultérieurement). On retrouve une reprise des consultations externes certainement impactée par la fragilité médicale des jeunes accueillis au CEM ces derniers mois.



3. Consultations chirurgicales et chirurgies



Si les demandes de consultations externes ont augmenté, les demandes de consultation de chirurgie ont plutôt eu tendance à diminuer en 2024

III. Activités des services psychologiques et paramédicaux

A. Rééducations

1. Kinésithérapeutes

Les kinésithérapeutes sont au nombre de 8 et assurent :

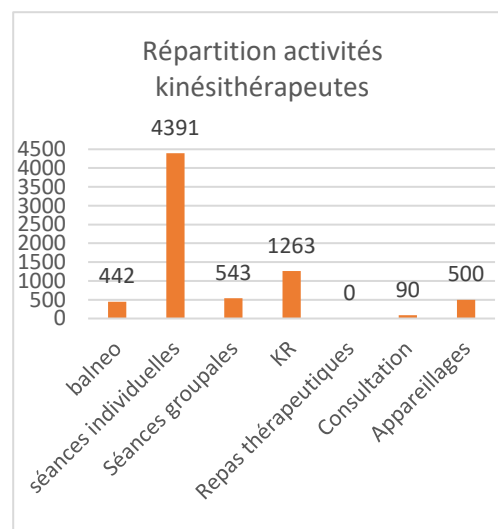
- Des prises en charge individuelles
- Des prises en charge groupales et/ou en co-animation : kiné-sport -
- Des séances de balnéothérapie thérapeutique
- Des séances de kinésithérapie respiratoire

Ils participent également aux consultations médicales pré-PIA.

La répartition de leurs activités se fait de la façon suivante :

Les séances individuelles constituent l'essentiel des accompagnements des kinésithérapeutes.

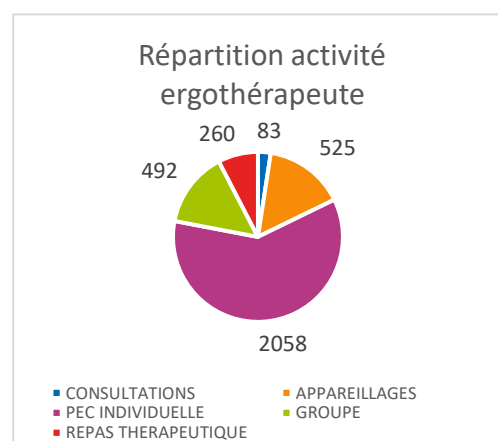
Un travail devra être engagé pour favoriser davantage les temps d'accompagnement collectif ou pluri-professionnels.



2. Ergothérapeutes

Au nombre de 6, les ergothérapeutes assurent :

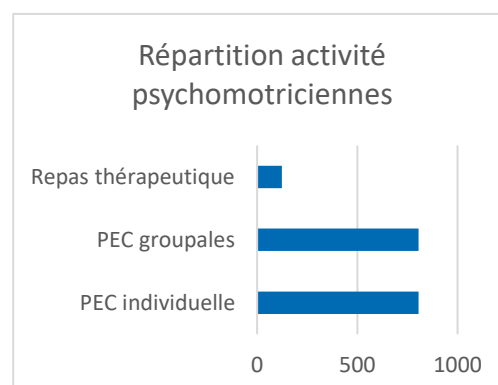
- Des repas thérapeutiques
- Des prises en charge individuelles : Communication / CAA, aide à la locomotion, AVJ
- Des prises en charge groupales :
- Le suivi des appareillages ou mise en place d'appareillage, en lien avec les orthoprothésistes partenaires.



3. Psychomotriciennes

Des ateliers en groupe ont pu se dérouler sur l'année 2024, animés par 2 professionnels différents, permettant les regards croisés et favorisant la dynamique de groupe :

- Image du corps : 6 jeunes co-animé avec une éducatrice spécialisée.
- Interaction : 2 jeunes
- « J'explore et j'exprime » : médiation sensori-relationnelle : 2 jeunes, co-animé avec une éducatrice spécialisée
- Atelier **Snoezelen** : 3 jeunes, atelier co-animé avec une aide-soignante
- Expression corporelle : 5 jeunes, 2 psychomotriciens
- Théâtre : 4 jeunes, 2 psychomotriciennes
- Jeux interactifs avec AMP (3 jeunes)
- Régul'Action (régulation tonique et émotionnel) : 3 jeunes, co-animé avec un EAPA
- Corps et Voix : 5 jeunes / 2 psychomotriciennes



4. Orthophonistes

Sur l'année 2024, le CEM n'a pu s'appuyer que sur une seule orthophoniste. Nous pouvons néanmoins noter l'arrivée de 2 orthophonistes à temps partiel sur les services d'Arc-En-Ciel. Les proportions d'accompagnement n'évolueront sans doute pas mais le nombre de jeunes accompagnés ainsi que les temps de rééducation seront fortement augmentés en 2025

Les prises en charges se sont réparties comme suit :

Les thématiques abordées en prise en charge groupales sont :

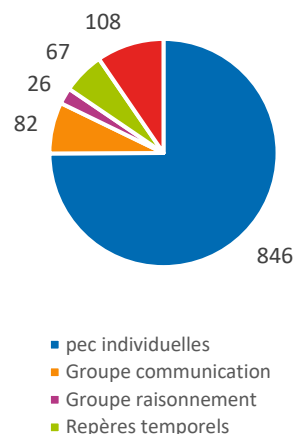
1^{er} trimestre :

- groupe **Raisonnement Langage co-animé** avec l'équipe enseignante
- groupe **Repères Temporels** en lien avec les éducateurs spécialisés.
- groupe **Communication** en collaboration avec les ergothérapeutes

2^{ème} trimestre :

- groupe **Repères Temporels** co-animé avec une éducatrice spécialisée
- groupe **Littérature et CAA** co-animé avec une enseignante
- groupe **Multisensorialité et Communication** co-animé avec une psychomotricienne et une éducatrice spécialisée
- groupe **Communication** co-animé avec un ergothérapeute

Répartition activité orthophoniste



B. Service infirmier

Le service infirmier est composé d'infirmières et d'une aide-soignante. La continuité des soins s'effectue 24h/24, 7 jours/7. Les infirmières exercent leurs missions selon leur décret de compétences en transversalité sur l'ensemble du Centre d'Education Motrice et en collaboration avec l'équipe pluri professionnelle.

Leur compétence clé permet :

- Évaluer une situation clinique en établissant un diagnostic infirmier.
- Savoir réagir en situation d'urgence.
- Élaborer et appliquer un projet de soin. En lien avec le projet individualisé de l'utilisateur.
- Veiller au bien-être et à la sécurité des usagers.
- Former d'autres personnels accompagnants du quotidien et étudiants.

Les interventions de cette équipe sont multiples et spécifiques. Elles interviennent sur prescriptions médicales et sur rôle propre.

- Soins techniques : Sondages, aspiration, soins de gastrostomie, alimentation entérale...
- Surveillances cliniques et paraclinique : Épilepsie, dénutrition...
- Prise en charge de la douleur : utilisation de supports adaptés, dont l'échelle de la douleur de San Salvador, application des protocoles antalgiques.

Comme évoqué en introduction, l'équipe IDE a été mobilisée en plus des actes IDE du quotidien par la certification et l'inspection du circuit du médicament par l'ARS.

Ceci a permis de déboucher sur une cartographie des risques du médicament en lien avec la plateforme internet Archimed. Plateforme que peu d'établissements ont utilisé sur le territoire ARA car issu de la région parisienne et pour lequel le CEM est plutôt précurseur.

De plus, une charte du médicament a été rédigée par le service IDE en lien avec le service qualité.

Enfin, les lieux de préparation du médicament, de lieux de stockage ont été entièrement repensés pour permettre une plus grande efficacité, par une diminution des déplacements, une informatisation des lieux de travail pour favoriser une meilleure qualité au travail.

C. Intervention des psychologues

Trois psychologues exercent au CEM, dont deux sur l'unité Arc-en-ciel et une sur l'unité des Alizés. Leurs missions et spécialités se complètent et s'enrichissent réciproquement. Elles travaillent en collaboration au sein du CEM, ainsi qu'avec les psychologues des services de l'association.

Les psychologues occupent une place de **cadres techniques, non-hiérarchiques**. Ce statut leur garantit une autonomie de travail et une démarche professionnelle propre : choix des corpus théoriques, des outils, des méthodes d'analyse et des modalités d'intervention. Leurs interventions se déploient dans quatre directions : au service des usagers et de leur famille, en soutien aux équipes pluriprofessionnelles, pour l'institution et en lien avec les partenaires extérieurs.

1. Accompagnements psychologiques : aspects quantitatifs et qualitatifs

1.1 Sur l'unité Arc-en-ciel

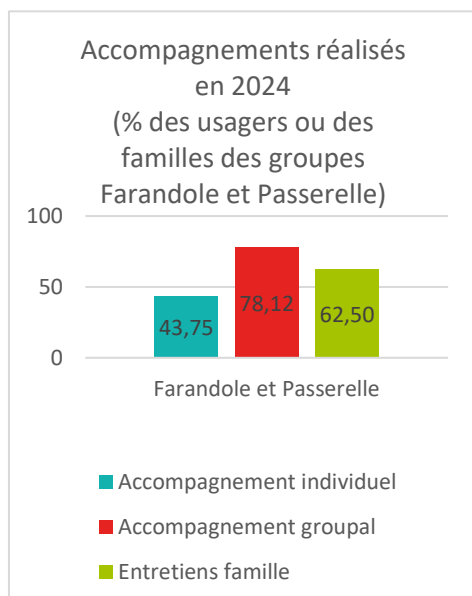
Deux psychologues travaillent sur l'unité Arc-en-ciel : une psychologue clinicienne (1 ETP) et une neuropsychologue (1 ETP).

En 2024, le poste de clinicienne a été vacant jusqu'au 5 janvier et à partir du 19 octobre. Le poste de neuropsychologue a été occupé à 80% du 1^{er} janvier au 10 juillet (Congé parental) puis à 100% ensuite.

En réponse aux axes du projet d'établissement, la neuropsychologue est référente des groupes Farandole et Passerelle, mettant l'accent sur les apprentissages et l'évaluation initiale des compétences des enfants. La psychologue clinicienne, référente des groupes Tremplin et Envol, s'inscrit davantage dans la dynamique d'orientation post-CEM. De cette logique de référence découlent leurs accompagnements et leur présence sur des temps clés de réunions spécifiques à chaque groupe. Une forme de transversalité peut s'exercer du fait de leurs compétences et spécialités respectives. Un document précisant les modalités de fonctionnement des psychologues au sein du CEM a été élaboré à ce propos en 2017.

Selon les besoins et attentes des usagers et de leur famille, l'accompagnement psychologique se décline en entretiens individuels (hebdomadaires, bimensuels ou encore à la demande), évaluations psychologiques et neuropsychologiques, rencontres avec les familles (en présence ou non de l'usager), parfois en binôme coordinateur-psychologue ou encore en équipe pluridisciplinaire, et groupes co-animés avec d'autres professionnels.

Groupes Farandole et Passerelle



• Accompagnements individuels

Sur les groupes Farandole et Passerelle, **un peu moins de la moitié des usagers** ont été rencontrés en entretiens individuels, dans le cadre d'un suivi hebdomadaire sur l'année, pour les accompagner dans leurs difficultés au quotidien. C'est légèrement moins qu'en 2023 (44,82). Notons la **meilleure adéquation des séances avec le rythme des enfants** : la durée de séance a été augmentée pour certains (de 30 à 45 minutes) et elles ont été placées pour la plupart en dehors des temps de récréation ou de pause.

Près de 20% des enfants ont été rencontrés à visée d'évaluation cognitive, adaptative et/ou sensorielle, avec la participation de la famille et de l'équipe pluridisciplinaire. Un **nouvel outil** avec formation en ligne a été commandé à cet effet (Bayley-4) et l'**adhésion à la Testothèque** de l'Université de Savoie a été renouvelée.

En l'absence de **psychologue clinicienne sur Tremplin et Envol**, un accompagnement individuel a été proposé à plusieurs **jeunes de ces groupes** (non comptabilisés dans les données).

Dans la continuité des années précédentes, plusieurs accompagnements ont porté sur la **préparation à une intervention médicale ou un événement particulier à venir**, dans le but d'en favoriser la compréhension et de réduire l'anxiété associée. Des outils ont été construits à cet effet (déroulement visuel en FALC pour l'utilisateur, passeport du quotidien pour l'établissement d'accueil). Si les équipes se sont bien emparées du **Passeport du quotidien** en les créant et en les mettant à jour, **la neuropsychologue relit et complète ce document** pour chaque jeune, notamment les parties sensorielle, cognitive et émotionnelle.

Perspectives : Pour certains jeunes peu ou non verbaux, l'accompagnement groupal a été privilégié à l'individuel pour **travailler les compétences sociales et émotionnelles**. L'acquisition prochaine d'un outil plus récent d'évaluation sensorielle (Dunn 2) permettra d'affiner le recueil des **besoins sensoriels des usagers** auprès de la famille et des équipes. Quant à la **désensibilisation aux soins**, le lien avec les IDE référentes handicap du CHMS se consolide à travers la participation régulière des usagers du CEM à « l'Handi Hôpital des Nounours ».

- **Accompagnements groupaux**

Les accompagnements collectifs hebdomadaires concernent **plus des trois quarts des usagers** en 2024. Ils sont réalisés en collaboration avec les équipes éducatives, l'enseignante ou la psychomotricienne :

- **deux groupes de « Paroles et d'échanges »**, un sur Passerelle, un sur Farandole. Ils constituent un complément important des séances individuelles à travers la **pair-aidance**. Il s'agit de mettre à disposition des usagers un espace dans lequel ils peuvent aborder ensemble leurs préoccupations. Les sujets portent principalement sur la vie relationnelle, le handicap et l'adolescence.

- **un groupe « Emotions »** sur Passerelle, avec des enfants peu ou non verbaux. Il s'agit principalement de reconnaître les émotions et de les identifier pour soi et pour autrui, mais également pouvoir les exprimer et les relier à leur cause.

- **un groupe « Bouger ressentir »** sur Farandole, auprès d'enfants avec des besoins sensoriels importants. Il s'agit d'encourager l'ouverture à l'environnement et l'entrée en relation en s'appuyant sur des sensations sensorielles vestibulaires (balancements), somatiques (massages) et vibratoires (sons graves, objets vibrants), dans le sens de l'approche stimulation basale.

- **un groupe « Attention et mémoire »** sur Passerelle (**nouveauté 2024**), pour entraîner les ressources cognitives de jeunes en scolarité adaptée. Les exercices qui leur sont proposés mobilisent aussi bien leur mémoire de travail pour des contenus visuels et/ou auditifs (images, mots) que leur attention sélective avec la recherche d'éléments visuels parmi des distracteurs.

- **un groupe « Repères temporels »** sur Passerelle ou Farandole, en alternance par trimestre avec la psychomotricienne, auprès d'enfants peu ou non verbaux ayant un besoin fort de rituels : chanson d'introduction, jour de la semaine, présents/absents, météo et menu, avec des objets signifiants colorés.

Perspectives : L'accompagnement groupal a augmenté cette année (68,96 en 2023), en partie du fait de la présence à temps plein de la neuropsychologue et de la nouvelle organisation des emplois du temps des enfants. La présence hebdomadaire de la neuropsychologue pour les groupes de paroles paraît importante à remettre en place à la rentrée prochaine pour une meilleure continuité. La séance avec l'intervenante extérieure spécialisée en VAIS a été très appréciée des usagers et mériterait d'être reconduite sur plusieurs séances. Un partenariat avec le médecin du CEM, spécialisée en gynécologie, pourrait être envisagé pour soutenir cette démarche en 2025.

- **Rencontres avec les familles**

Un travail a eu lieu avec **plus de 60% des familles** cette année, en rendez-vous individuel ou par téléphone, mais aussi en co-consultation avec la pédiatre ou avec certains professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, le plus souvent coordinateur, référent et/ou ergothérapeute/orthophoniste, et parfois la cheffe de service éducatif dans les situations le nécessitant. **C'est plus que l'an passé** (55,17 en 2023), notamment pour ce qui concerne les **situations complexes** pour lesquelles un **travail conjoint avec la pédiatre et la coordinatrice** est mis en place **plus fréquemment**.

Le **recueil des besoins et attentes auprès des usagers de Passerelle et de leur famille** a été réalisé conjointement avec l'éducateur coordinateur ou par la neuropsychologue seule - en l'absence de professionnels éducateurs/coordonateurs. Ce recueil a concerné **47,4 % des usagers de Passerelle** (recueil infaisable pour certains jeunes) **et 63,1 % des familles de ce groupe**.

Les **goûters des familles** des usagers de Farandole et de Passerelle ont été poursuivis et ont également contribué au partage d'expériences et d'informations. Ils ont permis de rencontrer **62,5 % des familles** dans un contexte convivial. L'un des goûter réalisé en 2024 a été marqué par une **sensibilisation aux particularités sensorielles** dans le cadre du **projet « Corps et handicap »**. Proposée par la psychomotricienne et la neuropsychologue, elle a pris la forme d'un **parcours sensoriel** - avec découverte d'objets sensoriels et visite de la salle Snoezelen - **accompagné d'un livret explicatif** qui a été créé pour l'occasion et remis aux familles pour leur apporter des éléments théoriques et pratiques.

Des **consultations préadmission** en binôme pédiatre/neuropsychologue permettent également de rencontrer **dès le début de leur parcours** au CEM les familles dont l'enfant a une notification IEM. Dans la continuité, la neuropsychologue assure, avec ou sans la pédiatre, **la présentation des futurs entrants auprès des équipes** éducatives et paramédicales.

Perspectives : les Goûters des familles restent un **axe fort du travail avec les familles**, et le format permettant une **sensibilisation profite doublement aux familles** : pour créer plus facilement du lien avec parents et professionnels d'une part, et développer leurs connaissances dans l'accompagnement du handicap de leur proche d'autre part. Les temps de loisirs partagés (Hop'lympiades, spectacles) sont très importants également. Les **groupes de paroles parents** initiés avant le COVID **pourraient être réimaginés** pour soutenir les aidants du CEM au quotidien.

Groupes Tremplin et Envol

En raison du départ, mi-octobre 2024, de la psychologue clinicienne en poste sur ces groupes, non remplacée jusque-là, il n'est pas possible de décliner les activités qui ont été proposées. Les accompagnements individuels, groupaux et familiaux reprendront avec l'arrivée d'une psychologue en 2025.

1.2 Sur l'unité Alizés

Une psychologue travaille sur l'unité Alizés : il s'agit d'une neuropsychologue (0,4 ETP).

En 2024, la neuropsychologue a été absente du 25 mars au 12 août (Congé maternité) remplacée par une psychologue clinicienne du 10 juin au 6 août.

Au sein de l'unité des Alizés, les accompagnements psychologiques se déploient en fonction des besoins des usagers et des situations rencontrées. Un accompagnement individuel, collectif et/ou familial est proposé ponctuellement ou régulièrement selon les besoins et la demande.

Les observations et les interventions de la psychologue auprès de l'ensemble des usagers durant les temps de vie quotidienne ainsi que le travail en équipe pluridisciplinaire constituent un aspect important de l'accompagnement global des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accompagnés aux Alizés.

Tout au long de l'année, en dehors des temps spécifiques dédiés aux réunions des Projets Individuels d'Accompagnement (PIA), la psychologue se tient à la disposition des familles pour échanger et pour les recevoir en consultation si besoin. Dans le but de faire connaissance et de mieux appréhender la situation de chaque enfant, la nouvelle psychologue a proposé de rencontrer en entretien chaque famille.

En réponse aux particularités et aux besoins des personnes en situation de polyhandicap accompagnées dans le service, les accompagnements collectifs en co-animation et en pluridisciplinarité s'inscrivent de manière pertinente et cohérente dans une prise en charge globale. Des interventions psychologiques individuelles, éventuellement avec un binôme professionnel, sont également proposées de manière plus ponctuelle pour répondre à un besoin spécifique et/ou à un moment particulier de la vie des personnes accompagnées (changements de repères, difficultés ponctuelles, situation particulière en lien avec la santé, événements familiaux, orientation, ou autre).

Des évaluations peuvent être proposées pour mieux appréhender le profil cognitif des jeunes accompagnés, à l'aide d'un hétéro questionnaire : évaluation cognition polyhandicap (ECP). Ces évaluations permettent de mieux connaître le jeune, proposer des axes de travail et des aménagements adaptés aux besoins de l'enfant. C'est également un outil de médiation intéressant pour travailler en collaboration avec les familles.

- **Les accompagnements collectifs**

- **Le groupe « Orientation »**, en co-animation avec l'éducatrice coordinatrice de projets, s'est poursuivi pour les jeunes adultes accueillis, pour certains dans le cadre de l'amendement Creton, dans le service des Alizés. L'objectif principal de ce groupe est d'aborder et de préparer l'orientation en structure pour adultes. Pour chacun, un point est fait sur sa situation et les démarches en cours faites par les parents.

- **Le groupe « Eveil Cognitif »**, en co-animation avec la psychomotricienne, s'est mis en place en septembre 2024 pour quelques jeunes, afin de développer la motricité fine par les jeux de manipulation ainsi que la relation de cause à effet. Ce groupe permet aussi de développer les interactions sociales.

Perspectives :

- Remise en route de groupes en co-animation avec des rééducatrices et/ou ME.
- Co-animation des entretiens de « recueil des besoins » avec les familles.

1.3 D'un point de vue collectif

Au cours de l'année, les psychologues du CEM sont amenées à adapter leurs interventions dans des contextes particuliers, pour des usagers présentant des **difficultés psychiques aigües, des troubles du comportement, des passages à l'acte ou l'annonce d'un décès** mais aussi les **relations avec les familles sur des points délicats**. Par ailleurs, les psychologues sont ponctuellement sollicités par les professionnels lorsque des situations les mettent à mal dans leur accompagnement.

Perspectives : *il paraît toujours essentiel d'envisager des groupes de travail autour des questions de cet ordre-là qui se présentent de manière récurrente au CEM (notamment annonce d'un deuil, passages à l'acte). Ceci permettrait de s'appuyer plus posément sur des étapes réfléchies en amont et ainsi de mieux recevoir et répondre aux situations délicates, en consultant le groupe de travail si nécessaire. En effet, celles-ci suscitent généralement de multiples réactions chez l'ensemble des professionnels et des réinterrogations continues quant à la façon d'agir.*

2. Travail auprès des professionnels

En tant que cadres techniques, les psychologues interviennent lors de **temps institutionnalisés de travail pluridisciplinaire** :

- projet individuel d'accompagnement, post-projet, suivi de projet, « cas-par-cas »
- emplois du temps des usagers
- transmission d'informations (changements de groupe, transversalité Arc-en-ciel/Alizés)

Ainsi qu'aux **réunions d'équipe thématiques** (par ex. alimentation, CAA, repères temporels) et aux **réunions paramédicales**.

Au même titre que les autres professionnels, les psychologues bénéficient d'un dispositif mensuel **d'analyse des pratiques professionnelles** spécifique à leur profession avec l'ensemble des psychologues de l'association.

2.1 Sur l'unité Arc en Ciel

Depuis la rentrée 2024, les réunions d'équipe animées par les psychologues ont été réduites en fréquence et en durée (initialement une heure hebdomadaire avec chaque équipe). Pour les groupes Farandole et Passerelle, **un temps clinique pluridisciplinaire mensuel de 45 min** est **animé par la neuropsychologue**. Centré sur la situation d'un jeune en particulier, il fait l'objet d'un compte-rendu rédigé à l'attention de l'équipe.

Selon ses disponibilités, la neuropsychologue **participe aux réunions des équipes éducatives avec la cheffe de service éducatif** en quasi-systématique pour Farandole, et ponctuellement pour Passerelle. Cela lui permet de se tenir informée de leurs sujets de préoccupation respectifs.

Les psychologues peuvent jouer un **rôle facilitateur dans la circulation d'informations** concernant les usagers et leur famille, entre les différents sous-systèmes du CEM (par exemple, entre le PIA et la réunion paramédicale).

Il sera important en 2025 de redéfinir la fréquence et les temps de réunions cliniques au sein des groupes d'Arc-En-Ciel.

GenoPsy, le Centre de Référence des Maladies Rares d'origine génétique présentant des troubles du comportement, a été **sollicité pour trois situations complexes** en 2024. Le dossier à remplir pour chacune a mobilisé **médecin et psychologue** autour d'une fiche de renseignements, d'une fiche de consentement à faire signer aux parents et d'une **présentation détaillée de la situation** (antécédents, problèmes rencontrés, examens et bilans, chronologie et questions posées). Ces demandes ont abouti à des réunions de concertations pluridisciplinaires (RCP) en visio-conférence avec l'équipe de GenoPsy d'une part, et l'équipe pluridisciplinaire du CEM d'autre part, permettant d'obtenir un **avis spécialisé** relatif à l'accompagnement quotidien des usagers concernés ainsi qu'un compte-rendu récapitulatif pour chacun.

Pour certains **jeunes nouvellement arrivés** sur l'un des groupes, **un lien** a pu être réalisé **avec la famille et l'équipe d'accompagnement précédente** (CAMSP, IEM). La pluridisciplinarité de la rencontre n'est plus systématique et repose souvent sur les professionnels isolément les uns des autres (ex. : contact téléphonique individuel par corps de métiers).

2.2 Sur l'unité Alizés

- Participation aux temps des transmissions
- Animation de réunion clinique, toutes les semaines. Durant ces réunions, l'équipe, la psychologue et l'éducatrice coordinatrice échangent réciproquement des informations, questionnements, sur la vie affective actuelle des enfants/adultes du service afin d'évaluer, coordonner, et ajuster les propositions d'accompagnements.

- Temps d'échanges informels avec les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire autour des accompagnements des usagers
- Participation à la réunion paramédicale
- Temps hebdomadaire d'échange et de travail avec l'éducatrice coordinatrice
- Temps hebdomadaire d'échange et de travail avec la cheffe de service et la pédiatre

3. Travail institutionnel et partenarial

Au niveau institutionnel, les psychologues participent tout au long de l'année aux réunions suivantes :

- Réunions cadres du **Comité stratégique** (COSTRAT), mensuel 1h30
- **Consultations et commissions pré-admission**, ponctuel
- Réunions cadres du **Comité technique** (COTECH), mensuel 1h30

Depuis novembre 2024, **l'animation et la tenue de l'ordre du jour du Cotech est assuré à tour de rôle** par l'un des cadres du CEM, dont les psychologues.

Les psychologues **contribuent également à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de chacun** des usagers à travers notamment leur participation aux réunions de Projet Individuel d'Accompagnement (PIA), de Post-PIA, de Suivi de projet ainsi qu'à la rédaction des Avenants au PIA.

Depuis 2024, afin de faire des points réguliers sur les situations, une rencontre est programmée tous les quinze jours entre les psychologues et **le directeur du CEM**. Il est en de même mensuellement avec la **cheffe de service éducatif** d'une part et **l'assistante sociale** d'autre part.

Des **réunions techniques et cliniques du collège des psychologues ASH** sont réalisées une fois tous les mois et demi. Ces temps permettent de travailler les questions d'organisation, d'articulation, de coordination et de réflexion autour des pratiques psychologiques et du positionnement institutionnel. Ils permettent également d'échanger sur les questions associatives. Au besoin, les **psychologues du CEM** se rencontrent également afin de partager et d'échanger sur leur travail au sein de l'institution et les situations transversales entre les unités Alizés et Arc-en-ciel.

D'autres volets institutionnels ont jalonné l'année 2024 :

- Participation active aux **séminaires « ASH 2035 » et groupes de travail** avec l'ensemble des cadres et membres du bureau de l'association en vue de la construction du prochain CPOM.
- Participation au projet **d'école inclusive en lien avec l'ARS et l'Inspection académique, en collaboration avec l'APEI de Chambéry** : Convention ARS-UEI, visite de l'UEEP de l'UGECAM Valence, Comité de suivi de l'école inclusive, rédaction du projet **Scolarisation et polyhandicap**.
- Participation à la **démarche CAA au sein du CEM** : présentation Cénomy, présentation et évaluation Inlutech, groupe de travail **COP CAA Savoie** porté par l'ERHR et la C360.
- Ajout d'**indicateurs** pour certaines fiches-actions du CPOM.
- **Pilotage** du groupe de travail pour la mise à jour du **Projet pédagogique** du CEM, en collaboration avec l'équipe enseignante, l'équipe APA, le moniteur d'atelier technique ainsi que l'équipe éducative et paramédicale.
- Participation aux **appels à projet** autour de la **place des aidants** (Goûters des familles), de la **Vie Affective et Sexuelle** (VAS avec une intervenante extérieure), de la **médiation animale** (développer les interactions de jeunes non verbaux avec une intervenante extérieure) et autour du **Corps et du handicap** (sensibilisation et livret portant sur les particularités sensorielles).
- **Choix d'une RBPP** (Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles) avec le collège des psychologues ASH, concernant cette année « **L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI)** ».
- Poursuite des **liens avec les partenaires extérieurs** (IDE référentes handicap du CHMS, CAMPS de Chambéry, GENOPSY).

Pour des raisons d'organisation (groupes de formés constitués ne permettant pas de réflexion-action sur une à deux situations précises), la **formation sur la Déficience intellectuelle et l'environnement structuré**, co-animée depuis 2019 avec la médecin MPR, n'a pas été reconduite en 2024. Elle prenait la forme d'une **demi-journée partagée entre théorie et mise en pratique** concernant des jeunes spécifiques, à travers notamment la réalisation d'un Passeport du quotidien.

Perspectives : l'animation de cette **formation sur la Déficience intellectuelle et l'environnement structuré** dont la spécificité **relève de la formation des psychologues** pourrait être poursuivie par les deux neuropsychologues du CEM auprès de professionnels d'Alizés comme Arc-en-ciel, en cours d'année si la pré-rentrée ne le permet pas.

4. Actions de formation auxquelles ont assisté les psychologues du CEM et accueil de stagiaires

Formations :

- **Troubles sensoriels dans les TND : comprendre, évaluer, intervenir** - formation en présentiel proposée par Octopus formations.
- **Bayley-4** - formation en ligne proposée par Pearson.
- **TDAH : nouvelles recommandations de la HAS** - webinaire gratuit proposé par l'APPEA.
- **Exploration profonde du WISC-V : capacité attentionnelle et processus de résolution** - webinaire gratuit proposé par l'APPEA (sur temps personnel).
- **Mediateam multi-sensorielle** - formation de pré-rentrée animée par les psychomotriciennes du CEM.
- **Mediateam partie 1, partie 2 et module soin** - formation de pré-rentrée

Accueil de stagiaires :

- stagiaire de **Master 2** de Neuropsychologie en binôme avec la neuropsychologue du CEM et la neuropsychologue du SAMSAH OR (200h)
- stagiaire de **Master 2** de Psychologie clinique cognitivo-comportementale en binôme avec les deux neuropsychologues du CEM (104h)
- stagiaire de **Licence 3** pour un stage d'observation avec la neuropsychologue d'Arc-en-ciel (106h).

IV. Activité des services pédagogiques

A. Scolarité

L'activité présentée ci-dessous correspond à une photographie en septembre 2024, afin d'avoir une vision représentative de l'année scolaire 2024-2025.

Accompagnements pédagogiques au sein de l'unité d'enseignement internalisée du CEM (en nombre d'élèves, par catégorie d'âge, en 2024)			Effectif CEM Accompagnement pédagogique Interventions pluridisciplinaires	
Tranche d'âge	Ateliers pédagogiques	Scolarité adaptée	Nombre	Origine / Statut / Profession
De 3 à 5 ans	0	0	4 ETP	Professeurs des écoles
De 6 à 11 ans	7	8	3	Ergothérapeutes
De 12 à 15 ans	9	5	13	Personnel d'accompagnement socio-éducatif
De 16 à 20 ans	20	6	1	Orthophoniste
21 ans et plus	0	0	1	Psychomotricienne
			2	APA

Les activités pédagogiques font partie intégrante de l'accompagnement global proposé par le CEM depuis de nombreuses années. L'augmentation de l'hétérogénéité des élèves nécessite des adaptations de plus en plus individualisées.

Nombre de classes : 4. Nombre d'élèves : 55 en 2024 (57 en 2023, 46 en 2022, 46 en 2021, 46 en 2020, 52 en 2019)

Nature du handicap des élèves :

Déficience motrice avec difficultés spécifiques au niveau des fonctions "supérieures" (exécutives, praxies, du langage oral et écrit, mémoire, attention), avec des troubles associés, parfois sévères : sensoriels (auditifs, visuels), cognitifs, troubles du spectre autistique, troubles du comportement.

Modalités de scolarisation			
Actions menées	Fournitures pédagogiques	Compensation	Orientation
UE du CEM	UE du CEM	UE du CEM	UE du CEM
• Activités pédagogiques en partenariat au sein du CEM entre enseignantes Décloisonnement pour des séances de : Questionner le monde, Découverte du monde, expression écrite, mathématiques, jeux pédagogiques, musique, éducation civique et morale. • Activités pédagogiques en partenariat au sein du CEM avec éducateurs et rééducateurs : Socialisation, sciences et sport, TICE, éducation aux médias, autour de l'album, comptines, atelier cuisine, arts plastiques, atelier journal, jeux pédagogiques, langage, expression corporelle. • Activités pédagogiques en partenariat au sein du CEM avec intervenants extérieurs : Musique • Travail en partenariat avec : - l'Education Nationale : enseignant référent, inspecteur, conseiller pédagogique	- Manuels scolaires et fichiers, - Petites fournitures papeterie, - Livres, - Albums, - Abonnements (revues papiers et numériques), - Matériel pédagogique (Jeux, monnaie, ...), - Photocopies et impressions, - 1 Vidéoprojecteur. - 1 Tablette de classe	- Tables réglables, pupitres et sièges adaptés - Matériel informatique classique et adapté - Logiciels classiques et adaptés (free natural reader, Dragon) - Classeurs de communication - Communication augmentée - Individualisation des apprentissages	- Visites et stages pour orientation en foyer de vie, ESAT, en entreprise avec poste aménagé.

Depuis cette année 2024, les classes de passerelle, Tremplin et Envol participent aux ateliers de socialisation pour les élèves aux besoins pédagogiques les plus importants. Ceci favorise les liens entre l'enseignement « traditionnel » en classe et les retranscriptions dans la vie de tous les jours en lien avec les autres équipes de l'accompagnement (rééducation et éducatif)

FARANDOLE - CLASSE DE CHRISTINE 1) Nombre d'heures par semaine lors des différents ateliers : Ateliers pédagogiques : 5h Autour de l'album : 1h (+éduc)) Comptines : 1h (+éduc)) Explorer le monde : 1h (+instit : Carine) Jeux pédagogiques : 1h (+ergo : Agathe) Musique : 1h (+intervenante : Catherine) Apprentissages fondamentaux : 18h (Lecture, maths, explorer le monde et arts visuels) 2) Pas de participation à un groupe socialisation.	PASSERELLE - CLASSE DE CARINE 1) Nombre d'heures/semaine des différents ateliers : Scolarité Adaptée (5 jeunes) Education aux Médias : 1h (+Educatrice) Sciences et Sport : 1h (+APA) Explorer le Monde : 1h (+Enseignante) + Français (Etude de la Langue, Littérature) + Mathématiques + Anglais : 1h (9 jeunes Passerelle/Tremplin/Envol) Ateliers pédagogiques (11 jeunes) Littérature et CAA : 45 minutes (+Orthophoniste) Communiquer en Mouvements : 1h (+Psychomotricienne) + Littérature et CAA + Jeux pédagogiques
---	---

<u>3) Niveau d'apprentissage des élèves :</u> 11 élèves scolarisés en cycle 1 : TPS : 5 PS : 2 PS/MS : 1 GS : 3 <u>4) Les différents projets :</u> « Les pays du monde » « Création d'un orchestre »	<u>2) Participation des enseignantes à la socialisation/groupe :</u> Le mardi après-midi avec Ergo. et Educatrice <u>3) Nombre de jeunes par socle de compétences et/ou cycle de scolarité :</u> Pré- Cycle 1 = 7 jeunes Cycle 1 (PS) = 4 jeunes Cycle 2 (CP/CE1) = 5 jeunes <u>4) Les projets auxquels vous avez participé :</u> Projet Nutrition <u>5) Un outil de suivi et d'activité</u> Lalilo, Logiciels de CAA : GRID, TD Snapp
--	--

TREMLIN - CLASSE DE BENEDICTE <u>1) Nombre d'heures/semaine des différents ateliers :</u> Musique : 45' en co-intervention Science et sport : 1h TICE : 1h00 Atelier Journal/communication : 1h30 Atelier Citoyenneté : 1h Atelier cuisine : 1h30 à 2h30 <u>2) Participation des enseignantes à la socialisation/groupe :</u> Classe tremplin en place, 2h30 le mardi après-midi avec Ergo <u>3) Nombre de jeunes par socle de compétences et/ou cycle de scolarité :</u> Cycle 0 = 7 jeunes Cycle 1 = 2 jeunes Cycle 2 = 2 jeune Cycle 3 = 3 jeunes <u>4) Les différents projets auxquels vous avez participé :</u> Projet Nutrition Projet Jardin à visée Thérapeutique <u>5) Un outil de suivi et d'activité</u> Dys-positif-en-ligne Lalilo Anton	ENVOL - CLASSE DE TAMARA <u>1) Nombre d'heures par semaine des différents ateliers :</u> - Musique 1h (intervenante, Catherine) - Organisation et gestion de données : 45 minutes - Jeux pédagogiques : 1h30 - Classe sport (intervenante, Margot APA) : 1h - Tice : 1h - Atelier journal : 1h30 (commun avec Tremplin) - Savoirs fondamentaux (maths + français) : 7h. - Groupe communication tablette : 1h15 <u>2) Socialisation le mardi après-midi : 14h à 16h30</u> <u>3) Nombre de jeunes par socle et/ou cycles :</u> - Cycle 0 = 6 - Cycle 1 = 4 - Cycle 2 = 2 - Cycle 3 = 4 <u>4) Projets :</u> - Nutrition et hydratation (lien avec diététicienne) - Jardin à visée thérapeutique (lien avec atelier technique + ergo) <u>5) Outils utilisés en classe :</u> - Dys-positif en ligne : pour 3 jeunes - Lalilo : pour 8 jeunes - Anton : pour 8 jeunes
--	---

B. Formation préprofessionnelle

Depuis 2023, la formation préprofessionnelle s'oriente sur la réalisation de stages en établissement pour travailleur protégé type ESAT, en stage d'immersion au sein des services d'ASH mais également autour d'action pédagogique. Ainsi la brigade des jeunes a été créée en 2024 pour découvrir différentes activités manuelles comme le jardinage, la rénovation avec de la petite maçonnerie, le conditionnement...

La formation de base s'adresse en priorité, et ce dès l'âge de 15 ans, à des jeunes susceptibles de rejoindre le milieu du travail protégé, voir une orientation qualifiante.

L'enseignement vise à appréhender et si possible faire acquérir aux jeunes concernés des techniques de base et autres notions fondamentales du "travail" ; en visant une réflexion autonome quant à leur éventuelle identité professionnelle, selon le principe d'autodétermination.

Seynabou à travers les différents stages d'immersion et de stage en entreprise a pu s'orienter en CDI à l'APEI Chambéry le haut. C'est une belle réussite pour cette jeune qui s'épanouit maintenant dans sa nouvelle vie d'adulte.

Classe de 10 jeunes, 90% des séances sont collectives.

Stage en immersion : 2 jeunes, Théo plainpalais, Islem lingerie.

Jeunes avoir fait un stage :

Brayan stage effectué à l'ESTI du 16 septembre au 11 octobre 2024, 35h/semaine

Théo stage effectué à l'APEI Chambéry le haut du 4 novembre au 8 novembre 35h/semaine

Projet :

En plus des projets habituels, de nombreux projets vont être initiés cette année 2025.

Le plus important sera effectivement la mise en route du jardin thérapeutique.

- Travail de sous-traitance pour le CATM
- Table basse pour l'espace d'accueil de Plainpalais avec logo Accueil Savoie Handicap.
- Enseigne (My Self) au Bat C
- Formation sur l'imprimante 3D

C. Activités Physiques Adaptées

Les domaines d'intervention des APA

- 1) Sport santé
- 2) RE entraînement, réadaptation, réinsertion, resocialisation
- 3) Événementiel, RDV au sommet, mercredis sportifs, visites d'installations, entraînement et matchs professionnels...
- 4) Conseils Equipements, adaptations (Transfert de compétences), orientation droit commun

1. Le plan d'accompagnement

Nb de séances APA/ semaine	Prévues	Réalisés
Janvier à Juillet 24	44	44
Septembre à Décembre 24	46	44

Le service APA est composé de 3 ETP dont 2,5 ETP dévolue au CEM (unité AEC et Alizés). **Nous avons 66h hebdomadaires d'enseignement APA global auprès des enfants par semaine au CEM.**

Le nombre de séances hebdomadaire est maintenu et équilibré par les 3 enseignants APA.

Nb de jeunes concernés	Pratiquants
Janvier à Juillet 24	72
Septembre à décembre 24	76

Le nombre d'enfants accompagnés en APA par semaine au CEM est important et couvre la majorité des enfants accueillis (80% environ). Ces chiffres peuvent donner lieu à quelques variations en fonction des fluctuations (départs, arrivées) et des changements de groupes en cours d'année.

2. Les modalités de prises en charge

Interventions des APA au CEM (Arc en Ciel et Alizés)

- 1) PEC individuelle
- 2) PEC collective en APA « parcours guidés »
- 3) PEC collective en APA avec interactions

Le nombre de jeunes accompagnés en APA par groupe se décompose comme suit.

Janvier à juillet 24	Farandole	Passerelle	Tremplin	Envol	Alizés	Total
1/PEC individuel	1	3	1	6	8	19
2/PEC « parcours »	8	7	4	4	26	49
3/PEC « interactions »	4	13	13	31	0	61
TOTAL CEM						129
TOTAL/ groupe	13	23	18	41	34	

Même si nous prenons plusieurs fois un jeune dans la semaine, **nous accompagnons globalement plus de jeunes que l'année dernière**, 129 accompagnements hebdomadaires de janvier à juillet 2024 contre 106 en 2023 et 109 de septembre à décembre 2024 contre 93 en 2023.

Septembre à décembre 24	Farandole	Passerelle	Tremplin	Envol	Alizés	Total
1/PEC individuel	3	5	1	4	6	19
2/PEC « parcours »	5	10	7	0	21	42
3/PEC « interactions »	3	4	19	22	0	48
TOTAL CEM						109
TOTAL/ groupe	11	19	27	26	27	

Globalement, nous augmentons nettement nos accompagnements (+34) soit + 17 %.

Dans le détail, les accompagnements individuels (+5), les accompagnements « parcours » (+6) et les accompagnements « interactions » (+23) augmentent sur l'année.

Par groupe, +21 sur Alizés, +13 sur Passerelle, +4 sur Tremplin, -2 sur Farandole et égal sur Envol.

Nous avons augmenté nos PEC interactions (souvent en groupe) **et modifié nos durées d'intervention** qui sont variables de 30 minutes à 1h30, **ce qui explique en partie cette augmentation.**

Nous maintenons un accompagnement hebdomadaire d'une centaine d'enfants. Ces chiffres peuvent donner lieu à quelques variations en fonction des fluctuations et des changements (départ, arrivée, changement de service) en cours d'année.

3. Les différentes Activités Physiques Adaptées (APA)

L'APA se décline à travers différents moyens d'actions. **L'Activité Physique Adaptée, la kiné/sport, la balnéothérapie, le vélo, le renforcement musculaire, les mercredis sportifs, le transfert de compétences, sciences et sports, classe et sport...**

La kiné/sport est inscrite dans le fonctionnement du CEM, 64 jeunes sont accompagnés en groupe kiné/sport sur l'ensemble des unités AEC et Alysés. Elles sont déclinées de différentes manières : kiné/sport avec des cycles d'APA, APA/psychomot', Balnéo'mouv, Kiné/sport/balnéo, kiné/stim...

Les mercredis sportifs permettent aux enfants de découvrir d'autres activités physiques adaptées et notamment celles de pleine nature.

Nb de mercredi sportifs et sorties Alizés (APA'psychomot)	Nombres de sorties prévues	Nombres de sorties réalisés
Ski en Janvier 24	4 AEC + 4 Alizés	3 AEC + 3 Alizés
Chiens de traineaux Février 24	2 AEC + 2 Alizés	1 AEC + 1 Alizés
Voile janvier à juillet 24	4 AEC + 5 Alizés	4 AEC + 5 Alizés
Voile Septembre à Décembre 24	3 AEC + 2 Alizés	3 AEC + 2 Alizés
Sortie vélo	0 AEC + 1 Alizés	0 AEC + 1 Alizés
Mercredis sportifs Jan à Juil 24	12 AEC + 0 Alizés	12 AEC + 0 Alizés
Total AEC+ Alizés	25 AEC + 14 Alizés = 39	23 AEC + 12 Alizés = 35

L'organisation de 35 journées ou demi-journées (ski, voile, Hand'ensemble, chiens de traineaux, ...) **est un travail intense à intégrer dans le fonctionnement quotidien.**

Nb d'enfants concernés par les mercredis sportifs et sorties Alizés (APA'psychomot)	Nombres de Jeunes accompagnés ski + chiens de traineaux
Ski + chien traineaux Janvier à juillet 2024	16 AEC + 16 Alizés
Voile Janvier à Juillet 24	26 AEC + 20 Alizés
Voile Septembre à Décembre 24	16 AEC + 7 Alizés
Mercredis sportifs Janvier à Juillet 24	7 AEC + 0 Alizés
total	65 AEC + 43 Alizés = 108

Nous avons accompagné 108 enfants en 2024 pour pratiquer des APA à l'extérieur de l'ASH en lien avec le droit commun (clubs, comité départemental, partenaires, familles). **Depuis septembre 2024, nous proposons aux familles de développer ces pratiques** avec l'école des sports organisée par le Comité Handisport Savoie ou le club des « Jeunes Chamois » pour le foot-fauteuil.

Les familles des enfants des Alizés participent occasionnellement aux sorties voile ou vélo avec leur enfant.

Utilisation du matériel

Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à utiliser le « gros matériel » de l'ASH qui permet d'accéder à une offre variée de pratique d'activité physique pour la population accueillie très diverse.

Type de matériel	Heure d'utilisation	Date d'acquisition
Eazygain	Rarement, pas cette année	~ 2019
Colibrius PETRA	Hebdomadaire durant 1 cycle	Novembre 2023
MOTOMED APA	2 à 3 heures hebdomadaire	~ 2019
Tapis de marche	2 à 3 heures hebdomadaire	2017
Vélo allongé d'appartement	2 à 3 heures hebdomadaire	2017
Vélo d'appartement	2 à 3 heures hebdomadaire	2017
Rameur	Occasionnellement	2017

4. Le service APA participe à de nombreux événements et projets

2024 année Olympique et Paralympique nous construisons de multiples projets dont **les Hop'lympiades - projet phare** - autour des APA avec des rencontres de sportifs, des conventions de partenariat. **Ce projet verra l'obtention du prix « coup de cœur » de l'ARS lors aux trophées des JO de la santé** ainsi que la remise d'un chèque de 3000€.

Evénements	Projets institutionnels	Projets APA
HOP'LYMPIADES 2024 (Jeudi 27/06/2024)	La mise à jour du projet pédagogique	AAP « Découverte Région SPORTS » : - Mise en place séances découvertes athlétisme avec l'Entente Athlétique de Chambéry (EAC): 2 séances pour 4 groupes APA (14 jeunes AEC en tout). Mercredi 29 mai 2024 de 10h30 à 12h Vendredi 28 juin 2024 de 10h30 à 12h - Venues de sportifs de haut niveau : Marie-Eve Paget : 12/03/2024 Christophe Durand : 16/05/2024 Elaboration du projet HOPLYMPIADES
La Savoie court le 18/09 en présentiel (Alizés le matin avec 4 jeunes et 1 famille, Arc en Ciel l'après-midi avec 20 jeunes)	Participation à la commission de travail sur les EDT : RETEX	Mise en place convention ESMS x Club avec Chambéry escalade : 13/18 séances réalisées, animées par Eline Carpentier.
La Savoie court le 25/09 à Albertville AEC l'après-midi 7 jeunes	Mise en place du logiciel médiatteam	Rencontre joueurs pro Chambéry Savoie Mont Blanc Handball (sur un entraînement) : 16/02/2024)
Visite du Chambéry Stadium : 23/01/2024 (3 groupes de socialisation AEC)	Evaluation HAS : 8+ 9+ 10 /04/2024	Sorties Wattabloc salle d'escalade en bloc En Kiné/sport : 26/01/2024 + 9/2/2024 + 16/02/2024 Avec le SESSAD
Tournoi HAND'ENSEMBLE CSMBH : 21/05/2024		2 Sorties équitation à Lumbin 10 jeunes
Journée découverte handisport 29/05/24		Urban boxe 73 : journée découverte de la boxe en mixité SESSAD et CEM (21/02/2024)
Rdv au sommet à Hauteville au domaine de la Praille le 19/09 FEHAP		Rencontres Armand Thoinet : Janvier 2024 + 25/06/2024
JOP 2024 avec STRAVA		
28/11/24 Téléthon course d'orientation sur le campus avec étudiants de Savoie Technolac		

5. Partenariat

Le service APA bien implanté localement et continue à développer son réseau de partenaires et de contacts professionnels pour amener les enfants accompagnés vers un pratique d'activité physique la plus riche possible.

Conventions	Partenaires	Contacts
Les Jeunes Chamois	Comité Départemental Handisport	Actiforme
Chambéry Savoie Mont Blanc Handball	Yachting Club du Bourget du Lac	DAPAP
Convention ESMS X Clubs (Chambéry Escalade) X Comité National Paralympique Français	Comité Départemental Olympique et Sportif	Colibrius PETRA
Découverte Région Sports « athlétisme » avec Entente Athlétique de Chambéry (EAC)	Le Grand Chambéry Piscine municipale	Agence AGATE
Collège des Frontailles de St Pierre d'Albigny	Mairie de Saint-Alban-Leyse	Val de Leyse HANDBALL
	Ligue Auvergne Rhône-Alpes Handisport	Sarah Grivey agence écomobilité, la Vélostation
	Comité Rég. Olympique et Sportif	Loren Castaingt équitation
	Salle d'escalade Wattabloc	Association Savate et Arnis des Alpes (Saint Alban Leyse)
	MIKIA chiens de traîneaux	Bentoline vélo couché
		IME St Réal
		Technolac école d'ingénieurs

Le service APA participe également au prêt de matériel adapté ou au prêt de véhicules de l'ASH

- 5 Prêts de matériel adapté aux professionnels de l'ASH
- 6 prêts de véhicule type Master au club des « Jeunes Chamois »
- Prêt à l'année de 2 fauteuils électrique de foot au club des « Jeunes Chamois »

Soit 11 prêts de matériel temporaires et 2 prêts à l'année en 2024.

6. Les écrits

Nous produisons des écrits PIA spécifiques (1 bilan et 1 synthèse /jeunes) soit 63 en 2024.

Au niveau institutionnel, nous participons à la mise en place du logiciel MEDIATEAM, à l'élaboration des emplois du temps des jeunes, l'élaboration des Appels à Projet, à l'élaboration de certaines procédures, à la mise à jour des différents projets, pédagogique, d'établissement, APA, à la rédaction d'articles pour le Flash actu de l'ASH...

7. Les perspectives 2025

L'année 2025 annonce de nombreux projets institutionnels (réécriture du projet de service APA, participation au projet de service Alizés, projet nutrition, forum santé et social...)

A cela s'ajoute les projets APA développés chaque année pour faire découvrir différentes activités physiques et sportives en inter- établissements.

Dans le cadre du projet de service APA, une réflexion avec les services sera menée pour optimiser le temps d'APA sur les différents sites et favoriser le meilleur accompagnement possible tenant compte des besoins des jeunes et du secteur adulte. **Les pratiques évoluent avec une ouverture plus importante vers le droit commun.** Participation de certains jeunes à l'Ecole du sport ou en club la semaine.

Développer et maintenir les APA quotidiennes et le réseau de partenaires en lien avec la pratique d'APA au service des usagers.

V. Unité U2R

L'année 2024 pour l'Unité Régionale de Répit (U2R) a été marquée par une augmentation notable du nombre de journées de prise en charge, passant de 768 jours en 2022, 878 jours en 2023 à 920 jours en 2024, avec une légère augmentation des ressources humaines, atteignant 1,6 équivalent temps plein (ETP).

L'année 2024 a été marquée pour l'Unité Régionale de Répit (U2R) par la poursuite de nos engagements en faveur de la stabilité et de la qualité des prises en charge. Cette dynamique s'est concrétisée par des objectifs mieux définis, notamment grâce à une révision annuelle des contrats de séjour, permettant d'adapter notre offre aux besoins des familles, qu'ils soient internes ou externes.

Le rapport de l'U2R pour l'année 2024 met en évidence l'importance capitale des partenariats pour assurer un répit efficace aux aidants, en particulier à travers la reconduction de partenariats stratégiques et la volonté de renforcer le maillage local. Cette année, l'U2R a intensifié ses efforts pour soutenir l'identification des proches en tant qu'aidants, une démarche essentielle pour améliorer l'accompagnement et offrir une véritable « parenthèse » aux familles, leur permettant ainsi de bénéficier du soutien dont elles ont besoin.

En termes de chiffres relatifs aux liens partenariaux autour des situations, chaque famille en file active bénéficie en moyenne d'un appel téléphonique mensuel et d'un entretien annuel. En incluant les partenaires, ce sont environ 15 rencontres, 200 appels ou échanges de mail chaque année réalisés. Ces partenariats doivent pouvoir aussi se faire avec des interlocuteurs extra-départementaux comme la MDPH de l'Ain ou de l'Isère avec des fonctionnements différents et des connaissances du secteur souvent incomplètes.

Les collaborations existantes avec en premier lieu les familles, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), et les structures sanitaires locales ont été reconduites. En parallèle, l'U2R conforte son réseau avec des acteurs clés, tels que la communauté 360, les plateformes de répit, l'URIOPSS, PAM 73, la SMAEC, le SMR pédiatrique de la Maisonnée, le SSR pédiatrique des Massues, le CME Les Mésanges, les SESSAD, la Coordination du groupe ADENE, l'Équipe Ressource Handicaps Rares et Complexes de Lyon, ainsi que Bulle d'Air, un partenaire essentiel dans notre action pour le répit.

L'U2R est également en relation étroite avec les intervenants du domicile, renforçant ainsi la coordination des services et offrant un accompagnement plus global et intégré.

Par ailleurs, l'U2R a renforcé ses partenariats internes avec les autres services de l'association, tant pour améliorer la coordination entre les équipes que pour faire bénéficier les jeunes accueillis de l'ensemble des ressources associatives. Cette synergie interne permet de proposer un accompagnement plus systémique et de mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes et de leurs familles.

Ces partenariats demeurent essentiels pour répondre de manière globale aux besoins complexes des personnes prises en charge, tout en assurant un soutien complémentaire et une prise en charge intégrée.

A. L'U2R en chiffre

2022	768 jours	1 ETP
2023	878 jours	1,2 ETP
2024	920 jours	1,6 ETP

Au cours de l'année, l'activité a totalisé 920 journées de prise en charge, soutenue par un renforcement léger des ressources humaines.

La planification des ressources, initiée l'année précédente à travers l'élaboration de calendriers prévisionnels en collaboration avec les familles et les professionnels, continue de porter ses fruits en 2024. Elle a permis non seulement de mieux répondre aux attentes des familles, mais aussi d'améliorer la qualité de vie au travail des équipes, tout en maintenant un niveau d'activité soutenu et efficace.

Année 2024	Nb de PEC de jour	Nb de PEC en jour d'hébergement	Nb de PEC total
EXTERNE	184	19	203
Interne ALIZES	0	408	408
Interne AEC	6	303	309
Total	190	730	920

Afin de mieux analyser ce rapport, nous avons choisi de distinguer la provenance des bénéficiaires (interne ou externe), ainsi que la durée et la période des séjours, de jour comme de nuit. En 2024, l'U2R a réalisé 98 avenants pour une file active de 17 personnes, avec une moyenne de 8,2 personnes prises en charge chaque mois.

Type de période	Pourcentage de prises en charge supérieur ou égal à 4 jours consécutifs 2024	Durée moyenne par séjour en jour
Vacances scolaires	70%	14,6
Hors vacances scolaires	30%	5,3
Total	100%	

Les séjours d'une durée supérieure ou égale à 4 jours représentent 35 % des prises en charge totales. Une stabilisation de ces séjours est observée, avec plusieurs journées consécutives et une répartition plus équilibrée entre les périodes de vacances scolaires et hors vacances scolaires. Par rapport à 2023, on note une augmentation de 10 % des séjours hors vacances scolaires, passant de 21 % à 30 %.

	Distance en km	Temps en minute
Mini	4	8
Maxi	186	122
Moyenne	79	45

En ce qui concerne la localisation géographique des personnes externes prises en charge, l'U2R a accueilli des bénéficiaires provenant principalement de la Savoie, de l'Isère et de l'Ain. L'éloignement géographique et les temps de trajets semblent constituer un frein pour les résidents d'autres départements.

	3-8 ans	9-14 ans	15-20 ans	Total
Femme	3	2	6	11
Homme	0	2	4	6

La distance moyenne parcourue pour rejoindre l'U2R était de 79 km, pour un temps moyen de trajet estimé à 45 minutes.

En termes de profil des personnes accueillies, l'âge moyen était de 13 ans, avec une représentation majoritairement féminine.

Les situations couvertes par l'U2R	Nb pers. concernées
▪ Inadaptation temporaire des structures habituelles d'accueil de l'enfant	2
▪ Dégradation de l'état de santé de l'enfant	1
▪ Retour d'hospitalisation	0
▪ Intégration progressive en établissement	3
▪ Démarche palliative	1
▪ Besoins de répit des aidants	15

Les situations couvertes par l'U2R s'inscrivent pleinement dans notre mission principale de répit pour les aidants, en prenant en charge une multitude de situations complexes :

En 2024, la file active comprenait 4 personnes admises, 2 personnes admissibles, 12 personnes en attente de complément pour leur dossier d'admission, 3 personnes réorientées ou refusées et 4 personnes sorties, admises dans une autre structure.

Pour les dossiers en attente de complément, plusieurs raisons sont identifiées : absence de notification MDPH, âge requis non atteint ou dossier d'admission incomplet.

Par ailleurs, nous recevons régulièrement des demandes de répit de la part de familles ou de structures pour des périodes spécifiques, comme les vacances scolaires ou les fermetures de centres. Cependant, n'étant pas en mesure de répondre à ces demandes ponctuelles, nous encourageons les familles et structures à déposer un dossier d'admission complet. Cela permettrait d'anticiper plus efficacement les besoins. Malheureusement, ces démarches restent souvent sans suite.

Perspectives

Pour 2025, l'U2R souhaite œuvrer à l'identification en tant qu'aidant à travers la Journée nationale dédiée et la dynamique du collectif qui s'est formé autour de ces enjeux, visant à mieux coordonner les actions et renforcer la solidarité entre les différents acteurs du territoire.

Pour l'année 2025, l'U2R se fixe comme objectif de renforcer encore ses ressources humaines pour garantir une prise en charge de qualité, durable et adaptée aux besoins des personnes admises et nouvellement admises. Nous devons poursuivre la mise en place d'objectifs en s'inspirant de Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) spécifique à l'U2R, pour s'assurer de l'adéquation des besoins des familles et des réponses apportées par l'U2R.

B. La Maison des familles

TOTAL U2R	14 jours	3 Nuits
TOTAL AEC/Alizés	8 jours	13 Nuits

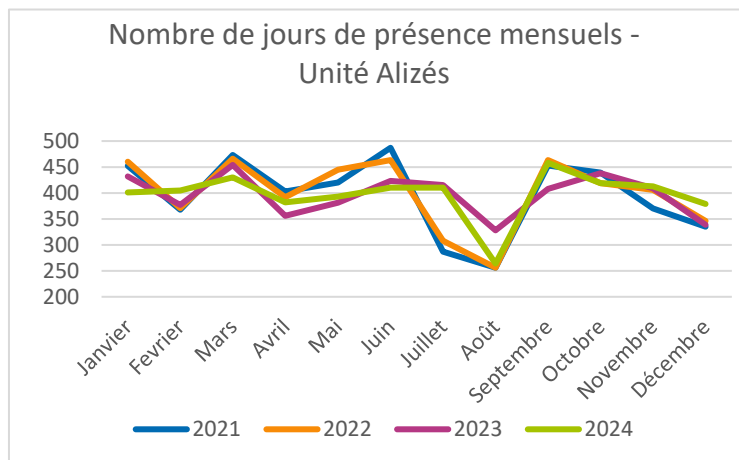
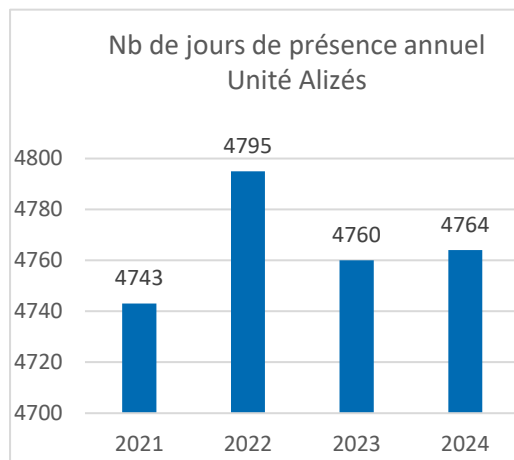
En 2024, une baisse des réservations à la Maison des Familles est observée, conséquence de nouvelles modalités d'accueil mieux adaptées aux besoins des familles et des évolutions dans l'organisation des visites.

Pour l'U2R. Cette évolution s'explique par l'organisation de séjours offrant désormais des journées complètes, permettant aux familles de rentrer à domicile en fin de journée, une solution mieux adaptée à l'éloignement géographique.

Concernant les autres services, la baisse des réservations s'explique par un ajustement des visites, notamment pour un jeune dont la famille n'est plus en capacité de le prendre en charge dans la Maison des Familles, ce qui a également contribué à cette évolution.

VI. Unité Alizés

A. Activité de l'unité Alizés



En 2024 nous réalisons 4 journées de plus que l'année qu'en 2023.

Nous constatons sur 2024 un lissage des présences sur le service des Alizés avec une diminution importante sur la période estivale. Ceci étant ce lissage doit nous permettre de mieux faire correspondre nos besoins RH au présentisme des jeunes.

B. Profil des jeunes accompagnés – Unité Alizés

Au 31/12/2024, la file active de l'unité des Alizés était de 21 enfants, adolescents et jeunes adultes :

- 9 « petits » âgés de 5 à 11 ans
- 7 « moyens » âgés de 12 à 17 ans.
- 5 « grands » âgés de 18 à 24 ans pour certains accompagnés au titre de l'amendement Creton

Le rajeunissement des jeunes du service des Alizés peut contribuer également à une plus grande fragilité et des besoins de chirurgie au regard du développement physique. Le plus jeune a 5 ans, le plus âgé 24 ans, et la moyenne d'âge est de 13,6 ans.

6 jeunes sont accueillis en hébergement complet ou séquentiel et 14 en accueil de jour. Parmi les jeunes en hébergement, 5 bénéficient d'internat séquentiel, une ou deux nuits par semaine. En 2024, l'unité est restée ouverte 365 jours. 6 jeunes du service des Alizés sont accueillis plus de 250j sur l'année. Ce chiffre reste identique à l'année dernière.

L'année 2024 a surtout été marqué par les difficultés de recrutement mettant à mal l'organisation du service et les accompagnements. Ainsi en juin 2024, la direction a souhaité engager un travail de refonte des cycles de travail des professionnels pour les faire correspondre au plus près des besoins des jeunes et en tenant compte d'un besoin d'harmonisation des cycles entre salariés. Ceci a permis de stabiliser les effectifs des personnels sur la fin d'année 2024.

L'arrivée de Mme CLAUSTRE a permis de mettre en œuvre le travail sur le projet de service pour 2025.

L'implication des professionnels a été essentielle sur cette année 2024 pour permettre de maintenir l'accueil des jeunes et répondre à leurs besoins d'accompagnement et de santé. La situation reste néanmoins fragile mais le projet de service doit favoriser un retour à un équilibre de fonctionnement.

C. Projets réalisés

Art thérapie : L'Art-thérapeute intervient toujours 2 fois par mois, en dehors des petites vacances scolaires et vacances estivales. Les séances sont ritualisées avec des groupes prédéfinis et ont lieu en salle Snoezelen.

Médiation animale : En 2024, nous avons procédé à un renouvellement de prestataire en médiation animale afin de permettre des relations avec d'autres types d'animaux. Les ateliers et les jours de présence ont été organisés sur le même jour. Cette prestation est rendue possible pour 2024 grâce au financement de la Fondation A&P Sommer dans le cadre d'un appel à projet.

Capoeira : La Capoeira s'est maintenue sur 2024. Les fréquences se sont étalées sur toute l'année. Les capoeiristes de l'association chambérienne Bem Viver partagent leur art avec les enfants à travers danse et musiques brésiliennes.

Atelier orientation : Animé par l'éducatrice spécialisée et la psychologue du service, l'atelier orientation a lieu le mercredi matin (hors vacances scolaires) pour le groupe des grands et dure 30 à 45 min. Ce temps est dédié à la présentation des démarches qui les concernent pour leur avenir. En général les jeunes se montrent attentifs.

Visite des Clowns en milieu de soins : Deux comédiens de l'association « les InstantàNez » sont présents un jeudi sur deux au sein de l'unité soit une vingtaine de représentations en 2024.

VII. Unité Arc-en-ciel

A. Accompagnement éducatif – Unité Arc-en-ciel

1. Profil des jeunes accompagnés – Unité Arc-en-Ciel

L'unité Arc-en-ciel a accueillie 59 enfants, jeunes et jeunes adultes âgés entre 5 et 20 ans. Elle est répartie en 4 groupes selon des critères d'âge, de maturité, de compétences sociales, et d'homogénéité du collectif.

En 2024, en voici la répartition :

- ➔ Farandole  Accueil et sensorialité
12 enfants âgés de 5 à 12 ans – âge moyen : 8 ans
- ➔ Passerelle  Vers l'autonomie et la participation sociale
16 enfants âgés de 11 à 15 ans / âge moyen : 13.5 ans
- ➔ Tremplin  Socialisation et découverte du monde
13 adolescents âgés de 15 ans à 17 ans / âge moyen : 15.5 ans
- ➔ Envol  Préprofessionnalisation / Expérimentation sociale /Projet orientation secteur adulte
18 jeunes adultes âgés à partir de 17 ans à 20 ans / âge moyen : 18 ans

Cette année, l'unité AEC a connu :

ACCUEILS	Orientation fin CAMSP	Orientation SESSAD + ULIS	Orientation IME	Sans solution (domicile)
4	1	1	1	1
ACCUEILS	FARANDOLE	PASSERELLE	TREMLIN	ENVOL
4	1	3	0	0
DEPARTS	ESAT + Domicile	MAS	FAM	Autres
3	1	1	1	1*

*Nous avons malheureusement vécu un décès au printemps 2024.

2. L'internat ces 3 dernières années

	2022	2023	2024
HEBERGEMENT	30	32	32
ACCUEIL DE JOUR	13	14	16
HEBERGEMENT (1 à 2 nuits)	16	13	11
	FARANDOLE	FARANDOLE	FARANDOLE
HEBERGEMENT	10	11	11
ACCUEIL DE JOUR	2	2	1
HEBERGEMENT (1 à 2 nuits)	2	0	0
	PASSERELLE	PASSERELLE	PASSERELLE
HEBERGEMENT	7	7	9
ACCUEIL DE JOUR	3	2	3
HEBERGEMENT (1 à 2 nuits)	5	7	5
	TREMLIN	TREMLIN	TREMLIN
HEBERGEMENT	8	5	4
ACCUEIL DE JOUR	4	5	5
HEBERGEMENT (1 à 2 nuits)	4	3	4
	ENVOL	ENVOL	ENVOL
HEBERGEMENT	5	10	9
ACCUEIL DE JOUR	4	6	6
HEBERGEMENT (1 à 2 nuits)	5	2	3

Les données d'hébergement n'ont pas vraiment évolué depuis 3-4 années témoignant de notre volonté de permettre le plus possible de répondre aux besoins des parents au regard des possibilités d'accueil en lien également avec l'U2R

B. Focus sur les Habilités Sociales

Les problématiques liées aux habilités sociales créent un manque d'expérimentation généralisé : conduites inadaptées, craintes et un refus d'aller vers l'autre, repli sur soi, ou encore un rejet de la part de l'autre. Des accompagnements, sous la forme d'ateliers de socialisation, de loisirs, dirigés vers l'extérieur, leur permettent de vivre expériences qui tendent vers ces acquisitions. Les objectifs de l'atelier :

- Travailler sur la communication (parole et attitude) au sein du groupe (comment je m'adresse de façon adaptée à un camarade)
- Connaître les différents modes de communications en fonction des personnes que je côtoie (cercle de proximité)
- Travail sur l'image de soi
- Echange autour de l'intimité

PROJETS 2024

Projet « Graff-en-ciel » Projet culturel multidimensionnel financé par l'ARS AURA et la DRAC AURA, par le biais d'Interstices, démarré en septembre 2023 s'est finalisé en juin 2024 par l'inauguration d'une fresque collective sur un mur d'une salle à manger au CEM ; et sur le mur de la maison de l'enfance de Saint Alban Laysse. Les jeunes, accompagné par le collectif de la Maise, ont découvert l'univers du street art, les méthodes, les outils pour « graffer ».

Projet « Vie Intime, Affective et sexuelle » : cycle de prévention, selon le programme de l'éducation nationale, et l'obligation soumise aux ESMS, proposé aux jeunes de 15 à 20 ans, financé par la CPAM de Chambéry, animé par une intervenante formée au sujet et adapté au public en situation de handicap ; suivi à nouveau de deux après-midi médiatisées par le jeu, animé par Ludoth'Aix, pour les plus jeunes.

Forum orientation droits loisirs

Les professionnels du CEM ont collecté plusieurs besoins et/ou nécessités en termes d'informations exprimées par les familles. Le CEM a donc organisé le 4 octobre 2024, un forum à destination des jeunes et des familles : une après-midi avec des stands (socialisation – atelier technique) dans la salle MULTI-ACTIVITE et des prises de paroles informatives.

Thématiques	Partenaires impliqués
Accès aux droits	MDPH de Savoie UDAF de la Savoie
Accès aux loisirs et au répit	Les jeunes chamois
Orientation vie d'adulte	MAS Les Ancolies (Deltha Savoie) en présence d'anciens jeunes du CEM Assistante sociale d'ASH

Projet « myself » : la salle à manger des jeunes plus autonomes des groupes tremplin et envol évolue de manière à proposer un self proche du milieu ordinaire où les jeunes peuvent tester leur autodétermination. Ils s'installent où ils le souhaitent, choisissent avec quels copains ils veulent manger, participent aux tâches (installation, débarrassage). Ce projet peut encore évoluer en lien avec les besoins et les demandes des jeunes.

Hop'lympiades : Accueil Savoie Handicap s'est mobilisé pour la promotion des JOP2024 avec le soutien de la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes, le Comité sportif et paralympique français et la Ville de Saint-Alban-Laysse, à travers une journée sportive et festive de grande ampleur à destination de 125 jeunes, le 27 juin 2024 à la Plaine des Sports ; en partenariat avec le Club Les jeunes Chamois, la Team Chambé, Handisport 73, PDG Compagnie et la musicienne Catherine Martinetti.

Parrainée par l'aventurier Armand Thoinet, la journée s'est déroulée de 9h à 16h. Au programme, des chants préparés par les jeunes, **des épreuves sportives** pour s'initier aux sports paraspports tels que la boccia, le relais universel, le handball assis, mais aussi du croquet adapté, ainsi qu'un **village dédié à l'histoire et aux valeurs des JOP 2024.**

Opération « Cloches Solidaires » : reconduit cette année ; en partenariat avec le Rotary Club d'Aix-les-Bains et la Chocolaterie Bizolon, les jeunes de l'atelier technique d'AEC ont assemblé, noué et mis en boîte 100 cloches en chocolat (soit deux fois plus qu'en 2023), à destination des familles des jeunes du CEM. Effectivement, les familles ont largement contribué au projet par leur implication et ceci a permis d'offrir aux jeunes du CEM un spectacle de fin d'année/

VIII.PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a été intense et à montrer à quel point nous étions au rendez-vous des réponses aux besoins des jeunes et des familles avec l'exigence de la sécurité des soins et de la démarche qualité.

Nous avons pu maintenir un haut niveau de réalisation de projets et d'accueil malgré les différents sujets institutionnels qui ont pu perturber les « organisations du quotidien » : acquisition d'un nouveau DUI, évaluation HAS, évaluation du circuit du médicament, ...

Nous essayerons de maintenir ce niveau de reconnaissance pour 2025 tout en poursuivant les besoins d'adapter nos organisations aux profils des jeunes accueillis.

Nous aborderons 2025 sous l'angle de 10 thématiques.

A. Les accompagnements

- Le CEM s'est engagé depuis de nombreuses années sur la voie de la CAA (Communication Alternative Améliorée). Néanmoins, il sera important en 2025 de réactualiser nos connaissances et de restructurer nos accompagnements en CAA. Sous la direction médicale et du service d'orthophonie, un large tour d'horizon des innovations sera réalisé sur les dispositifs de CAA en lien avec un programme de formation. L'écriture du projet devra se finaliser avant la fin d'année 2025 mais pourrait être conditionnée par les effectifs orthophonistes et médicaux.

La CAA sera dans le cadre de la refonte du projet d'établissement la pierre angulaire de nos prochaines réflexions.

- Les professionnels et les jeunes attendent depuis quelques années de pouvoir investir un jardin thérapeutique. A travers la réponse à un appel à projet (AAP) en 2023, nous avons pu en 2024 préparer, décaisser, aménager l'espace qui accueillera ce futur jardin. Les équipes ont souhaité créer la notion de jardin TEP (Thérapeutique, Educatif, Pédagogique). C'est une innovation que le jardin TEP du CEM portera car nous aborderons bien ce jardin dans ces trois orientations d'accompagnement.

- Dans le cadre des travaux de socialisation, les professionnels font remonter le besoin d'accompagner davantage les jeunes sur la sécurité routière. A travers un AAP sur la sécurité routière, nous envisageons de pouvoir sensibiliser les jeunes aux risques mais également aux conduites à tenir dans la rue.

B. L'institution CEM

Le CEM connaîtra des temps institutionnels forts cette année.

Le CPOM devrait rythmer l'année 2025 au CEM. En effet, alors que les contrats d'objectifs devaient être contractualisés en 2024, les ARS ont souhaité repousser d'une année les discussions avec les établissements. Par conséquent, afin de préparer au mieux le prochain CPOM, le CEM finalisera son projet d'établissement avec comme pierre angulaire la CAA et les valeurs qui ont fait sa notoriété à savoir bientraitance, qualité des soins et des accompagnements, innovations.

Les orientations fortes pour les 5 années à venir seront :

- La création d'un Dispositif d'Institut D'éducation Motrice (DIEM).
- La création d'une unité pédagogique pour les jeunes en situation de polyhandicap.
- La rénovation énergétique de l'établissement
- Le projet de restauration

Le projet de service des Alizés, évoqué ci-avant, viendra étayer le projet d'établissement. Autour de restructurer les accompagnements des jeunes du service des Alizés, le projet de service doit permettre de stabiliser une équipe mise à mal depuis les années COVID et les multi-complexités de soin des jeunes.

- En lien avec la trajectoire numérique ambitieuse de l'établissement, le CEM s'engage dans la révision de toute l'infrastructure de ses serveurs pour mieux se prémunir du risque de cyber-attaque mais aussi pour clarifier les fonctionnements des professionnels. Ce projet devrait se finaliser au 2^{ème} semestre 2025
- Les pouvoirs publics vont s'engager dans une étude nationale SERAFIN sur le secteur de l'enfance. Le CEM sera par conséquent concerné. Il s'agira de mettre en avant la qualité de nos accompagnements à travers nos organisations et l'efficacité de la mise en œuvre des projets des jeunes.
- Enfin, le déploiement du DUI Médiatime se poursuit. Après quelques mois de déploiement, le CEM souhaite ouvrir son DUI aux familles et aux jeunes. Nous pouvons faire le parallèle avec PRONOTE pour le secteur du second degré. Ceci entre également dans notre stratégie de démocratie sanitaire et de transparence avec les familles dans nos accompagnements.

C. Les partenariats

Nous ne pourrions pas exposer ici tous les projets et partenariats qui pourront se mettre en place en 2025. Ceci étant, il est important d'illustrer le dynamisme de l'établissement à travers quelques projets :

- Fort de notre expérience des Hop'lympiade, le CEM s'engagera à nouveau autour de la thématique du sport et du partage avec des partenaires du droit commun. Ainsi, l'ARS lance l'action « l'union fait le sport ». Une belle opportunité de relancer notre partenariat avec le collège des Frontailles et de l'IME Saint Louis du Mont.
- Le CEM reste un acteur important sur le territoire. C'est pourquoi nous participerons aux sollicitations des autres structures institutionnelles comme la MDPH au travers la réflexion des bilans uniques, des réunions situations complexes...
- Cette année 2025, la musique prendra une place partenariale importante. La kermesse sera musicale et de nombreux partenaires pourront être présents pour animer cette journée. Nous retrouverons une journée spéciale organisée en son temps au CEM avec de nombreuses activités. La date du 20 juin a été retenue pour lancer l'été.

2024 a été une année ponctuée de nombreuses reconnaissances et de concrétisation de projets. L'année 2025 devra nous projeter vers des réflexions organisationnelles pour nous permettre de nous préparer aux grandes évolutions des modèles d'accompagnements (CAA, DIEM, scolarisation, polyhandicap) pour les 4-5 années à venir.

Partie II - SESSAD DM

(Service éducatif spécialisé et de soins à domicile)

I. Définition de la structure

Le SESSAD accompagne les enfants et adolescents de 3 à 20 ans. Ses principales missions sont le soin, le soutien à l'intégration scolaire et à l'autonomie sociale ainsi que l'accompagnement de l'entourage familial de l'enfant. Il est composé de deux unités :

- Le **SESSAD DM** (Déficiences Motrices et Polyhandicap)
- Le **SESSAD DYS** (Troubles DYS), qui intervient à la suite de la PCO du CAMSP de Chambéry.

II. Identification du service

Capacité autorisée	55 places (47 places DM, 4 places polyhandicap, 5 places DYS)
Capacité financée	55
Nb journées d'ouverture	200 soit 40 semaines d'ouverture
Couverture géographique	SESSAD DM : Chambéry et agglomération, Cœur de Savoie, Aix les bains et sa couronne. Les accompagnements sur les départements limitrophes (Isère) sont en fonction des capacités du service. SESSAD DYS : Chambéry, Aix les bains et Montmélian

III. Ressources humaines

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, le service est composé des effectifs suivants :

SESSAD DM

Métiers	ETP	Effectifs
Médecin MPR	0.40	1
Kinésithérapeutes	3.25	4
Ergothérapeutes	2.35	3
Orthophonistes	1.95	2
Psychomotriciens	1.60	2
Psychologue	0.65	1
Educateur APA	0.10	2
Educateurs	1.75	2
Secrétaire médicale	0.80	1

SESSAD DYS

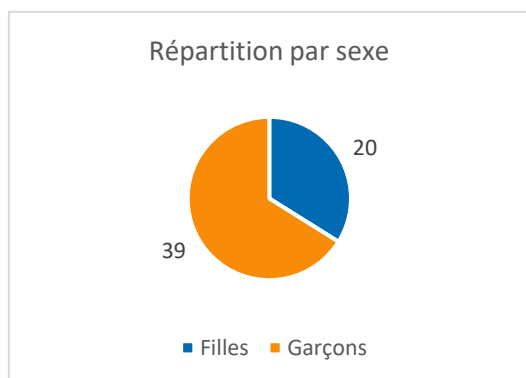
Métiers	ETP	Effectifs
Neuropsychologue	0.20	1
Ergothérapeute	0.30	1
Psychomotriciens	0.30	1
Secrétaire médicale	0.10	1

La cheffe de service, à temps plein, est en fonction sur les deux unités du SESSAD. La directrice adjointe des services est transversale aux services ASH. La direction générale et les fonctions supports (service RH, responsable budget finance, comptabilité, qualité, SI, cheffe de projet ...) sont associatives.

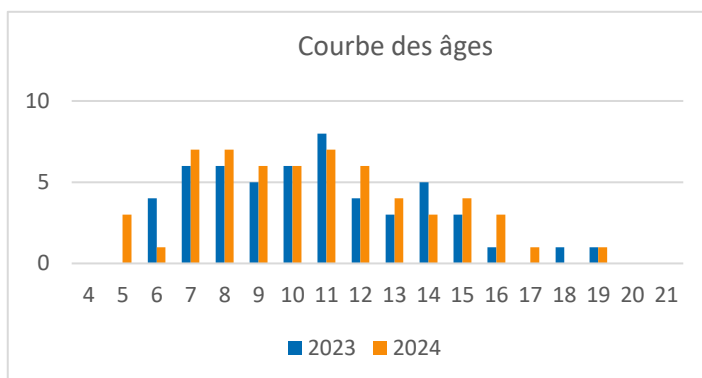
IV. Population

A. Caractéristiques démographiques

1. SESSAD DM



39 garçons et 20 filles sont accompagnés par le SESSAD DM.

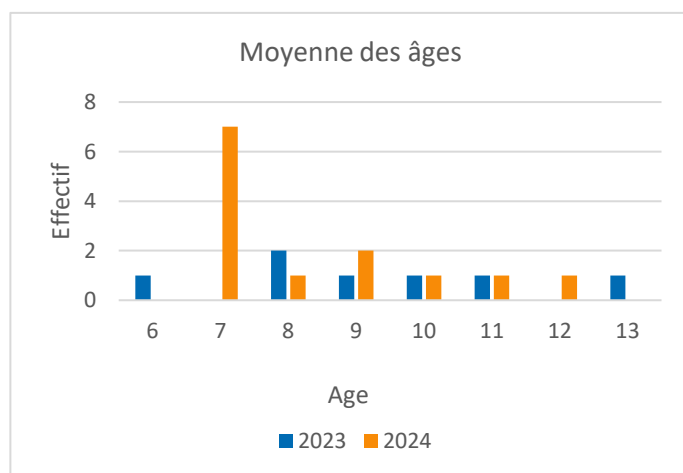


La moyenne d'âge des enfants accompagnés est de **10 ans et demi** ; ce qui reste constant par rapport à l'année dernière.



Le SESSAD DM assure la délivrance de ses prestations principalement sur le département de la Savoie et également sur certains départements limitrophes comme l'Isère et l'Ain en fonction des circuits professionnels existants.

2. SESSAD DYS



Dans le cadre du SESSAD DYS, 8 enfants ont été accompagnés (7 de sexe masculin et 1 de sexe féminin).

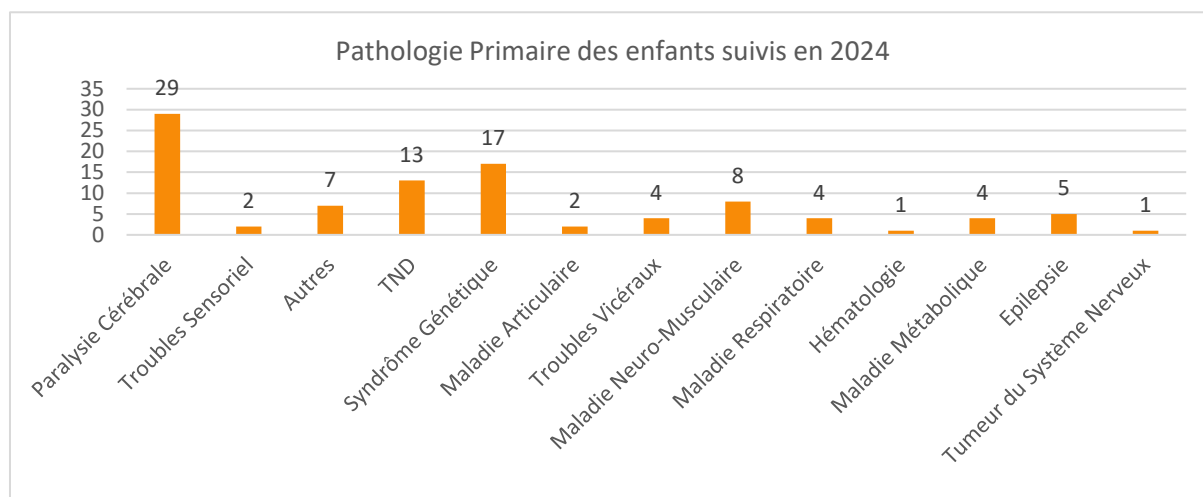
Afin de favoriser un maximum d'accompagnement et au vue du nombre limité de places, le secteur d'intervention se centre sur Chambéry, Aix-Les-Bains et Montmélian (efficience des déplacements).

Sur l'année 2024, la moyenne d'âge des enfants accompagnés par le SESSAD DYS est de **8 ans et 3 mois**.

B. Natures des handicaps

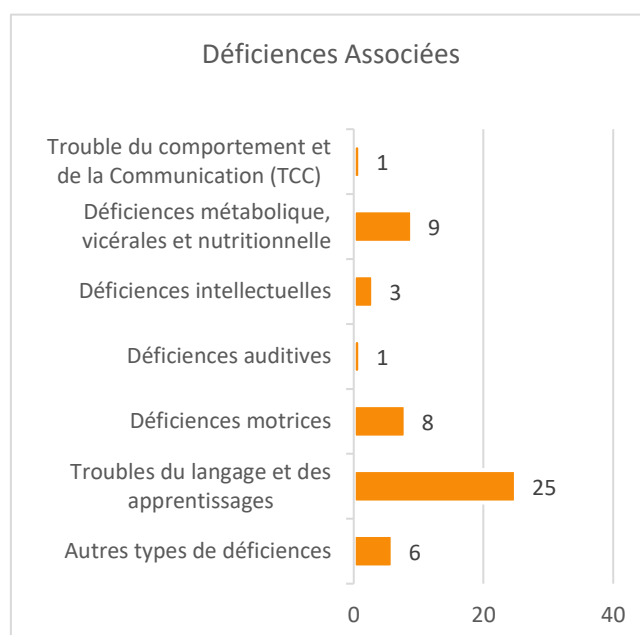
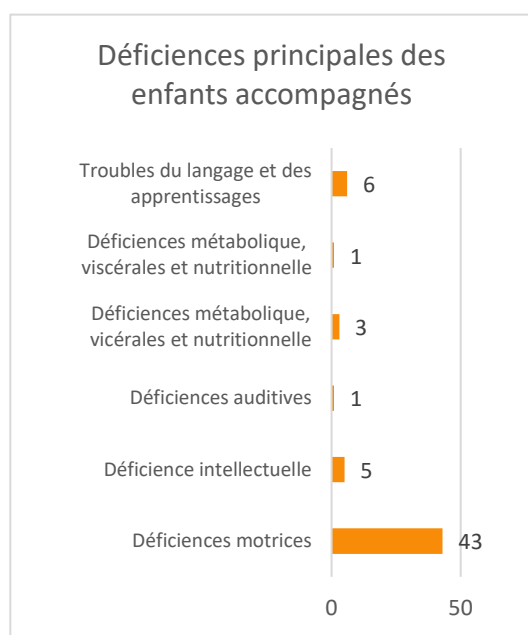
1. SESSAD DM

Sur les 59 enfants de la file active, 23 enfants ont un plurihandicap (déficience motrice avec un ou plusieurs troubles(s) associé(s)) soit 39% des enfants accompagnés.



La pathologie la plus représentative dans notre service reste à ce jour la **paralyse cérébrale** pour 29 enfants sur 59 soit 49% de la population totale. Il est à noter une évolution du public accompagné avec une montée en charge des enfants porteurs d'un **syndrome génétique** pour 17 d'entre eux soit 29% de la population totale. Il en est de même pour les **Troubles Neuro-Développementaux** qui sont présents chez 13 enfants accompagnés soit 22% de la population totale. Ces nouveaux publics nous amènent à faire évoluer nos prises en charge et nos accompagnements.

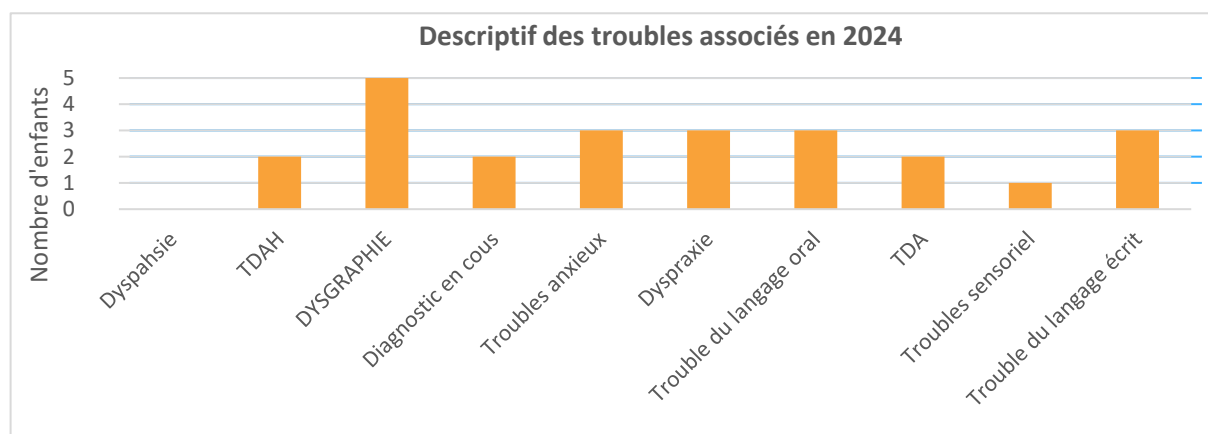
Le graphique ci-contre nous renseigne sur la répartition des déficiences primaires chez les enfants accueillis au SESSAD. On peut constater que la déficience associée la plus prédominante est la déficience motrice pour 25 enfants soit 42% de la population totale.



2. SESSAD DYS

L'entrée dans le SESSAD DYS se fait via un trouble neuro-développemental (hors autisme). Le trouble associé le plus fréquent est la dysgraphie, présents chez plus de 71% des enfants accompagnés.

En moyenne, les enfants accompagnés sont porteurs de 3 troubles associés, pour deux des jeunes accompagnés le diagnostic reste à affiner.



V. Analyse de l'activité – prestations directes

A. Définition de l'activité CPOM

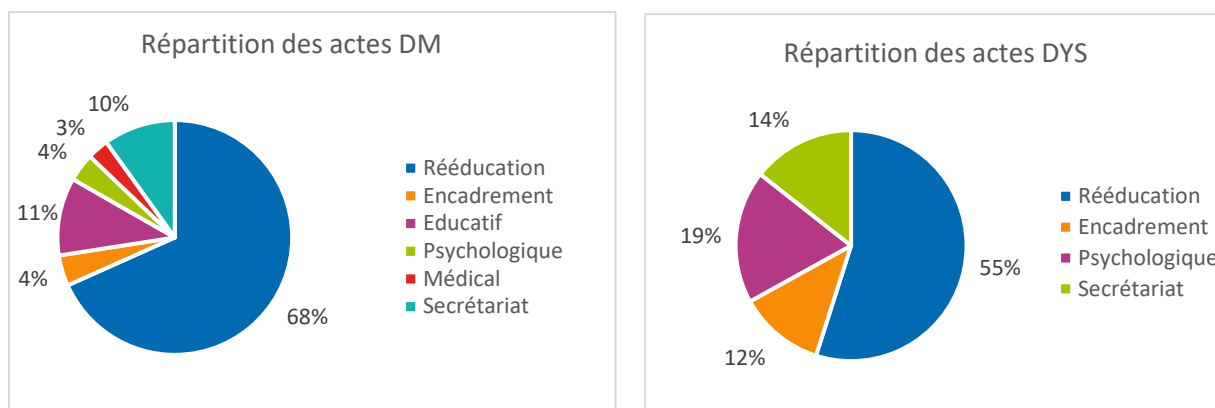
File active contractualisée	1.2 soit 60 usagers accompagnés (SESSAD DM)			
Nombre d'actes théoriques par unités	5 actes par usagers et par semaine soit 10 800 (SESSAD DM) Actes non définis pour le SESSAD DYS			
Nombre d'actes réalisés	10522 (SESSAD DM) 987 (SESSAD DYS)			
Personnes ayant intégré le service en 2024	Personnes ayant quitté le service en 2024	Total de personnes accompagnées en 2024	Taux d'occupation	Taux de rotation
10 (SESSAD DM) 2 (SESSAD DYS) 12 entrées	10 (SESSAD DM) 2 (SESSAD DYS) 12 sorties	59 (SESSAD DM) 8 (SESSAD DYS) 67 enfants	122%	22%

Le taux de rotation et le taux d'occupation sont particulièrement élevés cette année du fait d'un nombre important de fin d'accompagnement au sein du SESSAD Déficience Motrice et d'entrée faites en corrélation.

Pour rappel, les places de SESSAD DYS ayant été actées début 2022, l'activité n'a pas été définie lors du CPOM contractualisé en 2020. Il est à noter que celle-ci ne peut être que moindre par rapport au SESSAD DM (complexité des situations accompagnées, taille de l'équipe...).

1. Les actes

La comptabilisation des actes (définition CNSA, janvier 2019) se fait via Mediateam qui sert également de dossier Usager Informatisé (DUI).



Clés de lecture. Afin de mieux comprendre la cotation des actes, voici quelques clés de lectures permettant de mieux appréhender les modalités d'intervention et leur durée. Les données figurant ci-dessous sont données à titres indicatifs et peuvent varier d'un accompagnement à l'autre :

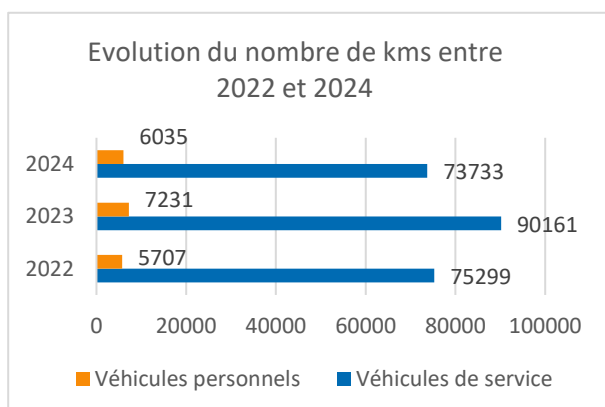
- Consultations médicales : 1h
- Séance de rééducation : 45 min + temps d'installation (chercher l'enfant dans sa classe, transfert...)
- Visite à domicile éducative (VAD) : entre 1 à 2h d'entretien selon la situation
- Projet individualisé d'accompagnement (PIA) : 1h
- Suivi de projet : 45 min
- Préparation de projet : 1h15
- Balnéothérapie : 1h30 à 2h
- Appareillage : de 1h30 à 2h selon typologie

De manière globale, les accompagnements portant sur des actes rééducatifs, ces derniers sont beaucoup plus longs.

Remarques :

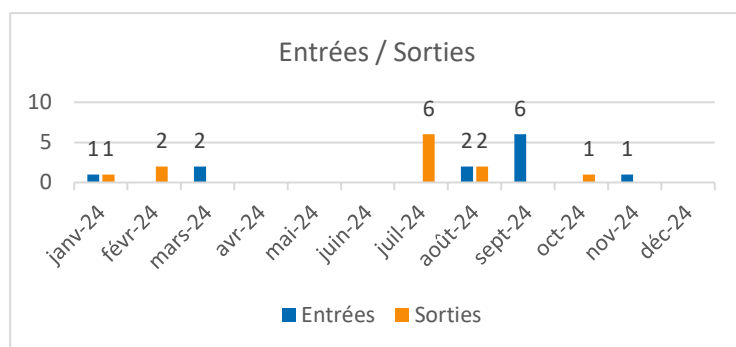
- 1/ **En l'absence d'une règle commune clairement définie sur la cotation des actes en fonction de leur durée**, nous pouvons noter les écarts parfois importants entre deux prestations pourtant cotées 1 acte chacune.
- 2/ **Les temps de déplacements professionnels** ne sont pas comptabilisés à ce jour.

2. Les déplacements



Le ratio de kilomètres / file active, donnant une indication sur la moyenne kilométrique par enfant et par an, est désormais de 1190 km / enfant sur l'année civile. Un travail sur les sectorisations des professionnels a permis de réduire considérablement les kilomètres engagés sur 2024.

3. La file active sur 2024



Les **motifs de sortie** du SESSAD sur 2024 sont :

- Fin d'accompagnement (objectifs atteints) : 8
- Orientation autre ESSMS : 3
- Déménagement : 1

La durée moyenne des enfants sortis en 2024 est de 6 ans et 3 mois.



Au niveau du SESSAD Dys, nous limitons l'accompagnement à 2 ans renouvelable une fois 1 an. L'ouverture du service étant récente, la majorité des enfants sont entrés en même temps. De fait en 2024, nous avons eu 2 sorties et 2 entrées. Sur 2025, quatre fins d'accompagnement sont prévues. Six enfants sont en liste d'attente.

B. Facteurs influençant l'activité du SESSAD sur l'année 2024

Ressources humaines

- En 2024, une des kinésithérapeutes a été en arrêt pendant 7 semaines, ce qui a engendré un conventionnement avec des kinésithérapeutes en libéral pour une partie des jeunes qu'elle accompagnait.
- Absence d'une ergothérapeute pendant 2 mois mais remplacée sur la même période.
- En prévision du départ à la retraite du médecin MPR en 2025, un nouveau médecin est arrivé en Mai 2024. En fin d'année, elle a pu débiter sa formation MPR.

Spécificité du public et des pathologies accompagnées / SESSAD DM

Afin de répondre aux besoins des usagers accompagnés sur le SESSAD DM (complexité des pathologies), l'équipe du SESSAD DM a été pensée comme une équipe mobile de rééducation, apportant les soins nécessaires dans l'environnement scolaire de l'élève, ce qui participe également à son intégration scolaire en milieu ordinaire (lien rééducateurs / Enseignants / périscolaire pour une connaissance des spécificités de chacun et une appropriation des adaptations et outils de compensation qui en découlent). L'arrêt du SESSAD pour un enfant est donc corrélé à :

- l'arrêt de la nécessité de coordination rééducation – scolarité sans que cela ne le pénalise
- la possibilité de trouver dans le droit commun des relais à la hauteur des besoins rééducatifs évalués.

Pour certains, cette possibilité n'est pas envisageable du fait même de l'évolutivité de la maladie. Cette réalité altère de fait la capacité d'accompagnement des professionnels qui se pense non pas en termes de file active mais en termes d'objectifs pour le jeune. Le rajeunissement du public participe également à un frein dans les sorties. Enfin, l'organisation en circuits professionnels avec une durée des séances de rééducation incompressible contraint le nombre d'accompagnement.

Comptabilisation des actes dans notre DUI

Les plannings des professionnels, organisés en circuits professionnels, ne donnent pas la possibilité d'un reflet fidèle de l'activité du service. En effet, les professionnels, en déplacement quotidien, fonctionnent par récurrence de séances d'une semaine sur l'autre. Ceci n'inclut pas les actes « extraordinaires » fait en parallèle (rencontres non récurrentes, appels famille, écoles, liens partenaires...) et engendre de fait une perte non négligeable d'actes au bénéfice des usagers.

C. Nature de l'offre d'accompagnement

1. Gestion de la file active –entrée/sortie

La gestion administrative des dossiers (entrées-sorties) dont le traitement des notifications se fait selon la procédure de gestion MDPH « Via trajectoire » qui intègre tout un processus de relances par courrier et appels gérés par la secrétaire du service en lien avec la cheffe de service.

En 2024, le service a reçu **26 notifications** délivrées par la MDPH dont 7 renouvellements pour des enfants déjà accompagnés par le SESSAD. Les nouvelles demandes d'accompagnement ont doublé par rapport à 2023, ce qui a pour conséquence d'avoir considérablement augmenté notre liste d'attente ainsi que nos délais d'admission.

7 notifications ont été classées sans suite (5 pour éloignement géographique, 1 en raison d'un déménagement et un enfant porteur de TSA non adapté au public suivi par le SESSAD DYS). 8 enfants ont été reçus en commission d'admission sur 2024 ; les autres situations étant en attente.

2. Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative (SESSAD DM uniquement)

Les consultations médicales

Le nombre de consultations organisées chaque année auprès du médecin de MPR est sur une base de 1 par an et par usager à raison de 1h auxquelles s'ajoutent éventuellement la présence du médecin aux consultations d'appareillage. Des consultations supplémentaires peuvent être mises en œuvre sur demande du médecin ou de la famille (suivi toxine, suivi opération...).

Le travail administratif du médecin

Le lien avec la MDPH se fait par la présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois pour :

- Chaque année, pour chaque enfant AEEH, AVS, badge stationnement, ...
- Dès qu'un achat de matériel ou d'aménagement est envisagé, avec participation de la MDPH.

En lien avec l'éducation nationale

Tous les ans ou en cas de modification en cours d'année, un certificat d'aptitude partielle à la pratique du sport est rempli. Pour chaque élève passant des examens (DNB, à chaque étape du BAC), un certificat spécifique d'aménagement des examens est nécessaire.

En lien avec les partenaires médicaux

Le médecin du SESSAD joue un grand rôle dans la coordination des soins de l'enfant. Il envoie systématiquement un compte-rendu de consultation au médecin traitant et aux autres pôles qui suivent les enfants (Escale, HFME, les Massues...) le cas échéant.

Coordination des accompagnements SESSAD en lien avec les soins externes au service

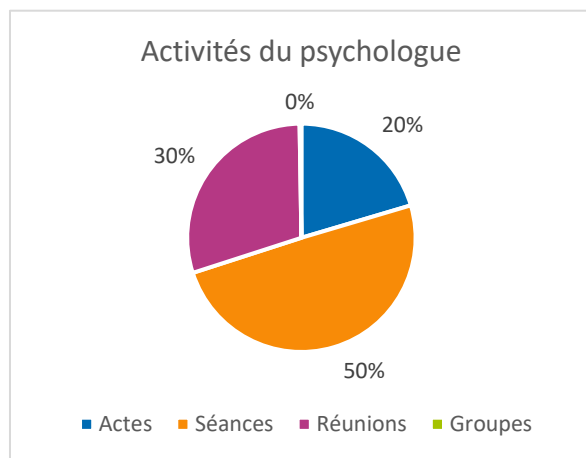
En lien avec la coordination médicale assurée par le SESSAD, 37 enfants ont eu, au total, 115 consultations médicales en extérieur. 16 enfants ont bénéficié de 30 injections de toxines. Ces injections ont nécessité des bilans pré et post-toxines fait au sein de notre service ainsi qu'une coordination avec les services les pratiquant (médecin, kinésithérapeute, ergothérapeute).

13 enfants ont été hospitalisés au cours de l'année 2024 dont 3 à plusieurs reprises. Six enfants ont bénéficié d'une chirurgie, dont deux d'une chirurgie multi-site suivie d'un séjour de rééducation post opératoire.

En tout, sur l'année 2024 on compte 105 jours d'hospitalisation. Une enfant a bénéficié d'un stage de rééducation des membres supérieurs pendant 16 jours.

2.2 Prestation des psychologues

Concernant le SESSAD DM :



Le recueil des données fait état de 387 interventions pour la psychologue. Ce chiffre est en constante augmentation depuis quelques années. Parmi ces interventions, la psychologue a réalisé 192 accompagnements psychologiques (contre 176 en 2023). En terme de répartition, les séances auprès des jeunes et/ou leurs familles représentent la plus grande partie des actes côtés (50%) de la psychologue. Environ un tiers du temps est consacré aux réunions (30%). Enfin, les actes c'est-à-dire les écrits, mails, temps de préparation, représentent 20% de l'activité de la psychologue. Ce dernier chiffre reste sans doute sous-estimé du fait du manque de rigueur quant à la cotation de ces temps.

Au niveau institutionnel, la psychologue a participé aux réunions de comité stratégique une fois par mois. Elle a également participé aux commissions d'admission qui ont été nombreuses du fait d'un nombre important de sorties au regard des années précédentes. Elle a également poursuivi les rencontres mensuelles avec les autres psychologues de l'association quand cela était possible du fait du chevauchement des réunions et temps d'accompagnement.

Au niveau de la population accueillie au service, on constate une évolution marquée des profils avec notamment de nombreux jeunes avec un trouble du neuro-développement (TND) soit en trouble associé soit comme handicap principal. De ce fait, l'accompagnement de la psychologue a été amené à se modifier avec notamment des temps plus importants d'observation en classe et de préconisations aux professionnels et au corps enseignant. Il a également été formulé une demande de formation au profil sensoriel afin d'accompagner aux mieux ces jeunes.

La psychologue a co-construit et animé pour l'équipe du SESSAD, avec la neuropsychologue du SESSAD DYS une formation aux TND. Ce projet a demandé un temps conséquent et il serait par conséquent intéressant de déployer cette formation à d'autres professionnels de l'association.

En termes de perspective, il semble nécessaire de mener une réflexion sur les missions de celle-ci en lien avec le nombre croissant de demandes d'accompagnement psychologique, les nombreuses réunions et la nécessité d'étayage plus important de l'équipe au regard de l'évolution de la population.

Concernant le SESSAD DYS :

La neuropsychologue a principalement une mission de coordination entre le SESSAD Dys, la famille et les différents partenaires autour de l'enfant. Cette coordination s'effectue de différentes façons :

- A l'entrée, la neuropsychologue propose un temps d'échange avec les parents afin de faire le point sur le parcours de l'enfant. Ce temps peut se faire au service ou à domicile.
- Un temps pour recueillir les besoins et les attentes est proposé à l'entrée dans le service et avant chaque Projet Individualisé d'Accompagnement.
- Un lien est fait avec les différents professionnels qui prennent en charge l'enfant (écoles, orthophonistes, psychologues, médecin, enseignants référents...). Ceci peut se faire sous forme d'échange téléphonique, de mail, de visioconférence ou d'entretien en présentiel. Ce lien est fait au début de l'accompagnement et des contacts réguliers peuvent se faire en cours d'année.

- La neuropsychologue est également en lien avec les différents membres de l'équipe du SESSAD DYS. Des échanges ont lieu en réunion d'équipe tous les lundis, mais aussi régulièrement au cours de la semaine afin d'échanger sur les différentes évolutions.
- La neuropsychologue participe aux temps d'élaboration du PIA, à sa signature et au suivi de projet de l'enfant.
- Elle participe également aux ESS afin de coordonner le parcours de l'enfant avec les demandes faites à la MDPH.

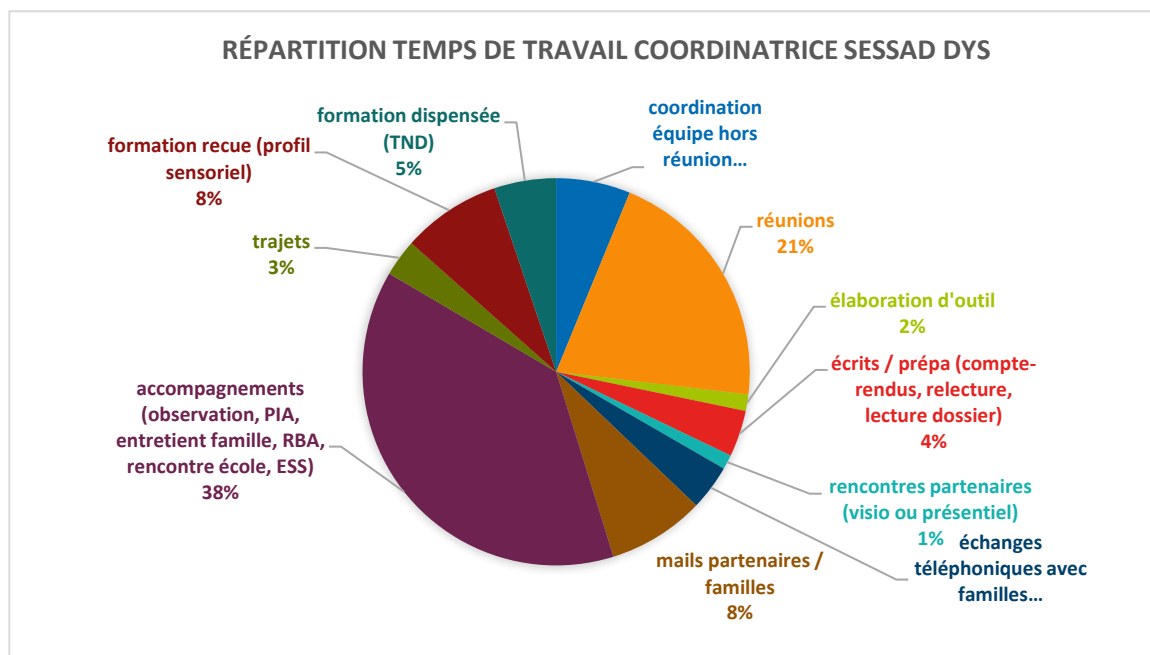
La neuropsychologue a pu proposer plus spécifiquement des temps d'observation et des entretiens complémentaires, lorsqu'ils étaient jugés nécessaires dans l'accompagnement de l'enfant ; ceci afin de cibler de façon plus précise les difficultés de l'enfant et de faire des préconisations en conséquence. Ces comptes rendus ont pu être un appui pour les dossiers MDPH et les adaptations en classe, voire les orientations.

Sur l'année 2024, les missions n'ont pas évolué au niveau de la coordination d'équipe. Cependant, cette année les missions d'accompagnement en présence de la famille ou de l'enfant (observation, PIA, entretiens familiaux, recueil des besoins et attentes, rencontre école, ESS) représentent une part un peu plus importante du temps de travail (passant de 12 à 38%). En effet, deux nouveaux documents ont été proposés et expérimentés auprès de plusieurs familles depuis octobre 2023 sur le SESSAD dys. Le premier concerne un questionnaire autour du parcours de l'enfant, réalisé à l'entrée de celui-ci dans le service. Le second document concerne le recueil des besoins et des attentes, travaillé sur l'année 2023. Cette nouvelle organisation semble donc avoir un impact sur la répartition du temps de travail de la coordinatrice.

Concernant les changements de mission, contrairement à l'année 2023, le temps de travail entre la cheffe de service et la psychologue a bien diminué (passé de 17% à proche de 0%) du fait que la refonte du PIA ait été mise en place.

Sur l'année 2024, en association avec la psychologue du SESSAD, un travail a été mené au niveau de la création d'une formation sur les TND pour le SESSAD DM et DYS. Cette formation se décline en plusieurs axes (les TND, la DI, les TSA, le TDAH, les préconisations associées). Une première partie a été dispensée en octobre 2024 et une seconde partie se déroulera en 2025. Cette mission a représenté 5% du temps de travail.

En lien avec le public accompagné, la neuropsychologue a bénéficié sur 2024 d'une formation sur le profil sensoriel Dunn 1 (8% du temps de travail).

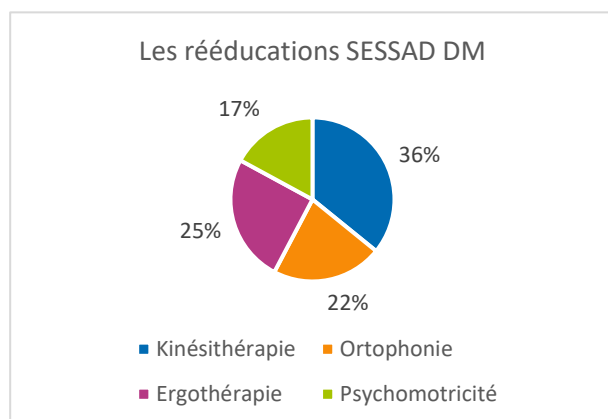


Persepectives

Sur l'année 2025, il est prévu de continuer de construire et dispenser la suite de la formation TND (notamment sur le TDAH et les diverses préconisations).

2.3 Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Les séances de rééducations



Les actes rééducatifs constituent l'axe central des accompagnements donnés par le service en lien avec notre agrément déficience motrice.

La kinésithérapie est la rééducation majoritairement pratiquée, représentant 36% des interventions. S'en suivent les accompagnements en ergothérapie à 25 %, l'orthophonie et la psychomotricité. Par ailleurs et du fait du jeune âge des nouveaux entrants, une réflexion plus globale s'amorce régulièrement autour de la priorisation des accompagnements et des objectifs à atteindre.

Concernant les enfants accompagnés par le SESSAD DYS, ils bénéficient en interne de rééducation en ergothérapie et psychomotricité.

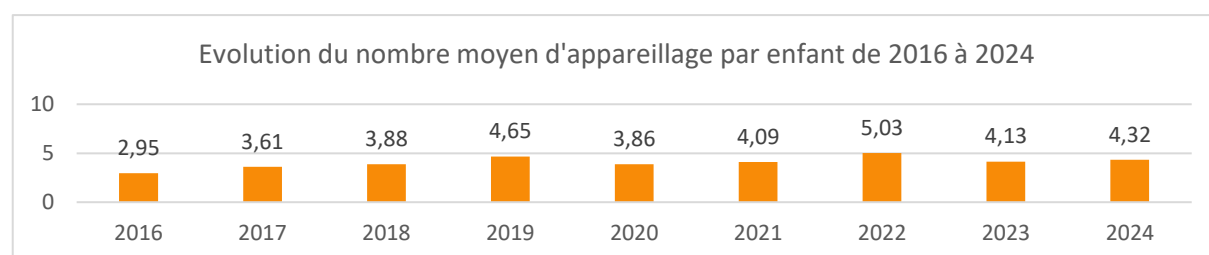
Au regard de la durée d'accompagnement qui est relativement courte (environ 2 ans) et des difficultés de trouver une orthophoniste en libéral, nous avons fait le choix de conventionner avec l'orthophoniste déjà en place afin d'éviter des ruptures de parcours.

Sur 2024, 101 séances ont été financées auprès d'orthophonistes libéraux pour le SESSAD DYS.

SOINS	2022 Nb enfants concernés	2023 Nb enfants concernés	2024 Nb enfants concernés
Kinésithérapie	46	43	47
Ergothérapie	53	52	56
Psychomotricité	32	33	37
Orthophonie	34	33	36
TOTAL	66 en file active	60 en file active	67 en file active

La file active de 2024 est quasiment similaire à celle de 2022 et nous pouvons noter une augmentation du nombre d'enfants suivis en orthophonie et en psychomotricité. Ces données sont à mettre en lien avec les profils des enfants qui intègrent le SESSAD, notamment avec des Troubles Neuro-Développementaux en déficiences associées.

Les appareillages



Au cours de l'année 2024, il y a eu 108 séances d'appareillages auprès de 25 enfants du SESSAD, soit 4.32 séances par enfant pouvant aller de 1 à 11 appareillages par enfant.

Focus par fonctions métier rééducatives

Les professionnels ont choisi de mettre en lumière ces différents points issus de leur pratique :

- En 2024, les kinésithérapeutes et l'Enseignant d'Activités Physiques Adaptées ont poursuivi la mise en place des groupes de kiné sport, tout au long de l'année ce sont succédés des cycles escalade, vélo, et renforcement musculaire. Depuis la rentrée scolaire de Septembre 2024, l'organisation a évolué. En effet, c'est désormais le même groupe d'enfants qui bénéficie de l'ensemble de ces cycles sportifs en quinzaine tout au long de l'année. L'encadrement se fait toujours avec la même kinésithérapeute et le même Enseignant d'Activités Physiques Adaptées. Pour mettre en place ces activités, nous bénéficions des locaux du Centre d'Education Motrice et plus précisément de la salle multi-activité.
- Sur les semaines de vacances scolaires, les orthophonistes ont proposé à plusieurs enfants de participer à un groupe langage. Les ergothérapeutes ont organisé des groupes cuisine lors des vacances scolaires. Nous proposons également une demi-journée multisports pour les collégiens. Nous avons fait évoluer la demi-journée multisports primaire en une journée multi-activité chaque jeudi de la première semaine des vacances scolaires. Le matin se déroule des activités manuelles, ludiques et culinaires et l'après-midi découverte de multisports au sein des locaux du Centre d'Education Motrice.
- Une éducatrice spécialisée et deux psychomotriciennes animent mensuellement un groupe « image de soi » à l'attention de plusieurs collégiennes. Ces temps se déroulent au sein des locaux du Centre d'Education Motrice.
- Pour la deuxième année en 2024, nous avons organisé une journée de clôture de l'année scolaire en Juillet. Cette année la thématique était autour des jeux olympiques.

3. Prestation pour la participation sociale

3.1 Accompagnement pour exercer ses droits

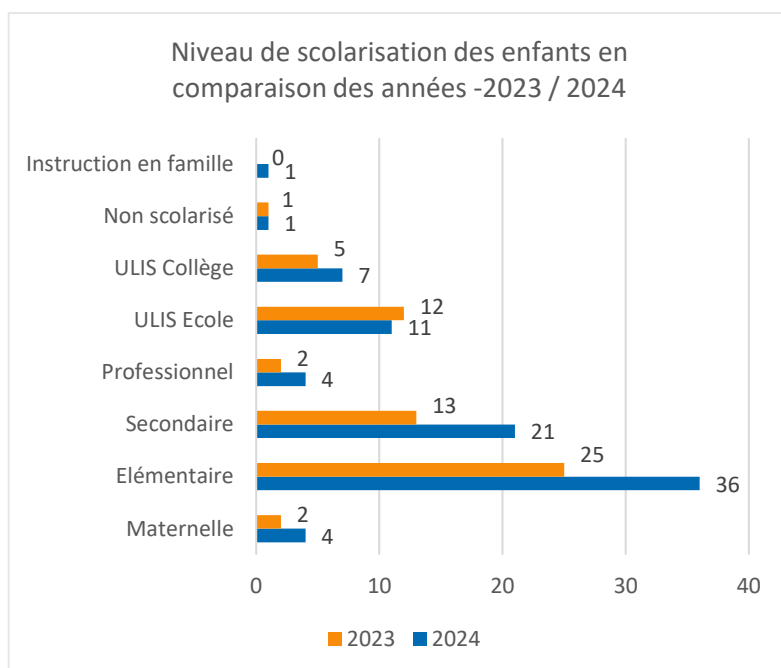
Accompagnement à l'expression du projet personnalisé

En 2024, nous avons poursuivi l'utilisation des nouveaux outils du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA). Le recueil des besoins et attentes a été bien investi par les professionnels, les parents ainsi que les enfants accompagnés. Ces informations nous permettent d'être au plus près des attentes des jeunes et de leurs familles. Cet outil permet de travailler l'autodétermination des jeunes accompagnés.

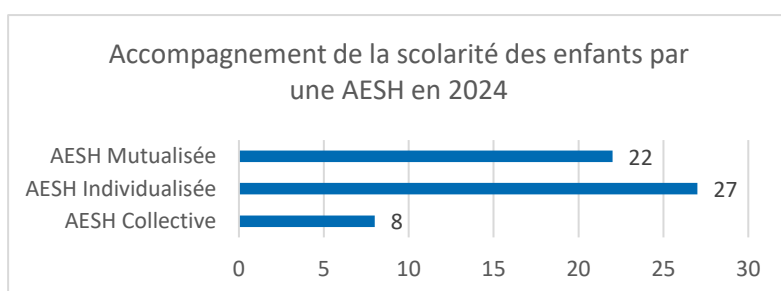
Ces recueils des besoins et attentes sont renseignés avec les familles et les jeunes au cours d'un entretien spécifique porté par les coordinateurs de parcours pour les parents et par l'un des rééducateurs pour les enfants. Dans le cadencement des étapes, nous réalisons la réunion de préparation du PIA en amont de la consultation médicale pour relayer les informations importantes au médecin.

- En dehors des temps d'actualisation annuelle des PIA pour tous les enfants, les temps de réunion autour des situations ont été au nombre de 149 (Prépa projet, suivi de projet,...) afin notamment de se coordonner autour des projets.
- 424 interventions éducatives ont permis également de coordonner le parcours des enfants et de recueillir les attentes des enfants et de leurs parents.

Accompagnement pour mener sa vie d'élève



Une des enfants scolarisés en élémentaire est également accompagnés par l'INJS dans une scolarité adaptée. Sur les 67 enfants de la file active, 49 enfants bénéficient d'une AESH individuelle ou mutualisée sur leurs temps de scolarité ainsi que 8 enfants qui bénéficient d'une AESH collective, soit 85% des usagers du service. Pour la première année, nous accompagnons un jeune qui bénéficie d'une instruction en famille. Le lien avec les professionnels du SESSAD fait partie intégrante des missions du service, dans une visée de soutien de la posture professionnelle et de travail autour de la relation d'aide à l'élève en situation en handicap.



Quelques chiffres :

57 enfants bénéficiant d'une AESH

65 rencontres entre les professionnels du SESSAD et enseignants / AESH ou ESS sur l'année.

Le SESSAD est un véritable partenaire de l'Education Nationale au profit de l'élève afin de faciliter son inclusion en milieu ordinaire et sécuriser son parcours scolaire. A ce titre, nous avons :

- Participé à 54 ESS (sur invitation des familles)
- Participé à la **formation des AESH** délivrée par l'Education Nationale en présentant le fonctionnement de notre service et les liens à mettre en œuvre pour faciliter l'inclusion des élèves
- Les orthophonistes du SESSAD ont délivré une formation spécifique **aux AESH du PIAL 1 de Chambéry** sur les différents troubles DYS.
- Participé en début d'année scolaire à une **réunion organisée par la DSDEN** (HANDISCOL) pour établir les besoins des enfants lors des cycles sportifs organisés par les écoles. L'objectif de ce temps est de déterminer les besoins et adaptations de l'enfant, de participer à une/des séance(s) de sport et d'étayer les enseignants. Ces missions peuvent être complétées par les éducateurs sportifs de l'association. En amont de cette rencontre, nous avons participé au groupe de travail de la refonte de cette commission avec l'Education Nationale.

3.2 Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées (APA)

Accompagnements cycle EPS / loisirs sportifs et sorties scolaires

	Nombre de jeunes concernés	Actes / activité
Janvier à Juillet	13	31
Septembre à décembre	12	26
TOTAL	25	57

Les demandes sur la période ont été nombreuses, autour d'adaptations pour favoriser la participation à la vie d'élève (17), accès aux loisirs sportifs (13). Les demandes proviennent essentiellement des professionnels de l'enseignement et des parents, mais aussi les professionnels du SESSAD.

Les demandes recensées se classent ainsi :

	Loisirs	Type d'APS demandées	Liste des contacts clubs établis	EPS (2 nd degré) / cycle sport (1 ^{er} degré)	Type d'APS demandées
Janvier à Juillet	9	Roller, Gym Natation (X2) Hand, Parkour Escalade Equitation	Jeune Chamois CSGS les Galopins (Bassens) Amicale Echirolles Handisport Handinamic, JSC basket Grenoble Handisport Comité Handisport Chambéry	10	Ski de fond (x3) Volley, AccroSport (x2) Aviron, Vélo (X2) Patin à glace Marche, Foot (récré)
Septembre à décembre	4	Boxe, Foot sport collectif Natation Multisport	Salle Futsal, Aix foot club Savoie foot club, CHAC La Ravoire Basket AEL novalaise	7	Badminton, Musculation Ski de fond (X2) Patin à glace Natation, Lutte Jeux de coopération

Dans le cadre des accompagnements EPS, le service APA a participé à 1 réunion avec la DSDEN qui traitait de la mise en place de la commission EPS d'Octobre suivant. Ces échanges sont riches et indispensables pour préciser factuellement les besoins réels des élèves en situation de handicap, et faire un état des lieux des ressources du territoire pour les accompagner.

Jeudis multisports

Nombres de séances	Prévues	Réalisés
Janvier à Juillet	4	4
Septembre à Décembre	1	1
TOTAL	5	5

Nb de jeunes concernés	Inscrits	Pratiquants
Janvier à Juillet	27	24
Septembre à décembre	20	16
TOTAL	47	40

La **nouveauté** cette année est la mise en place de demi-journées multisports lors de la première semaine des vacances scolaires à destination des adolescents qui le réclamaient.

Nous avons nettement augmenté le nombre de séances avec 5 contre 2 en 2023 et aussi le nombre d'enfants présents sur ces demi-journées en passant de **19 à 40 pratiquants**.

Kiné/sport

Il est nécessaire de modifier l'organisation de la kiné/sport puisque nous avons rencontré quelques écueils.

Constat. En 2024, nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés :

- Un absentéisme important chez les enfants
- Une difficulté de suivi des jeunes avec 3 kinésithérapeutes qui participaient à l'accompagnement et un enseignant APA
- 4 groupes d'enfants différents pour 4 cycles différents

En conséquence, un nombre de séance (32 séances prévues en 2023 contre 23 en 2024 et 29 réalisées en 2024 contre 43 en 2023) et **une fréquence à la baisse** (23 enfants inscrits en 2024 contre 28 en 2023 et 16 pratiquants seulement en 2024 contre 28 en 2023).

Nombres de séances	Prévues	Actes/activité Réalisés *
Janvier à Juillet	19	24
Septembre à Décembre	4	5
TOTAL	23	29

Nb de jeunes concernés	Inscrits	Pratiquants
Janvier à Juillet	18	11
Septembre à décembre	5	5
TOTAL	23	16

(*) Au nombre de séances s'ajoute les préparations des cycles et la mise en commun avec les autres professionnels, mais aussi les compte-rendu des séances.

Les Sessad'lympiques (un projet commun)

2024, année Olympique et Paralympique, le Sessad se devait de mettre les Jeux à l'honneur. Après 2 ou 3 réunions de préparation du projet, **toute l'équipe s'est mobilisée pour mettre en œuvre et proposer à une vingtaine d'enfants une journée exceptionnelle le mercredi 10 juillet.** Au programme, tournoi de volley-ball le matin, relais universel, tir, GRS et acrosport, quiz JOP et production des chorégraphies (GRS et acrosport) devant les parents en fin de journée.

Balnéothérapie mercredi

Nombres de séances	Prévues	Réalisés
Janvier à Juillet	30	26
Septembre à Décembre	27	26
TOTAL	57	52

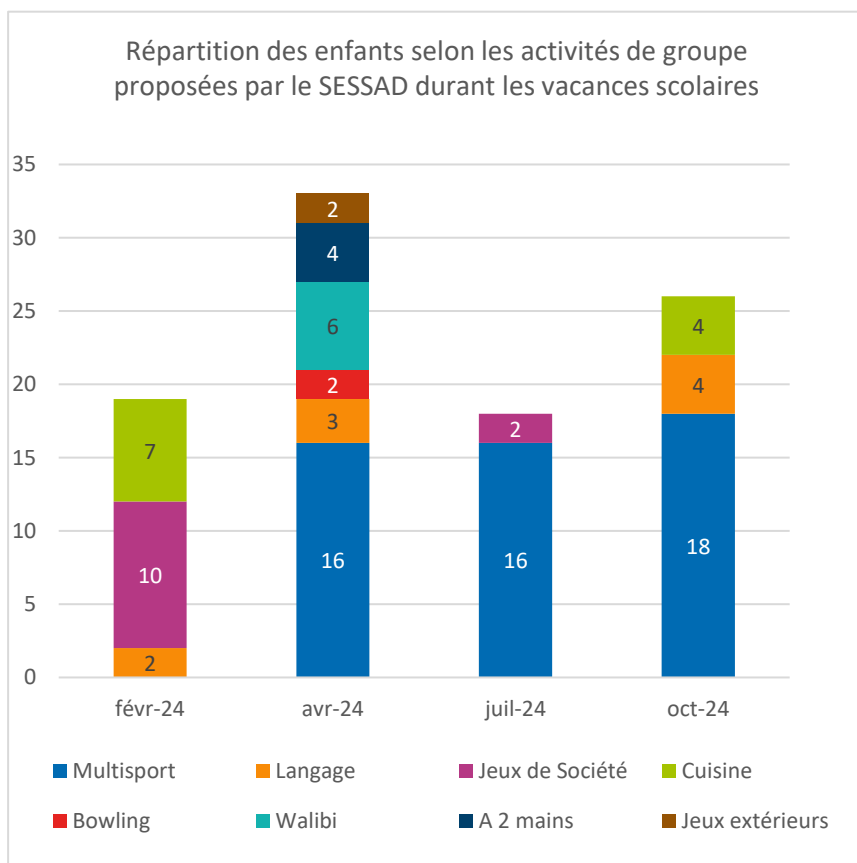
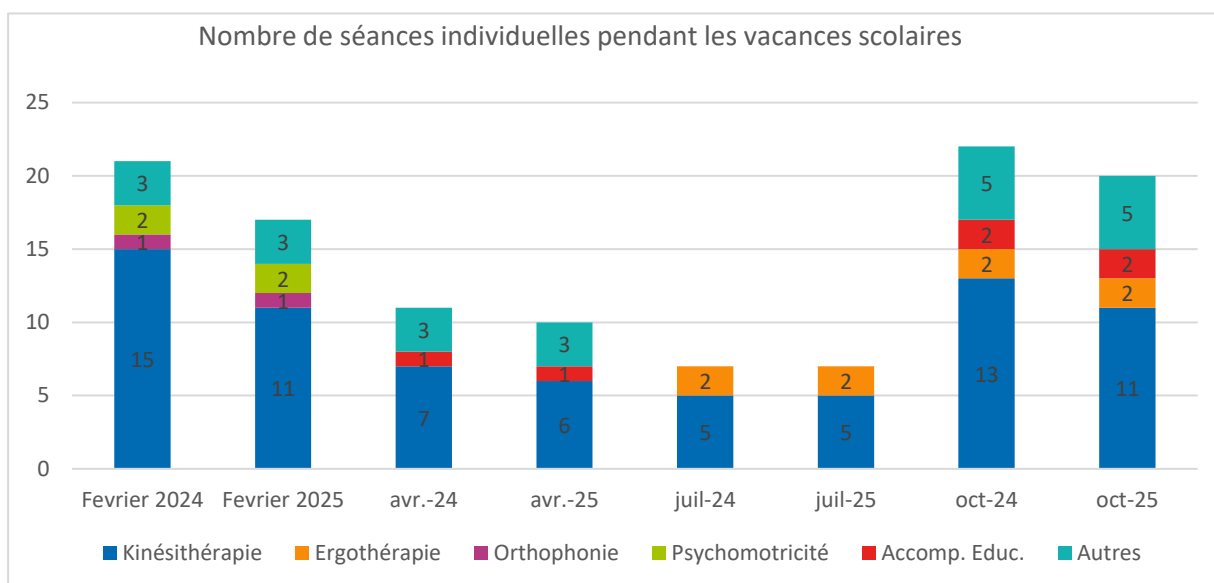
Nb de jeunes concernés	Inscrits	Pratiquants
Janvier à Juillet	7	7
Septembre à décembre	8	8
TOTAL	15	15

Constat. La fréquentation de la balnéothérapie est régulière avec un enfant ou deux par séance. A deux, les enfants se stimulent mutuellement. **Le nombre de balnéothérapie augmente cette année avec une nouvelle organisation mise en place. L'ensemble des séances de balnéothérapie ne se fait pas en présence d'un APA.**

Perspectives APA/SESSAD :

- **Poursuivre les accompagnements APA pour les projets des enfants du SESSAD aussi bien sur le versant des loisirs, que sur la participation aux cycles EPS.**
- **Co-construire pour mutualiser et augmenter les activités physiques extérieures** intra-sessad (ex : la boxe CEM-SESSAD, journée joëlette, journée neige).
- **La kiné/sport/SESSAD évolue en fin d'année pour mieux répondre aux besoins des enfants accompagnés.** Nous avons revu notre organisation **pour être plus efficient.** Une seule kinésithérapeute et un enseignant APA accompagne **un groupe de 5 enfants durant toute l'année.** **Nous mettons en place de 3 cycles d'activités physiques différentes** de novembre à juillet (jeux de ballons, escalade, vélo). L'approche collective, motivante et ludique, facilite l'accès aux apprentissages. Compléter le cycle en associant une pratique de droit commun pour faciliter l'accès des enfants aux activités physiques.

3.3 Activité sur les périodes de vacances scolaires



Les temps de vacances scolaires, pendant lesquels le service est ouvert, permettent de proposer aux enfants des supports rééducatifs différents, mais aussi la possibilité d'expérimenter des activités qu'ils n'auraient peut-être pas eu la possibilité de faire seul.

VI. Analyse de l'activité - Prestations indirectes

Analyse des pratiques et soutien aux professionnels	Analyse des pratiques professionnelles sur l'année, à la rentrée de Septembre 2024, nous avons changé d'intervenante.	1 fois / mois
Plan de formation	Alternance du plan entre formation individuelles et formations collectives • Projet de vie apprendre à raconter • Accès aux droits de l'enfant • Dépister, évaluer et prendre en charge la douleur • Autisme au sein des TND/ actualisation des connaissances pour une meilleure prise en charge • Auto-Day • Santé Numérique • Journée régionale de psychomotricité • 4ème journée Nationale des acteurs de la coordination • TSA Intervention précoce auprès d'enfants • ESSMS Numérique • Journée CDI	
HAS	Evaluation HAS en Mars 2024	
Relation avec le territoire	Education Nationale Participation du SESSAD a la réunion HandiScol Formation des AESH Réactualisation de la convention cadre CAMPS PCO : Rencontres autour de l'amélioration de nos articulations respectives MDPH : Participation à la commission d'harmonisation et aux EPE enfance SESSAD territoire Articulation autour des sectorisations pour une meilleure répartition des listes d'attentes Participation de l'encadrement au Inter-SESSAD régionaux COFIL du CARROUSSEL Participation aux différents groupes de travail / Montage de la formation départementale de l'inclusion.	

VII. Perspectives 2025

Thématiques	Mise en œuvre
ASH dont SESSAD	Réécriture du CPOM
SESSAD	Réécriture du projet de service
FORMATION	Organisation d'une formation collective sur le TSA et les TND
PCO	Poursuite du travail d'articulation avec la PCO et recensement des besoins territoriaux

Partie III - SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)

I. Définition de la structure

Le SAVS accompagne des adultes en situation de handicap, toutes déficiences, qui nécessitent un soutien dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'accomplissement de la participation sociale et citoyenne. Suite à l'évaluation des besoins, un accompagnement social personnalisé se met en place en prenant appui sur les dispositifs de droit commun et l'environnement proche de la personne.

II. Identification du service

Capacité autorisée	88 places SAVS toutes déficiences 26 places SAVS Surdit�� (extension agr��ment du 09/2023)
Capacit�� financ��e	114 places
Nb journ��es d'ouverture	250 soit 50 semaines
Couverture g��ographique	SAVS toutes d��ficiences : Chamb��ry, Couronne chamb��rienne, C��ur de Savoie SAVS Surdit�� : couverture d��partementale

III. Ressources humaines

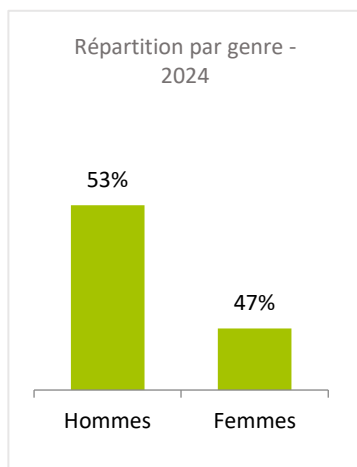
Afin de mener    bien les missions qui lui sont confi  es, le service est compos   des effectifs suivants :

SAVS toutes d��ficiences		
M��tiers	ETP	Nb pers
Conseiller en ��co. sociale et familiale	1.6	2
Moniteur ��ducateur	1	1
Educateur sp��cialis��	1.9	2
Charg�� d'insertion professionnelle ADAPT	Mise �� dispo. 0.20	1
Enseignant APA	0.25	1
Psychologue	0.50	1
Secr��taire	0.82	1
Cheffe de service	0.50	1
SAVS Surdit��		
M��tiers	ETP	Nb pers
Educateur sp��cialis��	Mise �� dispo. 1.6	2
Assistante sociale	1	1
Cheffe de service	Mise �� dispo. 0.20	1
Secr��taire	0.20	1

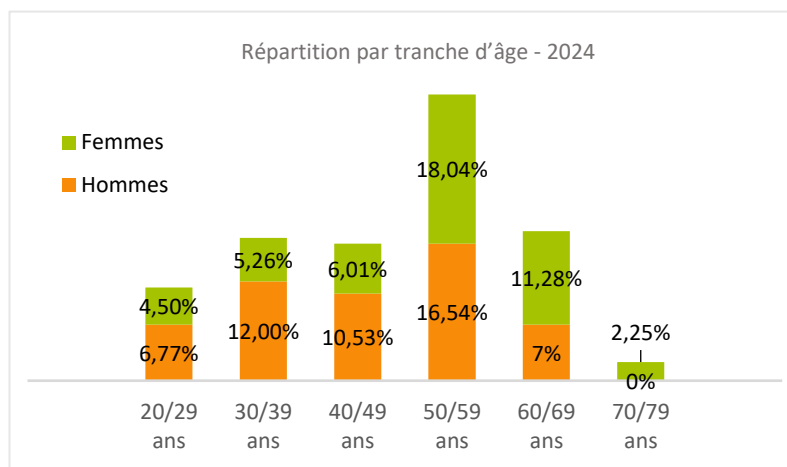
La directrice adjointe est transversale aux services, la direction g  n  rale associative. Viennent s'ajouter des fonctions logistiques et les fonctions supports associatives qui b  n  ficient pleinement au SAVS (service RH, service budget et finances, responsable SI, responsable qualit  , charg   de projet).

IV. Population

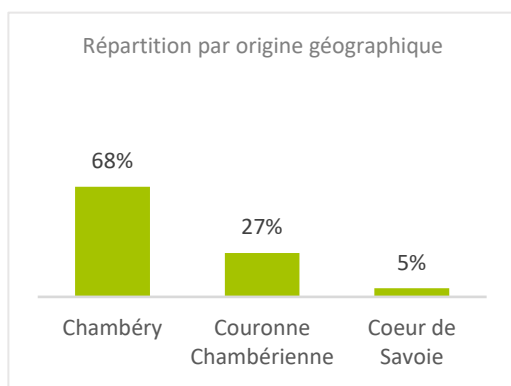
A. Unité toutes déficiences



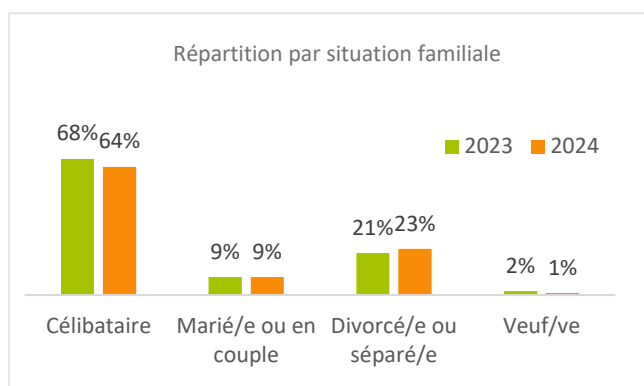
La répartition hommes /femmes est similaire aux années précédentes.



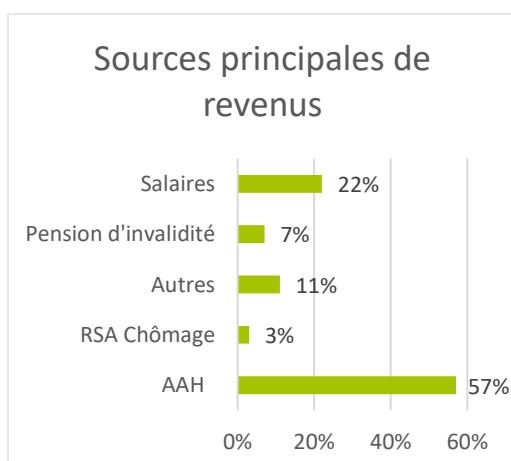
Les tranches d'âges les plus représentatives sur 2024 sont les 50/59 et plus de 60 ans. L'âge moyen est désormais de 48 ans et 3 mois (46 ans les années précédentes). Une nouveauté, des personnes accompagnées



Les professionnels du SAVS ont parcouru 13558 kms sur l'année.

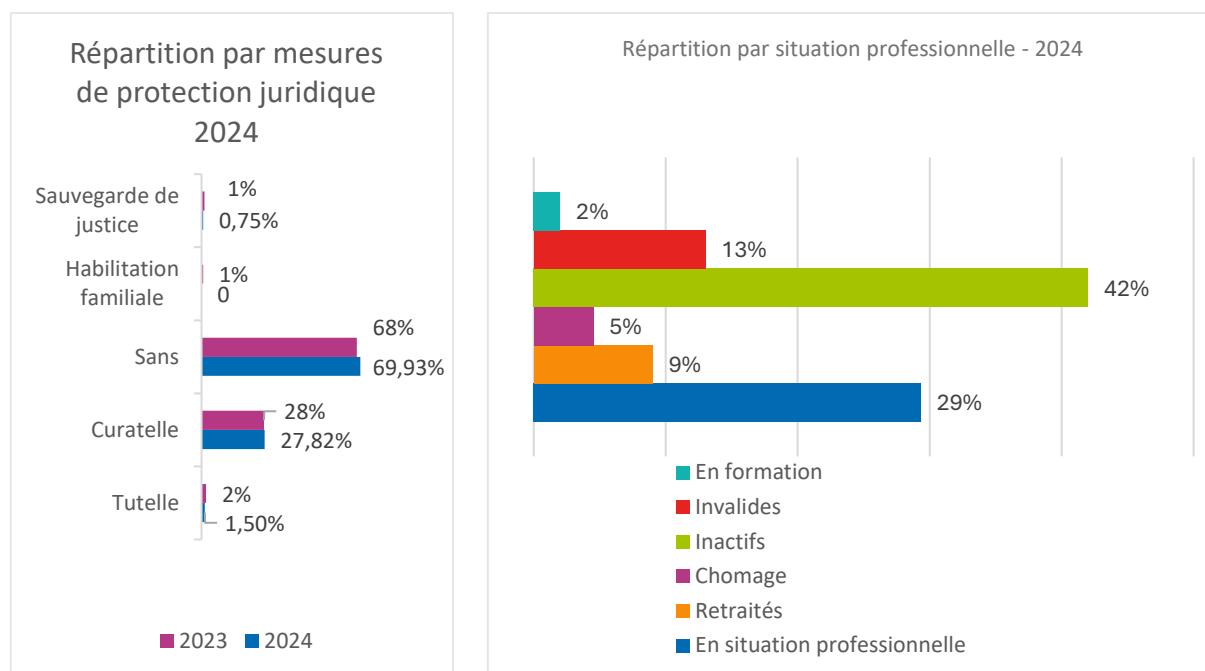


D'année en année, nous observons une relative stabilité dans les profils familiaux des personnes accompagnées ; à savoir une grande majorité de personnes vivant seules.



De manière majoritaire, les personnes accompagnées par le service sont bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), qu'elle soit à taux plein ou différentielle complétée par d'autres sources de revenus telles qu'une pension d'invalidité, une rente, un salaire, etc.

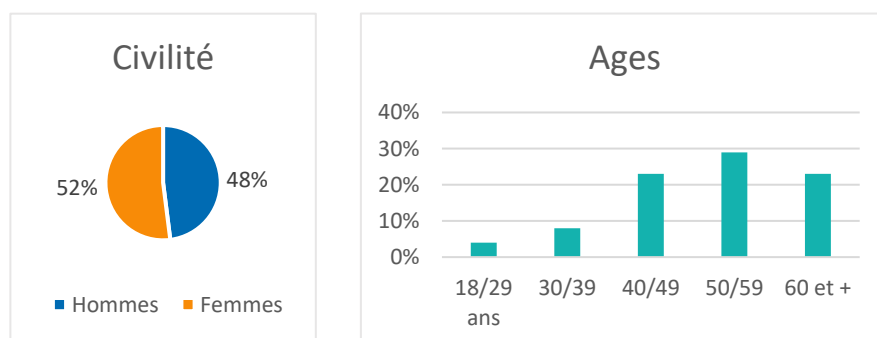
Dans la catégorie « autres » sont comptabilisées les sources de revenus de type pension de retraite ou réversion, indemnités journalières, etc.



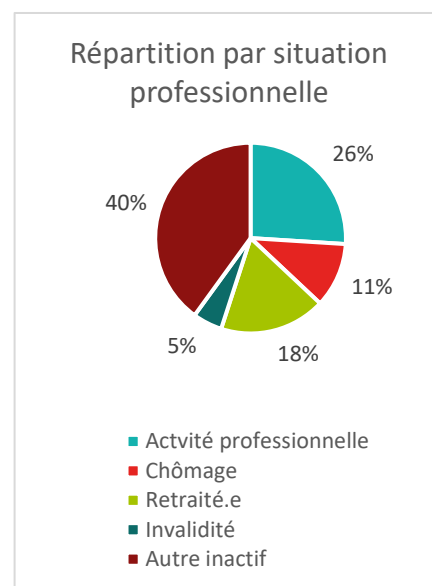
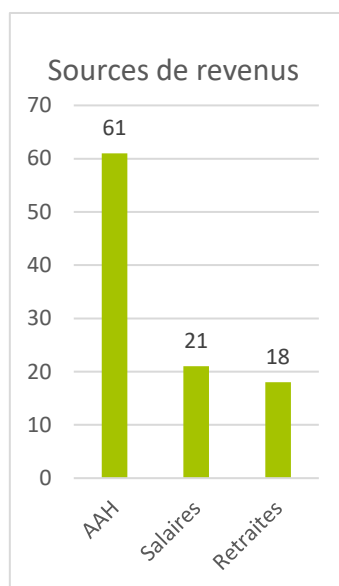
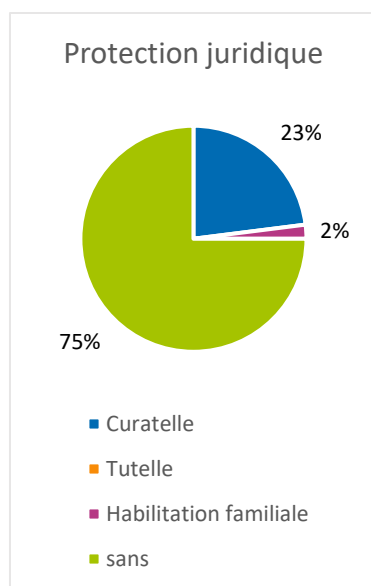
Les données 2024 sont similaires à l'année précédente. Très majoritairement, les personnes accompagnées par le SAVS ne bénéficient d'aucune protection juridique.

Le profil type d'un usager du SAVS toutes déficiences est une personne vivant seule, inactif, d'environ 48 ans habitant Chambéry ou alentours. L'isolement social reste une des préoccupations majeures des usagers accompagnés par le SAVS et que l'on retrouve également comme motif premier d'entrée dans le service. Les troubles psychiques sont prédominants.

B. Unité SAVS Surdit 



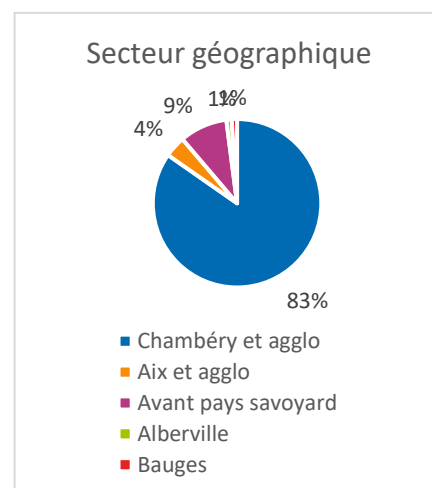
L' ge moyen des personnes accompagn es est de 49 ans et 7 mois.



Principalement, les personnes accompagnées touchent l'AAH, qu'elle soit pleine ou en complément d'autres prestations. Seul 26% sont en activité professionnelle.

Le secteur chambérien est le secteur d'accompagnant privilégié ; ce qui peut s'expliquer par la proximité avec l'INJS et de fait les accompagnements dispensés par le SAVS.

De manière globale, le public du SAVS est le même sur les deux unités, indépendamment du type de déficience.



V. Analyse de l'activité – Prestations directes

A. Définition de l'activité

File active		1.6 soit 141 personnes		
Actes théoriques contractualisés		1 acte par usager et par semaine (CPOM)		
Actes réalisés		Sur demande du Conseil départemental, le calcul de l'activité est repassé en journées soit 36166 jours		
Personnes ayant intégré le service en 2024	Personnes ayant quitté le service en 2024	Total de personnes accompagnées en 2024	Taux d'occupation	Taux de rotation
34 toutes déficiences	31	139	158%	54,5%
15 surdit�	5	47	180%	48%
49	36	186		

La comptabilisation des actes se fait via Mediateam qui sert  galement de dossier Usager Informat s  (DUI).

Clé de lecture : Afin de mieux comprendre la cotation des actes, voici des clés de lecture permettant de mieux appréhender les modalités d'intervention et leur durée. Les durées figurant ci-dessous sont des moyennes :

- Entretiens (domicile ou service) : 1h
- Appel téléphonique : comptabilisé à partir de 15 min effectives
- Accompagnement sur l'extérieur : de 1h30 à 3h en fonction de l'objectif
- Synthèse projet : ½ heure
- PIA : de 1/2h à 1h

Remarques :

1/ **En l'absence d'une règle commune clairement définie sur la cotation des actes en fonction des durées**, nous pouvons noter les écarts de durée entre deux prestations pourtant cotées 1 acte chacune. Cette réalité de cotation impacte forcément la représentativité de l'activité réalisée, notamment en désavantageant les interventions longues (ex : activité, accompagnement dans le droit commun, ...).

2/ **Les temps de trajets professionnels** ne sont pas comptabilisés dans l'organisation du temps de travail des professionnels du service.

B. Nature de l'offre d'accompagnement

1. Gestion de la file active

1.1 Gestions des notifications

La gestion administrative des dossiers (entrées-sorties), dont le traitement des notifications, se fait selon la procédure de gestion MDPH « Via Trajectoire ». Elle intègre un processus de relances par courriers et appels gérés par la secrétaire du service.

Remarque : Bien qu'imputable directement à une personne et donc considéré comme prestation directe, ce travail d'ouverture des droits et de gestion du parcours de la personne effectuée par le secrétariat n'est pas coté à ce jour. Il en est de même pour tout ce qui est des actions d'informations, conseils et d'orientations fait directement à l'accueil par les secrétaires auprès des usagers.

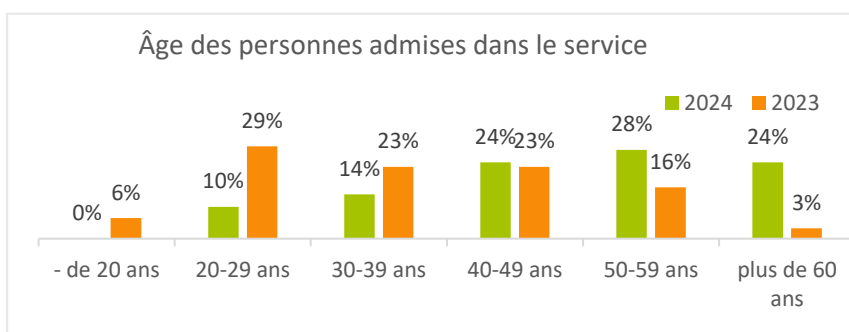
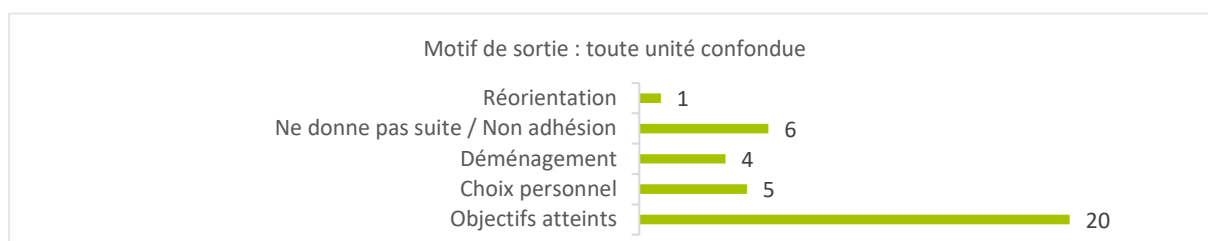
Notifications	2020	2021	2022	2023	2024
1^{ère} demande	86	105	99	79	87
Renouvellement	29	18	23	35	67
TOTAL	125	123	122	114	154

En 2024, **154 notifications ont été traitées** au niveau du service dont 87 nouvelles demandes.

128 rendez-vous de première rencontre ont été programmés, dont 95 ont été réalisés. Sur les 95 premiers RDV,

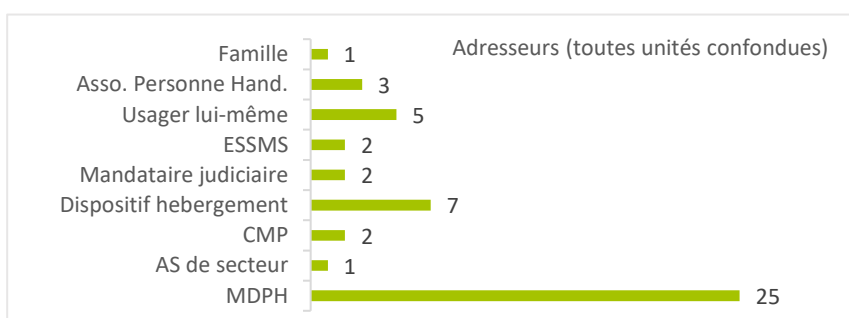
- 56 ont été qualifiés Admissibles (58%) ;
- 30 sans suite (30%)
- 7 ont été réorientés (en interne Samsah OR ou en externe - AS, dispositif emploi, associations).
- 2 situations ont été accompagnées par la PACT (Plateforme d'Appui et de coordination territoriale).

1.2 Entrées dans le service



Parmi les 49 nouvelles admissions, nous notons un accroissement important du nombre de personnes de 60 ans et plus, directement orienté vers notre service.

Par ailleurs, la proportion est toujours croissante chez les 50-59 ans, au détriment de public plus jeune.



Par MDPH, il convient d'entendre une notification réalisée directement par la CDAPH au vu du dossier et ou orienté par des référentes PA-PH.

Analyse des demandes formulées à l'admission

Les pourcentages établis ci-dessous reprennent les 3 principales demandes formulées par la personne à son entrée dans le service. L'accompagnement réel peut être différent de celui initialement exprimé.

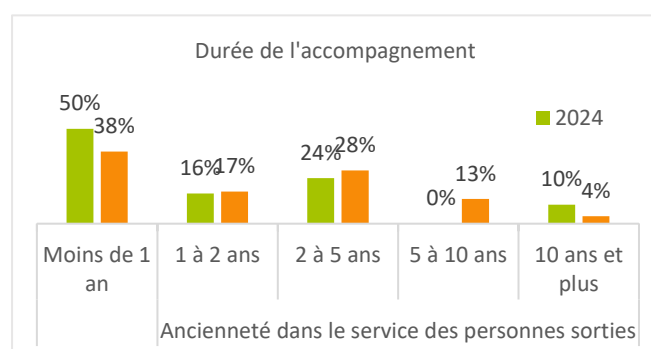
Dans les demandes les plus représentatives et par ordre croissant coté (toute unité puisque sans différence), nous retrouvons :

- Accompagnement pour vivre dans un logement (avec tous ce que cela comprend de logistique du quotidien)
- Accompagnement pour accéder aux droits citoyens, notamment tout ce qui a trait à l'accessibilité droit commun et administratif.
- Accompagnement pour prendre soin de sa santé .

Fait nouveau, les demandes en lien avec la parentalité sont en forte augmentation.

1.3 Sorties du service

Les sorties du service se font généralement lors la réactualisation du PIA ou d'un point d'accompagnement en présence de la direction. 36 sorties (toutes unités) ont été comptabilisées sur 2024.



La **durée moyenne d'accompagnement au SAVS est de 2 ans et 8 mois**. Une tendance sur plusieurs années est de voir cette durée d'accompagnement diminuer (un peu plus de 3 ans en 2023). Pour autant, ceci reste à pondérer du fait de médianes très marquées : durées d'accompagnement très courtes (souvent en lien avec des motifs de sortie de non adhésion) avec des durées d'accompagnement très longues (10 ans ou plus).

2. Nature de l'offre d'accompagnement

2.1 Prestations des psychologues

En lien avec le projet d'établissement et l'organisation du service, le psychologue est impliqué dans différentes missions du service.

- Participation aux processus d'admission des usagers, réalisation des premières rencontres. Au SAVS, les premières rencontres des usagers sont assurées essentiellement par le psychologue. Ces premières rencontres permettent d'échanger autour de la situation de la personne, de faire émerger ses besoins, demandes et de présenter le fonctionnement du service. En aval de ce temps, il est parfois nécessaire d'échanger avec des partenaires (MDPH, mandataires judiciaires, professionnels du sanitaire et social, etc.) pour mieux appréhender la situation de l'utilisateur et recueillir des informations complémentaires.
- Soutien auprès des équipes dans le cadre des différents temps de réunion et d'échange.
- Accompagnement individuel des usagers et soutien aux aidants. Les prestations psychologiques, qui s'organisent en fonction des besoins et des attentes des usagers, peuvent être réalisées à domicile ou dans les locaux du service.
- Animation et formalisation du projet individuel d'accompagnement (PIA) en collaboration avec les référents et les usagers. Le rôle du psychologue dans cette instance est de favoriser l'expression de l'utilisateur quant à ses réalisations, ses difficultés rencontrées dans la vie quotidienne et plus largement d'échanger autour de l'apport de l'accompagnement par le service. Ce temps permet également de co-construire les axes de travail liés aux projets de la personne et les moyens à mettre en œuvre pour les concrétiser.
- Participation aux pratiques communes des psychologues de l'association : le psychologue du SAMSAH/SAVS a également participé à l'ensemble des actions menées conjointement par les psychologues des différents sites de l'association.

2.2 Prestation pour la participation sociale

Les accompagnements individuels des référents sociaux couvrent l'intégralité des prestations pour la participation sociale ainsi que certaines prestations en matière d'autonomie (ex. : accompagnements pour la communication et les relations avec autrui, accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité). En effet, les travailleurs sociaux exercent un accompagnement qui couvre l'ensemble des domaines de la vie quotidienne : logement, budget, alimentation, exercice des rôles sociaux (professionnels, loisirs, soutien parental, etc.), transports, ...

Les accompagnements se font dans les locaux du SAVS, au domicile ou dans les lieux de droits communs. Les travailleurs sociaux s'adaptent en fonction des besoins repérés et des demandes formulées par l'utilisateur.

Les activités collectives proposées par le service

Mois	Type de sorties	Nb présents usagers
01	Repas du mardi	4
01	Café le passage	4
01	Après-midi jeux de société	8
02	Repas du mardi	2
02	Soirée crêpes	15
02	Repas du mardi	2
02	Promenade dans la nature	6
03	Repas du mardi	6
04	Repas du mardi	5
04	Soirée jeux de société + dégustation de pizzas	7
05	Balade cascade de Pissieux	6
05	Repas du mardi	4
05	sortie voile cadre APA annulée cause météo/ reportée au 05/06 avec le SAMSAH	2 savs + 3 samsah
06	Repas du mardi	5
06	Sortie Gorges du Sierroz	4
07	BBQ aux Mottets	17 savs + 3 samsah
07	Sortie Musée expo Miro Grenoble	5
07	marais du lavour Ceyzérieux	5
07	Sortie Alby sur Chéran	7
08	dégustation glaces Aix les Bains	7
08	Visite du barrage de Roselend	6
08	Partie pétanques Buisson rond	6 savs + 1 samsah
08	Chamonix la mer de glaces	6
09	soirée jeux de société	9
09	tous au sommet HAUTEVILLE - FEHAP	5 savs
09	Forum des activités	12
11	Repas du mardi	7
11	Repas savoyard	12
12	visite musée savoisien	5
12	Repas de Noël	10
12	Repas de Noël	16
		232

2024 poursuit l'élan de reprise des activités au sein du service. Au total, 31 sorties ont été planifiées sur toute l'année. 232 usagers ont pu en bénéficier en fonction de leur souhait d'y participer (Pour rappel, les activités proposées restent facultatives et en lien avec le projet de la personne).

Les Activités Physiques Adaptées (APA)

Séances collectives

Nous maintenons des chiffres élevés cette année, le nombre de séances est identique et le nombre important d'usagers se maintient. Cela correspond bien aux attentes. L'ambiance conviviale de ces séances est favorable aux échanges entre usagers qui se donnent rendez-vous d'une séance sur l'autre ou qui s'organisent entre eux pour venir ensemble. Nous proposons quelques sorties collectives aux usagers des 3 services (raquettes, voile, sortie extérieure, Rendez-vous au Sommet) et cela fonctionne bien. Les usagers du SAVS souhaiteraient en avoir davantage car ils se sentent plus à l'aise pour faire de l'APA en dehors de la salle multi-activité.

Nombre de séances collectives	Prévues (2023)	Réalisés (2023)
Janvier à Juillet	8 (8)	7 (8)
Septembre à décembre	6 (5)	6 (5)
TOTAL	14 (13)	13 (13)

Nombre d'usagers intéressés Par les séances APA collectives	Inscrits (2023)	Pratiquants (2023)
Janvier à Juillet	18 (24)	15 (14)
Septembre à décembre	20 (18)	15 (18)
TOTAL	38 (42)	30 (32)

Séances individuelles

Le nombre de séance prévues est toujours élevé avec 176 contre 179 en 2023 pour 125 réalisées contre 131 l'an dernier. On peut noter une augmentation de séances en cours d'année (janvier à juillet 121 séances prévues contre 105 et 88 réalisées contre 77 en 2023) et une baisse à la rentrée de septembre.

Nbe de séances individuelles	Prévues (2023)	Réalisés (2023)
Janvier à Juillet	121 (105)	88 (77)
Septembre à Décembre	55 (74)	36 (54)
TOTAL	176 (179)	125 (131)

Nombre d'usagers intéressés par les séances APA individuelles	Inscrits (2023)	Pratiquants (2023)
Janvier à Juillet	22 (26)	16 (16)
Septembre à décembre	13 (18)	12 (17)
TOTAL	35 (44)	28 (33)

Les adultes se renouvellent et un groupe d'habitues se constitue comme chaque année. Chacun progresse et les usagers retrouvent de l'appétence pour l'activité physique. Les usagers sont moins nombreux à s'inscrire (35 contre 44 en 2023) mais le nombre de pratiquants reste élevé (28 contre 33 en 2023). Nous proposons 3 créneaux de séances individuelles sur le vendredi après-midi et cela semble être en adéquation à la demande. Le temps de préparations (suivi, élaboration programme APA, sorties...) n'est pas suffisant pour orienter beaucoup d'usagers vers les dispositifs de droits communs. Nous maintenons nos partenariats avec les clubs et associations pouvant accueillir les usagers pour une pratique régulière d'APA vers le droit commun. (Comité Départemental de Sport Adapté, Vélo station, Maison des Réseaux de Santé en Savoie, club de badminton, de basket-ball...).

Balnéothérapie

Le calendrier nous a obligé à prévoir moins de séances (-4) mais plus sont réalisées (+1).

Le nombre d'usagers souhaitant participer à ces séances est toujours important et les places sont peu nombreuses. Nous avons eu une baisse de la fréquentation (-3) qui nous amène à envisager une autre organisation dès le mois de septembre.

Nb de séances collectives	Prévues (2023)	Réalisés (2023)
Janvier à Juillet	10 (13)	9 (8)
Septembre à décembre	7 (8)	7 (7)
TOTAL	17 (21)	16 (15)

Nb d'usagers de balnéothérapie	Inscrits (2023)	Pratiquants (2023)
Janvier à Juillet	6 (7)	6 (7)
Septembre à décembre	5 (7)	5 (7)
TOTAL	11 (14)	11 (14)

Partenariat

Conventions 2024	Partenaires	Contacts
Les Jeunes Chamois	Comité Départemental Handisport	Actiforme
	Comité Départemental de sport adapté	DAPAP
	Centre Hospitalier Spécialisé de Bassens	Calyps'eau, La Motte Servolex
		Agence écomobilité la Vélostation Sarah Grivey

Les APA ont participé à la semaine de la santé mentale à Chambéry (SISM) au mois d'octobre.

Perspectives

- Maintenir un bon niveau de fréquentation sur les séances d'APA collectives et individuelles, et conserver cette ambiance conviviale qui facilite les échanges, le partage et le bien-être des usagers.
- Modifier l'organisation des séances de balnéothérapie pour permettre l'accès à un plus grand nombre d'usagers.

L'APA apparaît comme une source de motivation vers sa quête d'autonomie. On constate que les usagers ont des ressources pour se rendre seuls aux APA, prévenir lors d'un empêchement et organiser le suivi de leur rendez-vous. Face à l'attrait des APA, il convient aux usagers d'être plus rigoureux sur le délai de prévenance afin de proposer à d'autres l'accès à ces activités.

C. Analyse des marqueurs de charges de l'activité sur 2024

Les marqueurs de charge permettent de mettre en avant les facteurs ayant influé sur l'activité au cours de l'année 2024. Ils peuvent être liés au contexte, au territoire, au service, à l'aspect des ressources humaines ou bien encore à la spécificité de la population accompagnée.

1. Absentéisme

Nombre important d'absentéisme des personnes accompagnées aux RDV (notamment sur les premières rencontres) qui impacte l'activité. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs (troubles psychiques, difficultés relationnelles, difficultés de repères temporels, ...). Cet absentéisme est d'autant plus marqué chez les nouveau profils accompagnés (TSA), avec troubles de l'initiative. La fracture numérique constatée dans le public accompagné par le SAVS ne permet pas non plus de joindre facilement ces personnes au quotidien (fracture qui va au-delà du seul numérique puisque touchant les moyens de communication (téléphone, mail...)).

2. Rythme d'accompagnement

L'intensité de l'accompagnement varie en fonction des besoins de la personne et peut passer d'un accompagnement dit classique (1 fois par semaine ou quinzaine) à un accompagnement dit léger (1 RDV au-delà), en fonction de ce que définit la personne avec son référent. La co-construction de l'accompagnement est au centre des pratiques avec une recherche d'autodétermination de la personne. Pour autant, certaines situations nécessitent un accompagnement par le SAVS, même si les actes sont espacés ; il s'agit notamment des situations où les personnes isolées n'ont que le CMP et le SAVS comme lieu ressource, avec toutes les difficultés actuelles connues dans le secteur de la santé psychique pour être réactif en cas de besoins. Il incombe alors aux référents sociaux d'accueillir la personne, souvent hors RDV, afin de répondre à ses angoisses.

Ainsi, la contractualisation CPOM de l'activité (un acte par semaine et par usager) ne reflète pas toujours la réalité d'un accompagnement SAVS. Pour autant, cette variabilité de l'intensité de l'accompagnement est largement compensée par la file active qui est demandée au SAVS ASH, de loin la plus forte de tous les SAVS du département.

VI. Analyse de l'activité – Prestations

Analyse des pratiques et soutien aux professionnels	Analyse des pratiques professionnelles sur l'année	1 fois / mois
Plan de formation	Formations transversales aux services et en lien avec l'évolution du public	Voir § sur le plan de compétences
Relation avec le territoire	Afin d'étendre la connaissance de partenaire du territoire ainsi que les dispositifs existants sur le département, la direction des services adultes a développé tout au long de l'année des rencontres partenariales.	Autres SAVS du territoire, SPIP, protection de l'enfance, référent sport et jeunesse, le pélican, SAAD, Ecole de la seconde chance référent cohésion sociale,
Extension de la convention avec l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMPS) du CHMS	Extension du conventionnement à destination de l'équipe du SAVS Formation de l'équipe du SAVS (toute déficience et Surdité) par l'EMSP	A la demande 1 situation traitée sur 2024

VII. Perspectives 2025

Thématiques	Mise en œuvre
Evaluation	Planification de l'évaluation HAS sur le premier semestre 2025
Fiches actions projet de service	Déploiement de la fiche action sur la réactualisation des process PIA, émanant du projet de service
Dossier unique Informatisé	Mise en place des compétences socles en lien avec les attendues nationales (DMP, MSS, INS) Identification des bonnes pratiques / services
Déménagement	Déménagement des services SAMSAH / SAVS situés 89 rue de Warens

Partie IV – SAMSAH OR

(Service d'accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés Orienté Rétablissement)

I. Définition de la structure

Le SAMSAH Orienté Rétablissement accompagne dans leur quotidien des personnes en situation de handicap psychique qui ont entre 16 et 60 ans, avec une attention particulière pour les 16-30 ans.

Le service s'inscrit dans le cadre des pratiques orientées rétablissement, c'est-à-dire promouvant une dynamique d'espoir, de reprise du pouvoir d'agir et de redéfinition d'une identité positive au-delà de la maladie.

Son fonctionnement repose sur une collaboration avec le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie et le Réseau Handicap Psychique.

II. Identification du service

Capacité autorisée	19 places
Capacité financée	19 places
Nb journées d'ouverture	250 jours soit 50 semaines
Couverture géographique	Département de la Savoie

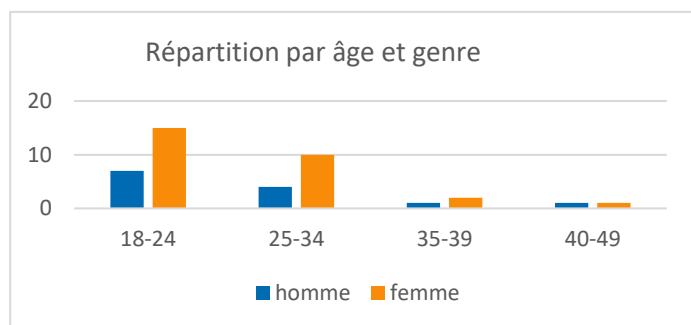
III. Ressources Humaines

Intitulé du métier	ETP*
Cheffe de service	0.5
Référents soins (infirmiers)	2
Référents sociaux (éducateur spécialisé, CESF, AS...)	2
Neuropsychologue	0.60
Ergothérapeute	0.20
Médiatrice de santé paire	0.50
Diététicienne	0.10
Enseignant APA	0.10
Chargée de gestion locative	0.10
Psychiatre	0.20
Total	6.30 ETP

Les fonctions d'encadrement sont transversales aux services adultes pour l'adjointe de direction et aux services pour la directrice adjointe, la direction générale associative.

Viennent s'ajouter des fonctions logistiques et les fonctions supports associatives qui bénéficient pleinement au SAMSAH (Service RH responsable paie, responsable budget et finances, comptable, responsable SI et responsable qualité).

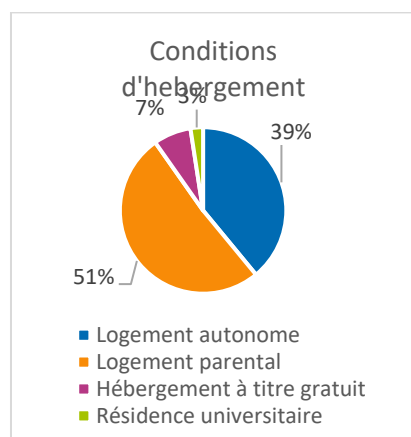
IV. Population



Situation familiale	Total	Nb de pers avec enfant
Célibataire	35	1
Marié-e	1	1
Vie maritale	6	2
Total	42	4

L'âge moyen sur le service est de **24,5 ans**. La tranche d'âge la plus représentée au sein du Samsah est la tranche 18-24 ans ; suivi par celle de 25-34 ans ; ce qui correspond à notre cœur de cible.

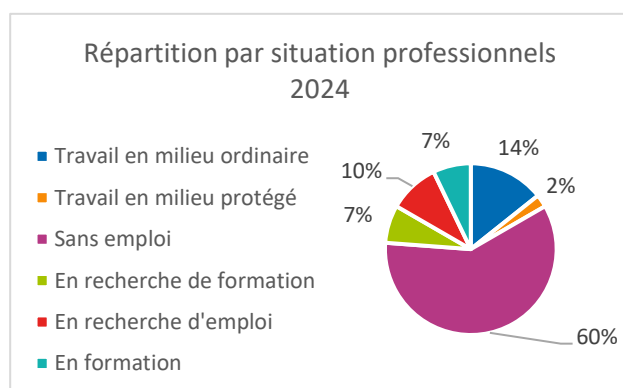
Constat de la présence marquée de jeunes femmes accompagnées sur 2024 (qui est à corréler avec la typologie clinique de border line).



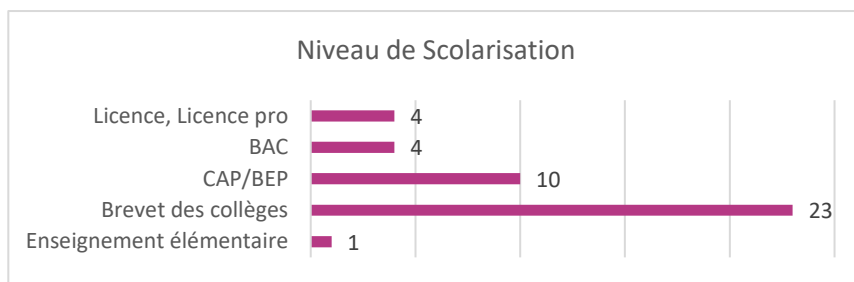
Dynamique d'accès dans le logement initiée avec le SAMSAH	Nb pers. ayant formulé une demande	Nb démarches en cours	Nb projets ayant abouti
Transition du logement familial au log. autonome	<u>12</u>	<u>5</u>	<u>2</u>
Accès au log. autonome en contexte d'hébergement par un tiers (hors famille)			
Accès au statut de propriétaire			
Transition d'un logement accompagné à un logement plus autonome			
Transition d'un log. à un autre log. plus étayant en matière d'accompagnement			
Autres*			
Total	<u>12</u>	<u>5</u>	<u>2</u>

Remarque : En lien avec la tranche d'âge majoritaire des accompagnements (18-34 ans), le lieu de vie principal des bénéficiaires est le logement familial pour 21 usagers. S'en suit le logement autonome pour 16 d'entre eux. La recherche de logement, bien que demande prédominante à l'arrivée, ne constitue pas *in fine* un axe de travail porteur. Plusieurs raisons à cela : logement déjà en place, prix des logement sur le secteur, frein à l'autonomisation, durée d'attente des logement sociaux...

Mesure dans laquelle le SAMSAH intervient dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle :



- Orientation et / ou accompagnement vers dispositif emploi accompagné (ADAPT, CAP EMPLOI, AGIR'H...)
- Orientation et / ou accompagnement vers milieu ordinaire (mission locale, pôle emploi...)
- Ouverture de droits en lien avec l'emploi (MISPE, orientation ESAT, visites structures, rencontre autres pro)
- Accompagnement en lien avec la recherche d'emploi (réalisation CV, lettre de motivation, entraînement entretien d'embauche...)
- Lien partenarial pour l'accès et le maintien à l'emploi
- Soutien et écoute active pour ceux en emploi.



Bien qu'accompagnant 3 personnes avec niveau universitaire, nous pouvons constater que la majorité des personnes ont un niveau scolaire brevet des collèges.

Répartition par type de troubles - 2024	Nb pers.
Troubles de la schizophrénie	6
Troubles de la personnalité borderline	17
Troubles bipolaires	5
Troubles unipolaires	4
Troubles des conduites alimentaires	4
Troubles addictifs	1
Autres troubles neurodévelopptx (hors TSA)	3
Troubles anxieux	4
Troubles obsessionnels compulsifs	1
Autres	1
Sans diagnostic ou en cours	2
Total	48

Certaines des personnes accompagnées cumulent 1 ou plusieurs diagnostics d'où le total dépassant le nombre de personnes accompagnées. Une personne accompagnée à ce jour a un diagnostic complexe impossible à poser à ce jour (DI + traumatismes)

Hospitalisations pour motif psychiatrique	Nb pers.	%
Nombre total d'utilisateurs ayant été hospitalisés (au moins 2 jours consécutifs) dans l'année écoulée	10	23.8
Nombre d'utilisateurs ayant connu 1 Hospitalisation Complète (HC) dans l'année écoulée	5	
Nombre d'utilisateurs ayant connu 2 HC dans l'année écoulée	2 (hospitalisations longues de plusieurs mois)	
Nombre d'utilisateurs ayant connu au moins 3 HC dans l'année écoulée	3 (Hospitalisations longues de plusieurs mois)	

Un peu moins d'un tiers bénéficie d'une ou plusieurs hospitalisations au cours l'année. Lorsque celles-ci sont prononcées, elles sont de longues durées (plusieurs mois)

Répartition par type de suivi psychiatrique - 2024	Nb pers.	%
Psychiatrie de ville (offre libérale)	13	31.70
Centre référent/proximité de réhabilitation psychosociale		
Soins psychiatriques ambulatoires (CMP, CATTP, HDJ, équipe mobile)	23	56.10
Médecine générale	1	0.41
Autres types de suivi psychiatrique		
Pas de suivi psychiatrique conjoint	5	12.19
Total	42	100

Smart 73, Service Mobile d'Accompagnement au Rétablissement de la Savoie, est un nouvel acteur du Rétablissement sur le département. Centre ressource de proximité, l'articulation entre nos deux services n'est pas encore pensée à ce jour ; le SAMSAH, comme Smart 73 proposant tout deux un accompagnement dans le droit commun autour du projet de vie de la personne.

Suivi médical spécialisé dont bénéficient les usagers	
Intitulé de la spécialité	Nb pers.
Neurologue	2
Ophtalmologue	9
Dentiste	9
Gynécologue	8
Kinésithérapeute	3
Endocrinologue	1
Addictologue	1
Psychomotricien	1
Podologue	1
Total	35

Suivi médical spécialisé initié avec le SAMSAH dont bénéficient les usagers	
Intitulé de la spécialité	Nb pers.
Cardiologue	1
Ophtalmologue	4
Dentiste	5
Gynécologue	4
Dermatologue	0
Diététicienne	4
Endocrinologue	1
Orthophoniste	4
Addictologue	0
Diabétologue	0

V. Analyse de l'activité – Prestations directes

A. Définition de l'activité

File active	1.3 soit 25 usagers			
Actes théoriques contractualisés	Au moins 3 actes par personnes et par semaine			
Actes réels décomptés	4143 actes 5422 journées (demande complémentaire du CD)			
Personnes ayant intégré le service en 2024	Personnes ayant quitté le service en 2024	Total de personnes accompagnées en 2024	Taux d'occupation	Taux de rotation
25	24	42 (41 usagers + 1 PAG)	220 %	136 %

La comptabilisation des actes se fait via Mediateam, dossier usager informatisé.

Clé de lecture : Voici quelques illustrations d'actes permettant de mieux appréhender les modalités d'intervention et leur durée. Les durées figurant ci-dessous sont des moyennes :

- VAD : 1h hors temps de déplacement
- Appel téléphonique : comptabilisé à partir de 15 min effectives
- Accompagnement sur l'extérieur : de 1h30 à 3h en fonction de l'objectif
- Synthèse : 1 heure
- PIA : 1h

B. Nature de l'offre d'accompagnement

1. Gestion de la file active

La gestion administrative des dossiers (entrées - sorties) commençant par le traitement des notifications se fait selon la procédure de gestion MDPH « Via Trajectoire » qui intègre tout une procédure de relances par courrier et appels gérés par la secrétaire médicale du service.

Remarque : Bien qu'imputable directement à une personne et donc considéré comme prestation directe, ce travail d'ouverture des droits et de gestion du parcours de la personne fait par le secrétariat n'est pas comptabilisé à ce jour dans le nombre global d'actes. Il en est de même pour tout ce qui est travail d'information, de guidance et de réorientation fait directement au niveau du secrétariat.

En 2024, le service a traité 108 notifications dont 91 nouvelles notifications délivrées par la MDPH

36 premières rencontres ont été planifiées et ont débouché sur

- 13 avis favorables pour un accompagnement SAMSAH
- 1 avis favorables pour un accompagnement par la PACT (Plateforme d'Appui et de Coordination Territoriale)
- 1 réorientation vers un service ASH en interne
- 14 classements sans suite

La planification des premières rencontres initialement pensée à une par semaine sur le vendredi (présence médicale) a été réorganisée dernier trimestre 2024 à deux par semaine (dont une hors présence médicale) afin de permettre une plus grande réactivité des rencontres. Dans la réalité, la planification d'un temps de rencontre avec la personne suite à réception de la notification dépasse les 6 mois ; malgré cette modification de procédure. Le temps d'attente pour une fois l'admissibilité prononcée dépasse largement les 6 mois ; ce qui amène la prise en charge effective de la personne à plus de 1 an minimum.

Force est de constater que ces délais longs ne répondent pas au besoin de rétablissement des personnes.

A titre indicatif, au 14/02/2025, le nombre de notifications en attente de prise de contact sont de 65 (pour un agrément de 19 places) avec une liste d'attente déjà effective d'une vingtaine de personne.

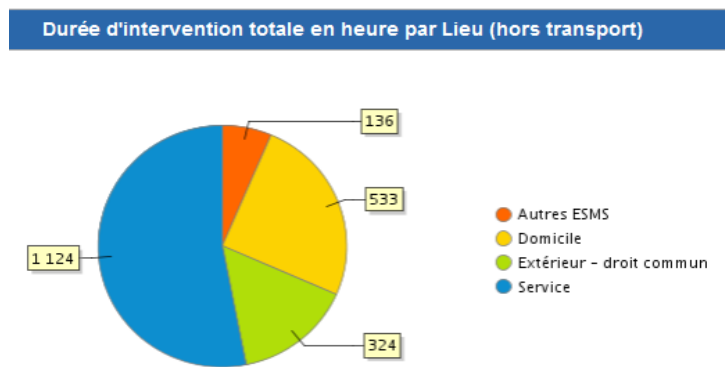
2. Entrées dans le service

Initiateur de la demande SAMSAH rétablissement en 2024	Nb demandes
Usager	1
Famille	1
Réorientation interne ASH	3
Clinique privée	2
CHS (CMP / intra)	3
SAVS	3
CHRS	1
CH / CHU	1
MDPH	8
DAC	1
Total	25

Motifs initiaux d'accompagnement par le SAMSAH tel qu'identifiés avec les usagers	
Projet prioritaire pour lequel les usagers demandent un accompagnement pour évoluer	Nb d'usagers concernés
Inclusion sociale	7
Insertion professionnelle	3
Accès à la formation	5
Accès aux droits	1
Accès au logement	8
Maintien dans le logement	5
Accès aux soins	2
Aide au fonctionnement dans le quotidien	7
Soutien en psychoéducation (observance, adhésion aux soins, ...)	3
Autres motifs*	1
Total	42

3. Lieux d'intervention et déplacements des professionnels

3.1 Lieux d'intervention



Le schéma ci-contre donne un estimatif du temps passé sur les différents lieux d'interventions des professionnels dans le cadre de leur accompagnement.

A noter que les temps de déplacements professionnels ne sont pas comptabilisés à ce jour dans notre DUI par les professionnels, ce qui vient de fait impacter le temps « service ». En effet, les temps « autres ESMS, domicile et droit commun » représentent uniquement le temps de RDV réel hors les temps de trajets.

3.2 Distance et temps de trajet (A/R) par intervention au domicile pour VAD

Distance en km parcourue par les professionnels	Nb pers.	%
- de 10 km		
De 10 km à 15 km	18	41.5
De 16 km à 30 km	8	19.5
De 31 km à 50 km	8	19.5
De 51 km à 100 km	3	7.3
+ de 100 km	5	12.2
Total	42	100%

Temps en minutes		%
- de 10 mn		
De 10 mn à 30 mn	18	41.5
De 30 mn à 60 mn	15	36.6
De 60 mn à 90 mn	4	9.7
De 90 mn à 120 mn	5	12.2
+ de 120 mn		
Total	42	100%

Durée comptabilisé pour des trajets aller/retour

Nombre de kilometre parcourus sur 2024 : 22190

4. Sorties

Motifs de sortie du dispositif SAMSAH	Nb pers.
Objectifs atteint	8
Non adhésion au dispositif	4
Choix personnel	3
Hospitalisation en psychiatrie	2
Déménagement	3
Réorientation vers autres ESMS	3
Finalisation de l'accompagnement via la PACT	2
Total	24

La durée d'accompagnement est de 390 jours soit un peu plus d'un an avec des médianes allant de 45 jours (choix personnel) à plus de deux ans et neuf mois pour une usagère.

C. Accompagnements de réhabilitation psychosociale et outils du rétablissement

1. Les dispositifs de prévention et d'anticipation

Intitulé de l'outil	Nb bénéf.	Pro. impliqué	Nature de l'intervention
Directives anticipées en psychiatrie	2	Médiatrice de santé pair	Aide à la rédaction, sensibilisation au dispositif
Plan de crise conjoint	4	Médiatrice de santé pair	Aide à la rédaction Sensibilisation au dispositif Identification d'une personne de confiance Distribution aux partenaires
STORI	2	Médiatrice de santé pair	Aide à la rédaction Autodétermination

2. Les dispositifs de réhabilitation psychosociale

Intitulé du dispositif	Contenu de l'intervention et outils mobilisés	Finalité	Pro impliqués	Nb bénéf.
Carte réseau	Carte réseau	Connaître et recenser le réseau qui gravite autour de l'usager. Outil visuel qui permet de se représenter les ressources que la personne a autour d'elle.	Référente sociale	tous
Accompagnement de l'ambivalence	Entretien motivationnel Balance décisionnelle	Explorer l'ambivalence pour induire le changement	tous	tous
Gestion des émotions	Entretien d'écoute + psychoéducation, outils de gestions du stress (cohérence cardiaque, application)	Mieux gérer les crises Apprendre à se connaître	Référent soin Médiatrice de santé pair	tous
Bilan neuropsychologique	Outils neuropsychologique (batteries de tests, échelles...)	Comprendre le fonctionnement cognitif (frein et capacité) de la personne à la suite de son admission	Neuro-psychologue	Selon la pertinence 2 sur 2024
Remédiation cognitive	Entretiens individuels, discog, mises en situation	Habiletés sociales, reconnaissances des émotions, biais attributionnels, Expositions a situations anxiogène, organisation / planification	Neuropsychy, référent sociale, ergo	Au besoin

3. Autres accompagnements proposés par le SAMSAH OR

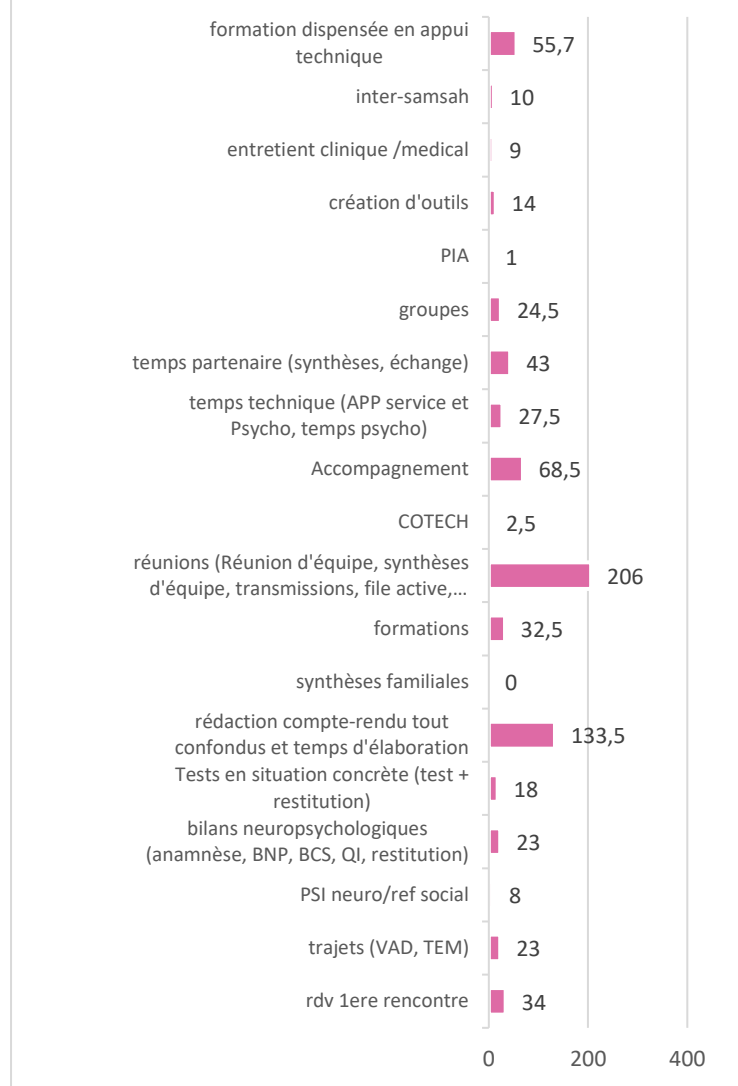
Types de dispositifs ou d'activités	Outils/programmes mobilisés	Nb pers. concernées
Synthèse familiale	Travail avec les usagers et leur famille pour les accompagner dans leurs cheminements Si la situation familiale n'a pas été désamorcée, un relai vers un partenaire extérieur est réalisé.	En fonction des besoins
Synthèse partenaire	Organiser des temps avec tous les partenaires présents dans une situation pour que les discours fassent sens pour l'usager Lien et coordination entre les différents acteurs présents autour de l'usager	Tous (besoin de coordination)
Coordination médicale	Faire le point sur l'accompagnement soin, mieux comprendre le sens de la maladie en liens avec l'histoire de vie des usagers	tous
APA	Remise en efforts adaptée, lien club sportif droit communs	En fonction du projet de la personne (cf. § ci-dessous)
Accompagnement psychologique (Soutien, stabilisation émotionnelle, gestion des émotions, EMDR)	Accompagner la personne en situation de souffrance, donner des outils pour stabiliser ses émotions, travailler sur le vécu traumatique pour en diminuer l'impact	12 usagers (36 séances, 67h50)
Atelier Créons ensemble (3 sessions dont 2 annulées fautes de candidats)	Socialisation, faire du lien, travailler les habiletés sociales	Activité facultative 8 usagers
Repas collectifs	Faire du lien, créer une cohésion de groupes, profiter d'un moment de convivialité	7 usagers Activité facultative
Sortie Pique-nique	Faire du lien, créer une cohésion de groupes, profiter d'un moment de convivialité	7 usagers Activité facultative
Sortie FEHAP	Partager un temps de convivialité associatif autour d'un événement sportif	1 personne Activité facultative
Sortie Montagne	Faire du lien, créer une cohésion de groupes, profiter d'un moment de convivialité	5 usagers Activité facultative
Groupe relaxation	Sensibilisation méthode de relation	2 usagers Activité facultative

3.1 Accompagnement psychologique

Les missions. Entre 2023 et 2024, les missions de la neuropsychologue du SAMSAH OR sont assez similaires. Quelques missions ont évolué : la neuropsychologue ne réalise plus les PSI avec les référentes sociales, mais participe aux premières rencontres médicales. Ce changement d'organisation avait pour objectif de faire gagner du temps à la neuropsychologue (1h contre 4h en PSI), avec une transmission des informations par les référentes sociales à l'aide du document rempli en PSI. Participer aux rencontres médicales avait pour objectif de rencontrer les personnes accompagnées et de faciliter l'identification de la neuropsychologue par les usagers.

Au cours de l'année 2024, de nouvelles missions se sont greffées : une formation à l'AFD et la participation aux inter-SAMSAH. La création de la formation pour AFD a nécessité un temps de préparation important, mais cela pourra être capitalisé par la suite. Ces deux nouvelles missions ont eu un impact plutôt diffus dans la répartition du temps de travail de la neuropsychologue (chaque mission a un temps de travail similaire à quelques pourcentages prêts par rapport à 2023).

résumé des missionS principales pour 2024



Ainsi, pour cette année 2024, le constat est que la neuropsychologue intervient sur une multitude de missions sur son 60% (entrecoupées également par le poste de coordinatrice au SEAAD Dys). Cela peut générer un sentiment d'éparpillement et un besoin de pouvoir se recentrer sur certaines missions. Cela a été discuté avec la direction et une nouvelle organisation a été proposée.

Perspectives :

En accord avec la direction, arrêt de certaines missions (Premières rencontres, 1^{er} rdv médical, Participation au COTHEC)

Objectifs : se recentrer sur les missions principales d'accompagnements.

La neuropsychologue pourra toujours intervenir sur un temps avec les collègues ou bien prévoir un temps spécifique pour rencontrer les personnes à suivre. Une nouvelle trame a aussi été travaillée pour le recueil médico-social (ancien PSI), ce qui devrait faciliter la transmission des informations pour les bilans.

3.2 Bilan APA

Séances collectives

Les séances collectives extérieures ont été appréciées : Montagne (organisé par le CDSA73, avec le CNAM) + journée « Olympique » + matinée « bien-être ». Des séances en binômes de jeunes femmes ont vu le jour, à partir de centres d'intérêts et passions communes, 1 des binômes a maintenu sa relation « amicale » en dehors des séances. Les sorties VOILE sont mutualisées avec les autres services adultes, par roulements d'intervenants entre les 3 professionnels du service des sports.

Nb séances collectives	Prévues	Réalisées
Janvier à déc.	3	3

Nb pers. intéressées	Inscrits	Pratiquants
Janvier à déc.	14	12

Séances individuelles

Nb séance individuelle	Prévues	Réalisés
Janvier à déc.	31	26

Nb pers. intéressées	Inscrits	Pratiquants
Janvier à déc.	7	6

Accompagnements vers les structures de droits communs : 2 personnes ont maintenu leur orientation vers des structures de droits communs : club de sport adapté, en autonomie pour le renouvellement de l'adhésion. Il y a 3 autres demandes qui n'ont pu aboutir pour plusieurs raisons : perte de vue de l'usager, état de santé.

Participation aux réunions d'équipes du service : 8.

Participation aux réunions d'organisation et de pilotage de la SISM : construction d'une animation en activités physiques adaptées pour la journée, rencontres partenaires, référencements et regroupements des EAPA du secteur Chambéry sur la thématique « En Mouvement pour la Santé Mentale ».

Constat

- Le certificat médical inclus dans le dossier d'admission/d'entrée des usagers, facilite grandement la mise en place des activités collectives et sorties.
- Participation mensuelle aux réunions d'équipe de l'éducateur sportif, favorise les liens avec l'équipe autour des usagers, et le suivis.
- Fluctuation des demandes selon les profils et les besoins des usagers.
- Manque de temps pour analyser et établir un suivi précis à partir des outils d'évaluations psychologiques, motivationnels et physiques de suivis des usagers mis en place.

Perspectives

- Poursuivre la participation aux temps de rencontres et d'activités portés par le CDSA 73.
- Maintenir l'organisation de temps collectif sous la forme de demi-journée ou journée complète à thème, avec le service, au travers d'objectifs transversaux.

4. Echelles et outils mobilisés pour l'évaluation des besoins, forces, potentiel de rétablissement et ressources de l'usager

Echelles d'autoévaluation	Nb passations en 2024
ELADEB	1
PSI (plan de suivi individualisé)	22
TEM (Test des Errances Multiples)	4
Bilan contre l'inertie	3

Autres types d'évaluations mobilisées par le service et finalité (optionnel)			
Intitulé de l'outil	Pro. impliqué	Objectifs	Nb benef.
Entretien bilan de santé somatique	Référent soins	Etat des lieux sur le plan somatique et antécédent	Tous
Evaluation vie quotidienne	Référente sociale	Faire un bilan des actes de la vie quotidienne à domicile	Tous
Evaluation attentes et capacités financières de la personne autour du projet logement	Chargé de gestion locative	Evaluer le projet logement	En fonction du projet
Bilan APA	Enseignant APA	Travailler avec la personne autour de ces attentes APA et possibilités physiques	Cf. § ci-dessus
Bilan nutrition	Diététicienne	Cibler les besoins en termes d'accompagnement	5 usagers

VI. Marqueurs de charge principaux

A. Périmètre d'intervention du service

Couverture géographique de la « Savoie » qui pose parfois la question des modalités d'accompagnement en fonction des distances et celles des ressources en fonction des territoires.

B. Risque de rupture de parcours

Fluctuations des besoins en lien avec les oscillations de l'état psychique des personnes accompagnées qui amènent régulièrement à repenser le projet de vie / absentéisme aux RDV... Le « aller vers » est primordiale sur un public jeune parfois volatile. Au-delà des attentes et de leur formulation par la personne (ce qui peut prendre souvent du temps), la question de la relation de confiance est primordiale. La possibilité de mettre en œuvre des hospitalisations, lorsque cela est nécessaire, est parfois freinée par la possibilité de faire garder des animaux de compagnie (cout des pension, ressources dans l'environnement proche de la

C. Maintien des savoirs autour des outils du rétablissement

En correspondance à son agrément, la taille de l'équipe de notre Samsah (4 référents soins social à temps plein comme socle de base avec des temps partiels en personnes ressource) ne permet pas une stabilisation des savoirs autour des outils du rétablissement. Dès lors qu'un professionnel change, il emmène avec lui les connaissances acquises.

D. Point RH sur 2024

Départ de la médiatrice de santé paire (mise à disposition CHS) en juillet 2024 ; poste à ce jour toujours en attente de recrutement.

Arrivée d'une nouvelle diététicienne en mai 2024 après 1 mois et demi de vacance de poste.

Dénonciation à partir d'octobre 2024, de la convention de mise à disposition de la chargée de gestion locative par le CHS au profit de notre service. Cette dénonciation fait suite à l'analyse d'activité des dernières années ou peu d'orientation vers la chargée de gestion locative ont été effectives.

Arrivée de la cheffe de service en octobre 2024 à la suite d'une vacance de poste de près de 7 mois.

VII. Valorisation des savoirs expérientiels

1/ **Journée AUTODay** organisée par la Communauté 360 avec animation d'un atelier sur la question de l'autodétermination par la médiatrice de santé pair

2/ **Intégration en systématique** d'une rencontre avec la Médiatrice de santé pair lors du bilan de la personne à la suite de son admission dans le service.

VIII. Missions annexes formation

Nature des formations proposées	Nombre de bénéficiaires	Préciser thème/ contenu
Formations en interne pour les équipes du SAMSAH	Toute l'équipe	Formation collective sur les border line (21h) + renvoi partie associative formation
Groupes de travail professionnels	Par corps métier	Inter-SAMSAH (Psycho 7h / pair aidante 14h / social 7h)
Autres	Toute l'équipe	Analyse des pratiques professionnelles (10 séances * 1h30)

IX. Perspectives 2025

- Evaluation HAS en avril 2025
- Mise en place de groupes de travail pour la réécriture du projet de service. Ce dernier intégrera le plan d'action à la suite de l'évaluation.
- Relance coté CHS du recrutement pour la mise à disposition du médiateur de santé pair.
- Travail de rapprochement et d'articulation avec le centre de ressources de proximité SMART 73 du CHS.

Partie V – SAMSAH (Service d'accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés)

I. Définition de la structure

Le SAMSAH propose un accompagnement médico-social comportant des prestations sociales et de soins. Il accompagne les adultes en situation de handicap dans leur projet de vie en facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Ce service accompagne des personnes qui ont besoin :

- De prestations de soins coordonnées, avec notamment la mise en place d'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.
- D'un accompagnement social en milieu ouvert en mettant en place les prestations nécessaires au soutien de la personne dans son quotidien (renforcer le domicile).

À la suite de l'évaluation des besoins, un accompagnement personnalisé se met en place s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et les ressources dans l'environnement proche de la personne.

Le SAMSAH ASH intervient sur toute la Savoie. Il s'adresse à des adultes de 18 à 60 ans en situation de handicap quelle que soit la déficience ou la situation de handicap, d'où le terme « généraliste » Il n'y a pas de limite d'âge si le handicap est reconnu avant 60 ans.

II. Identification du service

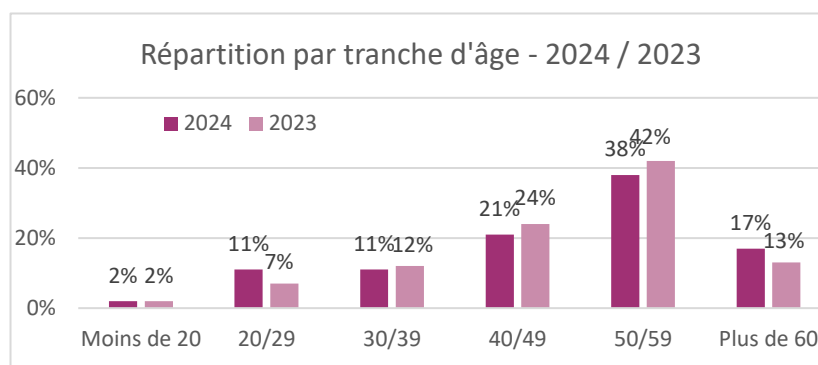
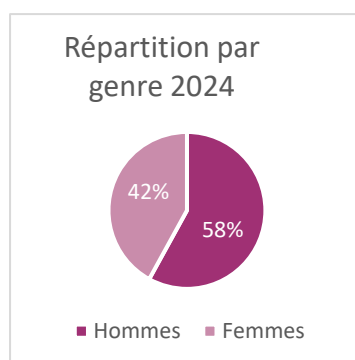
Capacité autorisée	41 places
Capacité financée	41 places
Nb journées d'ouverture	250 soit 50 semaines annuelles
Couverture géographique	Département de la Savoie

III. Ressources RH

Intitulé du métier	ETP*	Nb perso
Médecin coordinateur	0.30	1
Médecin MPR	0.10	1
Infirmières	3.80	4
Ergothérapeute	0.40	1
Aide-soignante	0.80	1
Psychologue	0.50	1
Neuropsychologue	0.20	1
Kinésithérapeute	0.20	1
Diététicienne	0.10	1
Référent social	4.20	5
Chargé d'insertion professionnelle ADAPT (fin de mise à disposition 07/24)	0.20	1
Enseignant APA	0.15	1
Secrétariat médical et administratif	1.20	2
Total	10.25 ETP	21

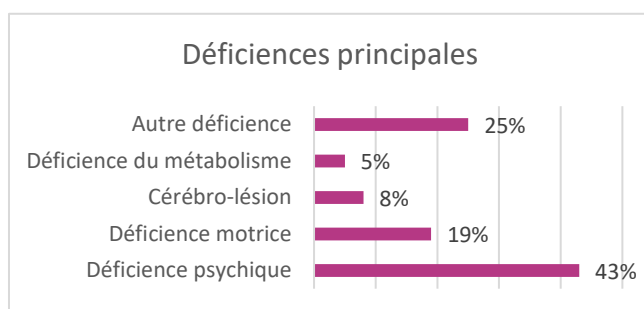
Les fonctions d'encadrement sont assurées par une Directrice des services et par un chef de service à temps plein. Viennent s'ajouter les fonctions techniques (entretien et logistique) et les fonctions supports associatives (direction générale, responsable de mission stratégie, partenariat et développement, service RH, responsable paie, responsable budget et finances, comptable, responsable SI et responsable qualité).

IV. Population

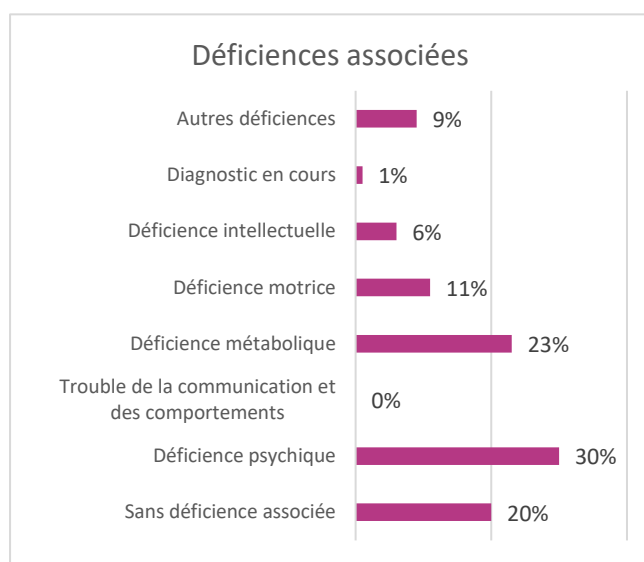


Plus d'hommes ont été accompagnés par le service sur 2024.

La tranche d'âge la plus représentative reste les 50/59 avec également celle des 40/49 ans. Une légère propension à la hausse pour les jeunes majeurs et les séniors de + de 60 ans est constatée par rapport à 2023.



Le SAMSAH généraliste accompagne tout type de déficiences, avec une prédominance pour les déficiences psychiques. Parmi les 25 % « autres types de déficiences » : les TND et les déficiences sensorielles sont les plus représentées.

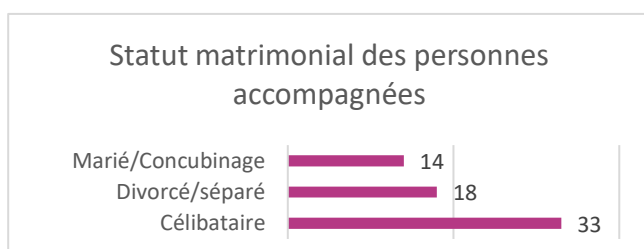


A l'identique de l'année 2023, 30% des personnes accompagnées présentent un trouble psychique en déficiência associée (pour rappel 43 % le présente en déficiência principale).

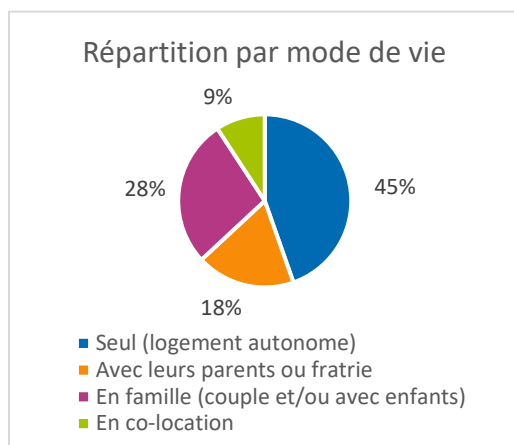
Ce type de déficiência fait partie intégrante des accompagnements et nécessite un travail de proximité avec les établissements et services de soins (CHS, CMP, cliniques...). Les déficiences de type métabolique sont en hausse de 13 % notamment liées à des problématiques de santé diverses qui nécessitent des soins continus (pathologie cardiaque, diabète, obésité, hypertension, troubles du sommeil...).

Les « autres types de déficiences » sont caractérisées par les déficiences sensorielles (la vue). A noter également, une augmentation progressive autour des addictions (alcool).

Certaines situations peuvent comporter jusqu'à **4 troubles associés à la déficiência principale**.

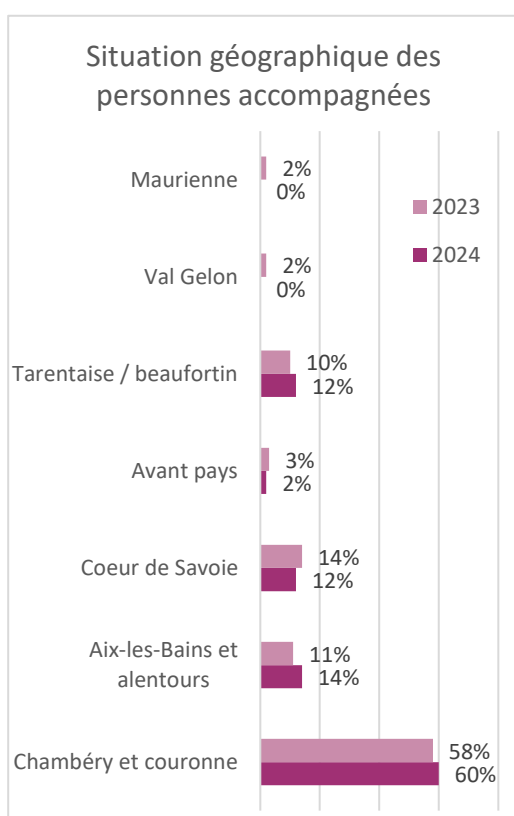


Si l'on regroupe les personnes divorcées/séparées et les célibataires, 83 % des personnes ne peuvent pas toujours s'appuyer sur leur réseau primaire. L'isolement est souvent repéré dans les accompagnements et constitue un facteur de risque accru.



Notons que les lieux d'habitation sont protéiformes :

- Une majorité habite seule en appartement/ studio ou maison (29), souvent dans le parc social
- 18 autres personnes vivent également en famille (appartement ou maison)
- 12 sont soit au domicile parental, soit au domicile de la fratrie du fait de leur dépendance
- 6 vivent en petits collectifs type résidence autonomie, habitat partagé, Colocation Service d'Hébergement Externalisé.
- 1 personne a été admise en foyer de vie.

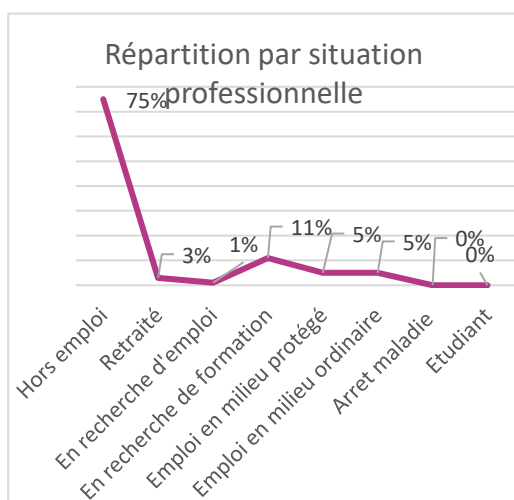


Le Bassin Chambérien et ses alentours et à une moindre échelle celui d'Aix-les Bains et ses environs représentent une grande majorité des accompagnements. Une raison qui s'explique par la forte densité de population sur ses deux territoires très urbanisés. Le territoire de la Combe de Savoie, allant de Montmélian à Albertville, et encore plus loin dans les vallées (Tarentaise – Beaufortin) est lui aussi vecteur d'activité pour le SAMSAH, soit 24 % au total cumulé.

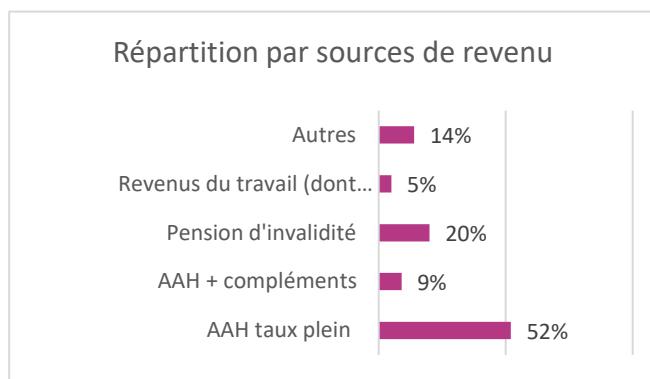
Les interventions dans l'Avant pays savoyard, dans le Val Gelon mais également en Maurienne restent somme toute assez marginales. Malgré notre participation dans des groupes locaux partenariaux pour faire connaître le service et ses missions, les sollicitations sont peu nombreuses. Il est à ce titre souvent repéré que les accompagnements sont déjà bien structurés et efficaces en termes de coordination. Il arrive également qu'une demande soit effectuée par un service en place dans l'attente d'un futur déménagement sur une ville du département (remise en place du réseau santé, aide à l'installation dans le logement...).

L'intérêt est donc de poursuivre notre présence sur ces territoires afin de développer une meilleure connaissance de notre service et répondre aux besoins dans la bonne temporalité.

Sur 2024, les professionnels du service ont parcouru 52 570 Kms.

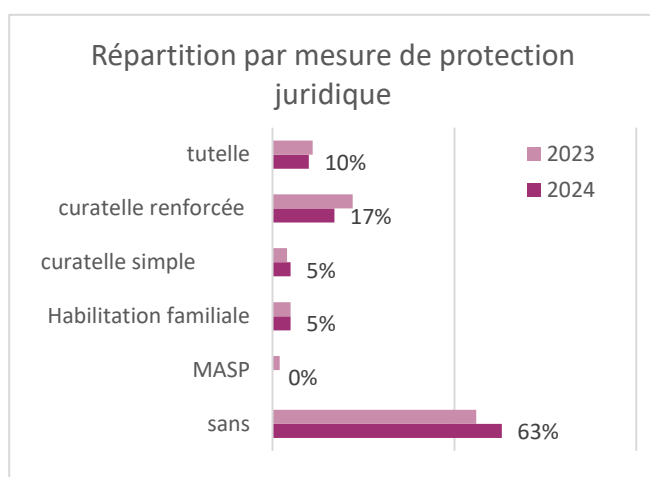


Les situations de pluri-handicap écartent majoritairement les personnes accompagnées de l'emploi ; la santé devenant une priorité sur l'emploi. Ce chiffre est d'ailleurs en légère croissance par rapport à 2023 et montre que le décrochage s'enracine (aucune personne est en arrêt maladie transitoire). Les personnes en recherche de formation sont pour la majorité un public plus jeune entre 20 et 29 ans qui aspirent à trouver un emploi adapté à leurs difficultés.



La majorité des personnes accompagnées perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (61%) qu'elle soit à taux plein ou en complément d'autres prestations.

En lien avec le graphique ci-dessus relatif à l'emploi, 20 % perçoivent une pension d'invalidité venant de ce fait acter un retrait de l'employabilité.



32 % des personnes présentes dans le service bénéficient d'une mesure de protection.

Les référents sociaux sont parfois amenés à travailler avec la personne accompagnée une demande de mesure de protection. Dans ce cas, il s'agit à la fois d'une aide à la réalisation du dossier, de l'organisation du RDV auprès du médecin expert chez lequel nous l'accompagnerons jusqu'à l'audience au tribunal. La demande de soutien sur le versant administratif et financier représente 45 % des demandes initiales lors de l'admission dans le service.

V. Analyse de l'activité – Prestations directes

A. Définition de l'activité

File active contractualisée	1.5 soit 62 personnes accompagnées			
Nombre d'actes contractualisés	Au moins 3 actes par personne et par semaine			
Nombre d'actes réalisés	9147			
Nombre de jours réalisés (demande du CD)	10178			
Personnes ayant intégré le service en 2024	Personnes ayant quitté le service en 2024	Total de personnes accompagnées en 2024	Taux d'occupation	Taux de rotation
29	34	65	158 %	87.5%

La comptabilisation des actes se fait via Mediateam, dossier usager informatisé (DUI).

Clé de lecture : Afin de mieux comprendre la cotation des actes, voici les clés de lecture permettant de mieux appréhender les modalités d'intervention et leur durée. Les durées figurant ci-dessous sont des moyennes :

- Entretien (domicile ou service) : 1h hors temps de déplacement
- Appel téléphonique : comptabilisé à partir de 15 min effectives
- Accompagnement sur l'extérieur : de 1h30 à 3h en fonction de l'objectif
- Synthèse : 1 heure
- PIA : 1h

Remarques :

- 1/ **En l'absence d'une règle commune clairement définie sur la cotation des actes en termes de durée**, nous pouvons noter les écarts de durée entre deux prestations pourtant cotée 1 acte chacune. Cette réalité de cotation impacte forcément la représentativité de l'activité réalisée.
- 2/ **Les temps de trajet** ne sont pas comptabilisés dans l'organisation du temps de travail professionnel.

B. Nature de l'offre d'accompagnement

1. Gestion de la file active

1.1 Gestion des notifications

La gestion administrative des dossiers (entrées - sorties) commençant par le traitement des notifications se fait selon la procédure de gestion MDPH « Via Trajectoire » qui intègre tout une procédure de relances par courrier et appels gérés par la secrétaire médicale du service.

Remarque : Bien que considéré comme prestation directe, ce travail d'ouverture des droits et de gestion du parcours de la personne fait par le secrétariat n'est à ce jour pas comptabilisé dans le nombre global d'actes. Il en est de même pour tout ce qui est travail d'information, de guidance et de réorientation fait directement au niveau du secrétariat.

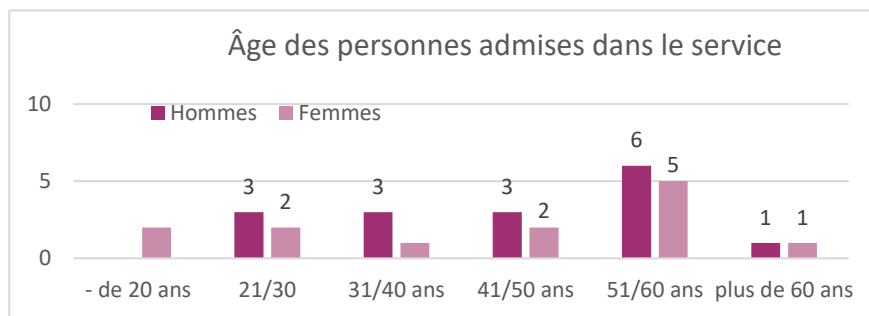
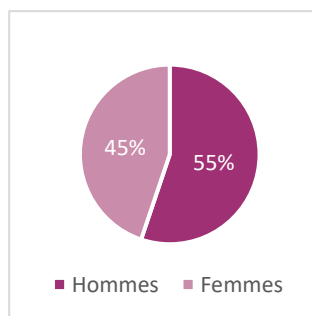
En 2024, le service a traité 86 notifications (107 pour 2023) pour le SAMSAH dont 18 renouvellements.

59 premières rencontres ont été planifiées (contre 131 en 2023) et ont débouché sur :

- 20 avis favorables pour un accompagnement SAMSAH
- 3 avis favorables pour un accompagnement par la PACT (Plateforme d'Appui et de Coordination Territoriale)
- 7 réorientations qu'il s'agisse de service en interne ASH (2 vers le SAMSAH Orienté Rétablissement, 5 vers le SAVS)
- 24 classements sans suite
- Les 5 autres statuts étant des personnes n'étant pas venues à la rencontre sans motif ni report (3 personnes), excusé (1) ou demandant des informations complémentaires (1).

Le service constate une baisse significative des notifications d'orientation vers le Samsah qui induit de fait une baisse des premiers RDV planifiés. Aucune explication fiable ne peut aujourd'hui être mise en avant pour justifier de cette baisse. Le service reste vigilant à ce sujet.

1.2 Entrées dans le service



Le vieillissement du public évoqué précédemment se voit massivement dans les admissions où la tranche 51-60 est largement représentée (40 %).

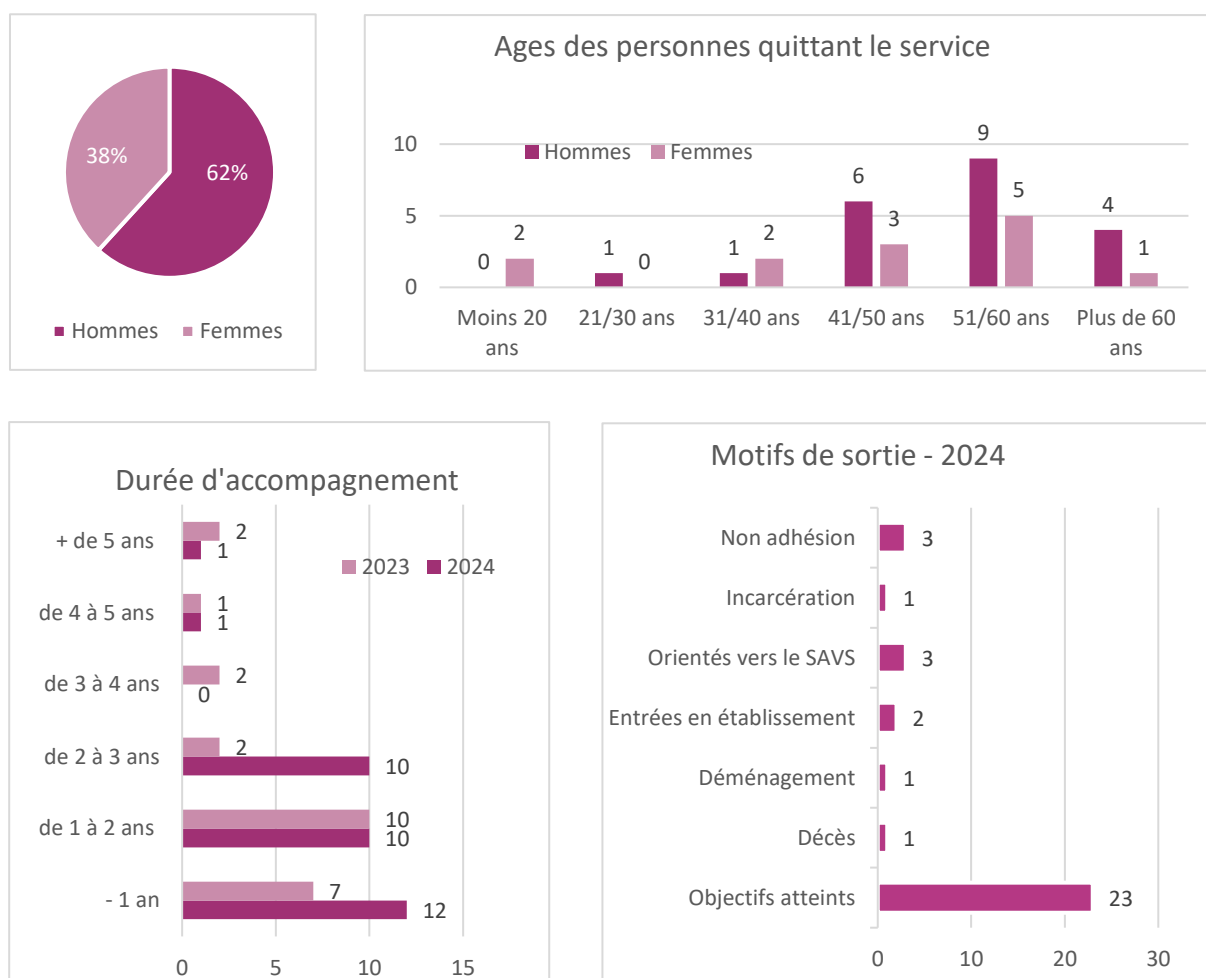
Analyse des demandes formulées à l'admission

Les pourcentages établis ci-dessous reprennent les demandes formulées par la personne à son entrée dans le service. L'accompagnement réel peut être différent de celui initialement exprimé ; grâce au travail de soutien de l'autodétermination permanent fait par les professionnels auprès de la personne.

Après la demande de soutien dans la coordination du parcours de santé, les demandes majoritaires sont :

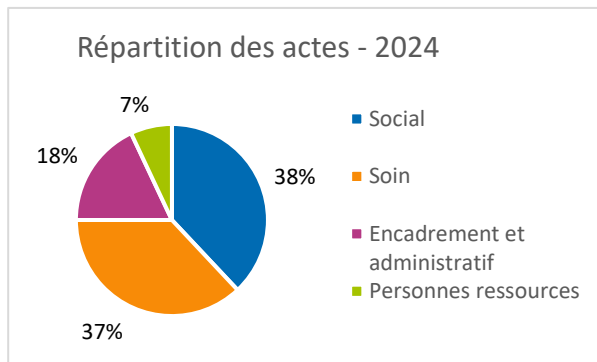
- 72 % pour entretenir et prendre soin de sa santé
- 69 % pour vivre dans un logement
- 55 % pour accéder à une vie sociale
- 45 % pour une aide administrative et budgétaire
- 20 % des personnes formulent une demande d'aide à l'insertion professionnelle

1.3 Sorties du service



Durée moyenne de l'accompagnement : 18 mois, soit 6 mois de moins qu'en 2023.

2. Nature de l'offre d'accompagnement



Social : prestations des référents sociaux,

Soins : prestations des référents soins et des médecins.

Encadrement et administratif : actions de l'encadrement et du secrétariat, ainsi que celles du psychologue, centrées essentiellement sur le parcours de l'utilisateur (admission notamment).

Personnes ressources : ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicienne, APA, chargé d'insertion professionnelle.

Cette répartition est globalement similaire d'une année sur l'autre.

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les **actes paramédicaux** représentent la majeure partie de l'activité dédiée à la santé. Ils concernent principalement les actes réalisés par les référents soins dans la mise en place du réseau de santé, la coordination des acteurs soins au domicile et/ou leur mise en place le cas échéant. Les usagers du SAMSAH sont admis pour la plupart d'entre eux du fait d'une nécessité de reprendre un parcours global de santé. Les référents soins assurent de fait la recherche, la programmation et la coordination des soins auprès des médecins traitants, spécialistes ou professionnels paramédicaux libéraux.

Les accompagnements des professionnels lors des consultations médicales ou spécialisées représentent également un versant important qui vise à s'assurer la bonne compréhension des personnes accompagnées du contenu des préconisations de santé et permettent par la suite un suivi et une guidance thérapeutique tout au long de l'accompagnement.

Enfin, les personnes ressources du service sont sollicitées en fonction de leur appui technique dans le cadre d'une situation ou d'un besoin spécifique. Les **actes médicaux** regroupent pour l'essentiel les consultations du médecin généraliste et du médecin MPR ainsi que la coordination du parcours de santé de la personne au sein du service.

Prestations des psychologues

Le psychologue est impliqué dans les missions du service liées au projet de service et à l'organisation de celui-ci.

- Participation au processus d'admission des usagers. Au SAMSAH, les premières rencontres des usagers et les commissions d'admission sont menées par un membre de la direction, le médecin coordonnateur et le psychologue.
- Soutien auprès des équipes dans le cadre des différents temps de réunion et d'échange (quotidiennement lors des temps transmissions, lors des réunions d'équipe, de temps cliniques spécifiques et de rencontres partenariales).
- Accompagnement individuel des usagers et soutien aux aidants. En 2024, 7 usagers ont été suivis. Les prestations psychologiques, qui s'organisent en fonction des besoins et des attentes des usagers, peuvent être réalisées à domicile ou dans les locaux du SAMSAH-SAVS. Les accompagnements sont réalisés sur des courtes ou longues périodes en fonction des besoins et objectifs des usagers. Ils permettent de réaliser des évaluations psychologiques, de mieux gérer certains épisodes de vie, de réorienter les personnes vers des dispositifs de droit commun et plus largement de soutenir l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire.
- Participation au projet individuel d'accompagnement (PIA), au suivi et à la préparation du projet de l'utilisateur dans le cadre des réunions de synthèses d'équipe.
- Participation au groupe de réflexion éthique au CHMS, lien avec l'équipe mobile de soins palliatifs au CHMS pour aborder certaines situations complexes sur le plan médical et bénéficier d'un soutien dans l'accompagnement des personnes concernées. En 2024, 3 situations cliniques ont été exposées et traitées.

2.2 Prestation pour la participation sociale

Les accompagnements des référents sociaux couvrent l'intégralité des prestations pour la participation sociale ainsi que certaines prestations en matière d'autonomie (ex. : accompagnements pour la communication et les relations avec autrui, accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.) En effet, les travailleurs sociaux exercent un accompagnement global qui couvre l'ensemble des domaines de la vie quotidienne : logement, budget, alimentation, exercice des rôles sociaux (professionnels, loisirs, soutien parental, etc.), transports, ...

Les rencontres se font dans les locaux du SAMSAH, au domicile ou dans les lieux de droits communs. Les travailleurs sociaux s'adaptent en fonction des besoins repérés et des demandes formulées par l'utilisateur.

La prise en compte de l'environnement de la personne, de son lieu et cadre de vie, de sa structure familiale, ainsi que de ses demandes et besoins, est essentielle pour mener à bien son projet.

Les travailleurs sociaux ont également un rôle de médiateur et de coordinateur auprès des différents partenaires. Ces liens sont essentiels, car ils garantissent un relais pérenne qui sécurise les usagers lors de la fin de l'accompagnement.

Accompagnements pour réaliser des activités de jour adaptées – Activités Physiques Adaptées (APA)

Les APA ont pour objectif de réintroduire de l'activité physique chez des personnes le nécessitant du fait de leur état de santé.

Séances collectives

Les sorties voiles fonctionnent toujours bien, les usagers apprécient et arrivent à se mobiliser pour cette sortie. Cela fait également deux années de suite que nous proposons de nous retrouver en fin d'année scolaire au parc de buisson rond. Cette année en septembre nous avons pu également participer à l'événement organisé par handisport « la Savoie court ».

<i>Nb de séances collectives</i>	<i>Prévues</i>	<i>Réalisés</i>
Janvier à juillet	2	2
Septembre à décembre	2	2
TOTAL	4	4

<i>Nb de participants</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Pratiquants</i>
Janvier à Juillet	9	9
Septembre à décembre	7	7
TOTAL	16	16

Séances individuelles

Des suivis se sont arrêtés en début d'année 2024 nous continuons les séances à domicile qui permettent de fidéliser les usagers, lorsque l'organisation nous le permet nous invitons les usagers à venir au CEM. L'orientation vers le droit commun est toujours notre objectifs clefs.

<i>Nb de séances individuelles</i>	<i>Prévues</i>	<i>Réalisés</i>
Janvier à Juillet	14	12
Septembre à Décembre	10	7
TOTAL	22	18

<i>Nb de participants</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Pratiquants</i>
Janvier à Juillet	5	5
Septembre à décembre	3	3
TOTAL	8	8

Pour cette année 2025, l'objectif est de maintenir le lien avec la kinésithérapeute pour profiter pleinement des connaissances mais aussi profiter des créneaux des mercredis pour partager nos connaissances et optimiser notre accompagnement auprès des usagers. L'idée de réinventer des séances collectives est toujours en cours, nous allons essayer une sortie « neige » début mars en espérant mobiliser le maximum d'usagers.

C. Analyse des marqueurs de charges de l'activité sur 2024

1. Facteurs ressources humaines

- **Mouvement référentes soins :**

2 départs IDE : l'un au 30 juin et l'autre au 30 Août 2024, compensés par deux recrutements à temps complet IDE : Le premier en recrutement externe au 5 Août 2024 ; Le second en mutation interne au 18 octobre 2024

Absence longue d'une référente soins depuis le 26 juin 2024. Au regard de l'activité, la répartition de la charge de travail s'est faite sur les autres référentes soins en poste.

- **Mouvement référentes sociales :**

Après recrutement, une référente sociale du SAMSAH a rejoint l'équipe du SAVS au 1 octobre 2024. Cela a permis à une référente sociale du SAMSAH déjà en poste à 0.50 ETP d'augmenter son temps de travail à temps complet au 6 janvier 2025.

- **Autres recrutements :**

Une diététicienne a pris son poste au 13 mai 2024, à hauteur de 0.10 ETP sur le service.

Un médecin coordonnateur a été recruté à 0.30 ETP à compter du 3 avril 2024.

- **Absences :**

Kinésithérapeute depuis le 22 octobre 2024

Neuropsychologue : absence de fin mars à début aout.

2. Hospitalisation des usagers

16 personnes ont été hospitalisées au cours de l'année, soit 424 jours. Les hospitalisations concernent à la fois des problématiques somatiques et psychiques. Il s'agit principalement d'hospitalisation au CHMS, CHS ou SSR. Ces hospitalisations génèrent une nécessité de coordination avec les hôpitaux pendant le séjour mais également afin de préparer le retour à domicile. Les temps d'hospitalisation faisant suite à une dégradation de l'état de santé des personnes, pas forcément évaluée ou évaluable au moment de l'admission, cela complexifie d'autant le parcours de santé pour certaines personnes.

Ces hospitalisations expliquent également l'activité en deçà en nombre de journées (demande CD) car décomptées des jours d'accompagnement (il en est de même pour les incarcérations).

3. Profil du public accompagné et partenariat

Par son agrément « généraliste », le SAMSAH accompagne tous types de déficiences. Toutefois, il est observé depuis quelques années, une évolution significative autour des troubles psychiques en déficience principale (36 % en 2023 / 43 % en 2024) comme en déficience associée (30 % des situations suivies).

La majorité des situations sont considérées comme « pluri pathologiques » associant fréquemment des problématiques de santé (+ 13 % de facteurs métaboliques recensés en déficience associée), sociales avec un certain isolement voir même des conditions de vie précaires et régulièrement des spécificités telles que les addictions, les formes de handicap rares ou sensoriels pour ne citer que les principaux.

Il est également repéré une légère propension à l'accueil d'un public plus jeune présentant pour la majorité des troubles neuro-développementaux pour lesquels les TSA et TDAH sont les plus représentés. Une typologie qui requiert des savoir-faire spécifiques dans l'accompagnement avec une finesse relationnelle, une analyse du fonctionnement de l'utilisateur et une certaine expérience.

Les personnes plus âgées (50 ans et +) restent quant à elle le public au cœur de l'accompagnement du SAMSAH avec des problématiques santé souvent chronicisées ou qui se dégradent au fil des années. Les professionnels sont régulièrement engagés dans la recherche de solutions pour le maintien à domicile ou alors dans un travail partenarial de réorientation vers des structures sanitaires ou médico-sociales.

Pour faire face à cette pluralité d'accompagnement, le SAMSAH dispose d'une équipe pluridisciplinaire et s'appuie en permanence sur les compétences du réseau présent ; un conventionnement plus spécifique est d'ailleurs établi depuis 2023 avec l'unité de soins palliatifs de l'hôpital de Chambéry. Un partage d'expérience qui permet d'objectiver les situations, d'envisager des pistes « sur-mesures », respectueuses de la parole de l'utilisateur tout en préservant ses volontés et sa dignité.

Globalement, le SAMSAH reste mobilisé dans ce « décloisonnement » des pratiques et participe autant que possible aux différents groupes de travail organisés sur les différents territoires de la Savoie.

Pour finir, l'année 2024 aura également permis de mettre en exergue certaines difficultés de communication liées au handicap dans certains entretiens de premières rencontres ou accompagnements. Ainsi, le service engagera une réflexion pour faire évoluer ses outils et se doter de moyens adaptés favorisant l'expression des personnes accompagnées (CAA, traducteurs...).

4. Contexte social

- Le manque de personnel dans les établissements sanitaires (CMP notamment) et médico-sociaux ainsi qu'au sein des services d'aides à domicile fragilise les parcours et projets de vie des personnes accompagnées.
- A cela s'ajoute l'accentuation du désert médical et paramédical qui retarde des prises en soins et les difficultés d'accès à des moyens de transport malgré la délivrance de bons de transport.

Les conséquences sont donc des retours à domicile post-hospitalisations pas toujours sécurisés, des plans d'aides non couverts, des durées d'attente très longues pour entrer en établissement impactant l'épuisement des aidants ou la sécurité à domicile, l'impossibilité d'accéder à un suivi orthophoniste ou la déclaration d'un médecin traitant, indispensable au bon déroulement d'un parcours de santé, etc.

VI. Analyse de l'activité – Prestations indirectes

Analyse des pratiques et soutien aux professionnels	Analyse des pratiques professionnelles sur l'année	1 fois / mois
Plan de formation	Formations pour partie transversale services	Cf. partie associative Formation
Relation avec le territoire	Afin d'étendre la connaissance de partenaire du territoire ainsi que les dispositifs existants sur le département, la direction des services à développer une politique de rencontre partenariale, notamment en lien avec les nouveaux profils accompagnés. Notons une augmentation du travail partenarial avec les référents handicap du CHMS facilitant la coordination des soins intra-hospitaliers (organisations, accueil et accompagnements) et le relais.	SPIP, CD, MDPH, DAC, Référent jeunesse et sport, protection de l'enfance, pélican, école de la seconde chance, ...
Equipe Mobile de Soins Palliatifs (CHMS)	Appui équipe pluridisciplinaire au regard des situations	A la demande 3 situations sur l'année

VII. Bilan et Perspectives

Dans ses grandes lignes, cette année 2024 aura permis :

- La réécriture du projet de service en associant l'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH. Cette réécriture s'est faite notamment en réintégrant les points soulevés lors de l'évaluation HAS du service en 2023
- De revisiter et modifier le règlement de fonctionnement avec la participation des usagers
- D'apporter des modifications au Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)
- De participer aux séminaires ASH 2035 pour apporter de la matière à la construction du futur CPOM et à conduire une réflexion anticipée sur les enjeux de demain (transformation de l'offre)
- La poursuite de la mise en conformité de notre DUI avec les exigences légales (socle ESMS santé avec la mise en place de l'INS, du DMP et de la MSS)
- La mise en place des RETEX (retour d'expérience) pour capitaliser l'expérience de chacun. Une procédure associative a ainsi été formalisée.
- La poursuite de la participation des professionnels dans les différents COTECH et groupes de travail sur les territoires de la Savoie (optimiser la couverture départementale)
- Et la nouveauté d'une nouvelle page de présentation SAMSAH sur notre site internet ASH

Les perspectives 2025 seront :

- De fidéliser l'équipe en place et de développer une stabilité nécessaire aux accompagnements
- De mettre en place une formation collective sur les « conduites addictives » pour répondre aux questionnements liés à ces accompagnements « spécifiques »
- D'analyser plus finement le mouvement de file active du SAMSAH qui sont passés de 45 accompagnements en milieu d'année 2024 à 34 en début d'année 2025
- D'organiser et de piloter le démarrage des fiches actions liées au projet de service
- D'accompagner les équipes sur les grandes réformes ESMS socle, réformes du projet SERAFIN PH
- De poursuivre les invitations partenaires et d'être présents dans les groupes territoriaux pour rester au contact du réseau et de ses nouveautés
- De mettre en place le projet « Hydratation » pour lequel la réponse à l'appel à projet a été validée par la CPAM – et rester dans cette dynamique si d'autres projets émergent.
- D'organiser le déménagement en juin 2025 « rue de la Martinière » à Chambéry et d'avoir une communication efficiente pour les usagers.

Partie VI - PACT (Plateforme d'appui et de coordination territoriale)

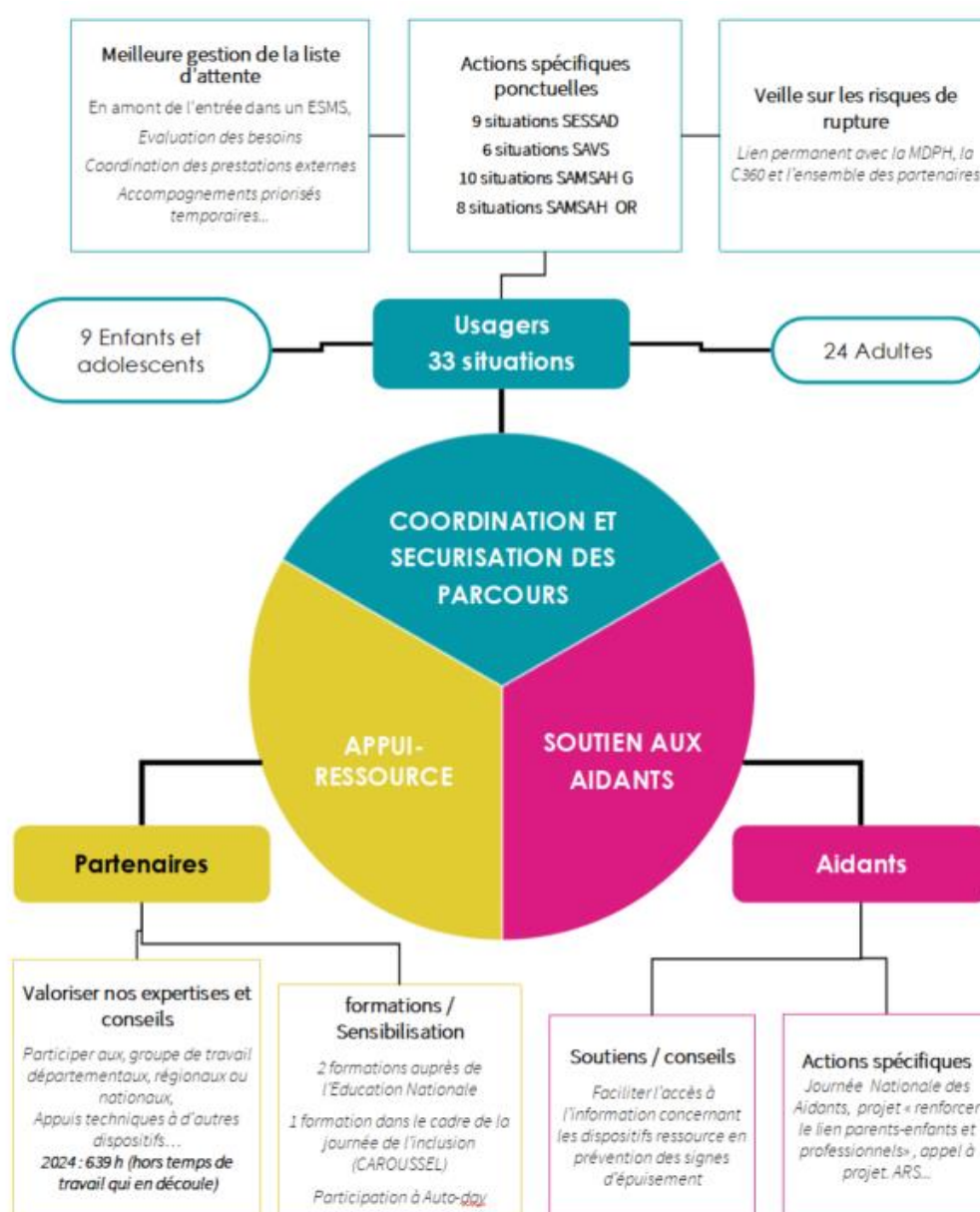
I. Activité

A. Gestion des parcours – Volet usagers

Accompagnement à la gestion des parcours de 33 usagers en fil active (le suivi des accompagnements réalisé précisant la nature des accompagnements est tenu dans un tableau annexe). Un dossier informatisé est également créé pour chaque personne suivie en rattachement de son service d'origine (statut PACT).

Voici la répartition pour cette année 2024 :

⇒ 9 situations SESSAD / 6 situations SAVS / 10 situations SAMSAH Généraliste / 8 situations SAMSAH Orienté Rétablissement.



A noter une augmentation des suivis PACT usagers de 94 % entre 2023 et 2024. Un dispositif qui prend de l'ampleur au fil du temps et qui se constitue comme une réponse adaptée au besoin exprimé.

B. Soutien aux aidants – volet aidants

- Co-organisation de la **Journée Nationale des Aidants** qui s'est déroulée du 28 septembre au 5 octobre 2024 sur le principe « d'aller vers ».

ASH a été moteur dans l'animation et le suivi du projet, en participant aux réunions d'organisation, aux actions et à l'ensemble de la partie « communication » et à l'évaluation de l'évènement.

Au total, ce sont 14 structures qui se sont mobilisés autour de 15 animations réparties sur l'ensemble du territoire savoyard pour un total de 162 participants dont 102 personnes aidant(e)s.

- A travers son SESSAD, ASH a proposé une action spécifique à destination d'un jeune public en collaboration avec l'école primaire de St Jeoire Prieure et l'association Pause Brindille de Lyon.

⇒ Organisation et réalisation d'une après-midi Ateliers / réflexion dans une classe de 30 élèves de CM2 sur le thème : **C'est quoi aider ?**

Une expérience à renouveler dans les écoles primaires et à faire découvrir aux jeunes collégiens en 2025.

- Projet mené au Centre d'éducation motrice : « **renforcer le lien parents-Enfants-Professionnels** » :
 - Les goûters des familles (6 sur l'année 2024)
 - Rencontres entre acteurs du territoire et les familles (ex : forum orientations...)
 - Ateliers « Instant liens » (Entracte des parents : 1 atelier sur 4 réalisés / 3 seront reportés sur 2025)

C. Appui-ressource aux partenaires

La participation à près de 175 réunions auprès desquels nous nous positionnons en appui-ressource : cela représente 639 h d'investissement auprès du territoire, assurés par tout type de professionnels : Directeur Général, Directrice adjointe des services, Responsable partenariat et développement et chefs de projets, Directrice des Ressources Humaines, Psychologues mais également par les professionnels de terrain présents dans les différents territoires (Groupe réseau / de travail, réseaux partenaires...).

La réalisation de 3 temps de sensibilisation / formation :

- 2 interventions à destination des AESH dispensées par 3 professionnels du SESSAD / session (éducateur spécialisé, orthophonistes, cheffe de service : Travail sur la posture professionnelle et la relation d'aide ; lien SESSAD – AESH. Au total, ces deux formations ont nécessité un travail préparatoire de 54 heures et ont touché plus de 120 AESH présentes sur les 2 temps d'intervention.
- 1 intervention sur la « structuration temporelle » lors de la journée départementale de l'inclusion – lien SESSAD – CAROUSSEL – 3 professionnels mobilisés (psychomotricienne, orthophoniste et ergothérapeute) pour une formation d'une demi-journée qui a nécessité en amont une préparation des supports de 28 heures.
- Participation de la Directrice des services et de la Cheffe de service du SESSAD à la table ronde de la journée Auto-day du 30 avril 2024 à Aix-les-Bains ; thématique sur l'autodétermination.

II. Perspectives 2025

Le déploiement de la plateforme sur 2025 portera sur les axes suivants :

Volet « Gestion des parcours » :

- Poursuite de son activation en articulation avec nos services et établissement pour un meilleur service rendu aux personnes accompagnées et une veille sur les risques de rupture.
- Intervention dans les services pour continuer d'accompagner les équipes à ce changement de logique (intervention courte et ciblée sur un objectif / et non un accompagnement global).
- Point régulier avec la C360 pour articuler les demandes et tuiler nos actions au bénéfice de l'accompagnement des usagers.
- Poursuite de la participation des professionnels d'ASH à l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation « situations complexes » de la MDPH.

Volet soutien aux aidants :

- Rester en lien avec le collectif de la Journée Nationale des Aidants pour apporter l'expérience des années précédentes aux nouveaux co-porteurs et apporter nos ressources « outils ».

Les premières réflexions de la JNA 2025 s'articuleraient autour de : la reconnaissance et l'auto-identification des aidants, des « aidants-salariés », sur l'éthique des aidants...

- A noter que des actions transversales à destination des proches aidants sont également réalisés dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé mentale (SISM) à laquelle ASH participe activement sur le Bassin Chambérien.
- Poursuite de l'action « renforcer le lien parents-Enfants-Professionnels » sur le Centre d'Education Motrice. Volet « entracte des parents »

Concernant l'appui-ressource aux partenaires du territoire :

- Soutien au mouvement des Ambassadeurs en santé mentale de Savoie piloté par Unis-cité.
- Mise en place de Formations / sensibilisations dans le cadre de nos expertises sur sollicitation et sur propositions à nos partenaires.
- Continuer de participer activement aux différents réseaux à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Partie VII – Fonctions transversales

I. Bilan social

A. Emploi

1. Au niveau associatif

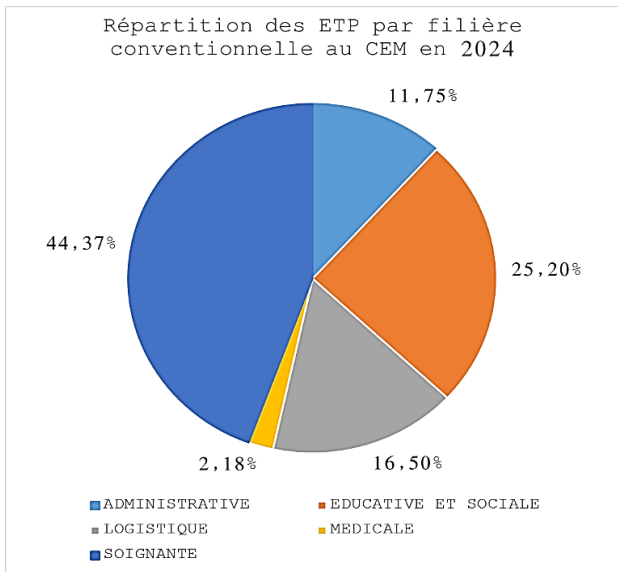
Au 31/12/2024 l'Association compte 186 personnes (pour 160.56 ETP) 4 enseignants de l'Education Nationale et 4 Professionnels mis à disposition de l'ADAPT et du CHS de Bassens inclus dans ses effectifs dont 163 femmes (140.06 ETP) et 25 hommes (20.50 ETP). Ces effectifs comptent également 5 CDD en contrat de professionnalisation ou apprentissage.

EFFECTIFS ASH AU 31/12/2024	FEMMES		HOMMES		TOTAL PERSONNES	TOTAL ETP
	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE D'ETP	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE D'ETP		
STATUT CADRE	20	17,15	8	7	28	24,15
CDI	20	17,15	7	6,8	27	23,95
MIS A DISPOSITION			1	0,2	1	0,2
STATUT NON CADRE	143	122,91	17	13,5	157	136,41
CDI	132	113,31	14	13,1	146	126,41
CDD ALTERNANCE	5	5			4	5
MIS A DISPOSITION	2	0,6	1	0,4	3	1
EDUCATION NATIONALE	4	4			4	4
TOTAL GENERAL	163	140,06	25	20,5	185	160,56

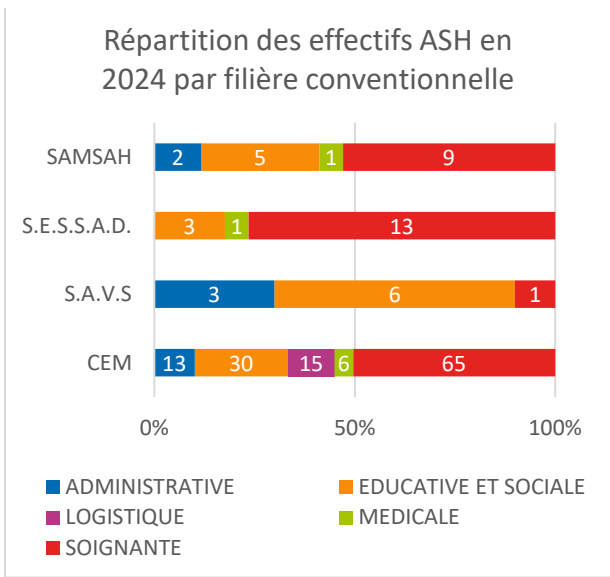
Ces effectifs sont répartis de la manière suivante par établissement ou service (les personnels dits en « fonction support » ou de direction sont comptabilisés sur l'ensemble de l'association) soit :

2024 ETABLISSEMENTS	FILIERE CONVENTIONNELLE TOUT PERSONNEL CONFONDU EN ETP					
	ADMINISTRATIVE	EDUCATIVE ET SOCIALE	LOGISTIQUE	MEDICALE	SOIGNANTE	TOTAL ETP
CEM	12,35	25,55	14,7	4,4	54,91	111,91
S.A.V.S.	1	7,5	0		0,8	9,3
S.E.S.S.A.D.	0,9	2,75	0	0,65	10,25	14,55
S.A.M.S.A.H.- Social	1	5,7	0	0,3	7,6	14,6
TOTAL	15,25	41,5	14,7	5,35	73,56	150,36

Répartition des effectifs au CEM : En 2024 le CEM compte cinq contrats en alternance parmi ses effectifs.



Soit une répartition des effectifs par filière conventionnelle en ETP comme suit sur l'ensemble de l'association :



Ce schéma montre la répartition des effectifs par filière conventionnelle sur chaque établissement ou service en fonction de leur activité propre. La part des métiers soignants est importante dans la plupart des services et établissement ainsi que la part éducative et sociale, ceci souligne que les métiers représentés au sein de l'association sont en adéquation avec les besoins d'accompagnement des usagers en soin, participation sociale et autonomie.

Au total 52 métiers représentés au sein de l'association et répartis comme suit sur l'ensemble de l'association :

	l'emploi
Administration-gestion	19
CHEF(FE) DE SERVICE SOCIO EDUCATIF	2
COMPTABLE	1
DIRECTEUR GENERAL	1
DIRECTEUR/TRICE ADJOINT(E)	2
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES	1
GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES	1
RESPONSABLE BUDGETS ET FINANCES	1
RESPONSABLE DE PROJETS DE COORDINATION ET DE DEVELOPPEMENT	1
RESPONSABLE INFORMATIQUE	1
RESPONSABLE PAIES	1
RESPONSABLE QUALITE	1
SECRETAIRE	2
SECRETAIRE MEDICAL(E)	3
APPRENTI RH	1
Educatif social et pédagogique	58
ACCOMPAGNANT(E) EDUCATIF ET SOCIAL	11
APPRENTI AES	3
APPRENTI ME	1
ASSISTANT(E) SOCIALE	3
CHEF(FE) DE SERVICE SOCIO EDUCATIF	2
CHARGE D'INSERTION PROFESSIONNEL	1
CHARGE D'INSERTION LOCATIVE	1
CHEF(FE) DE SERVICE SOCIO EDUCATIF	2
CONSEILLER(E) EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	5
EDUCATEUR/TRICE SPECIALISE(E)	13
EDUCATEUR/TRICE SPORTIF NIVEAU 2	2
EDUCATEUR/TRICE SPORTIF NIVEAU 3	1
ENSEIGNANTE	4
MONITEUR ATELIER	1
MONITEUR/TRICE EDUCATEUR/TRICE	6
TECHNICIEN PETITE CENFANCE	1
PAIRE AIDANTE	1
Logistique services généraux	15
AGENT DE SERVICE	9
CUISINIER(E)	3
OUVRIER(E) D'ENTRETIEN HAUTEMENT QUALIFIE	1
OUVRIER(E) D'ENTRETIEN QUALIFIE	1
RESPONSABLE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE	1
Médical	5
MEDECIN GENERALSITE	2
MEDECIN SPECIALISTE	3
PSYCHIATRE	1
Soignant Paramédical	89
AIDE SOIGNANT(E)	15
AIDE SOIGNANT(E) DE NUIT	3
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	11
DIETETICIEN(NE)	2
ENCADRANT(E) D'UNITE DE SOINS	1
ERGOTHERAPEUTE	8
INFIRMIER(E)	15
INFIRMIER(E) COORDINATRICE	1
INFIRMIER(E) DE NUIT	5
MASSEUR KINESITHERAPEUTE	12
NEUROPSYCHOLOGUE	2
ORTHOPHONISTE	5
PSYCHOLOGUE	3
PSYCHOMOTRICIEN(NE)	5
SECRETAIRE MEDICAL(E)	1
Total général	186

Ces métiers sont mis en valeur sur la page web de l'association afin de les faire connaître en externe et favoriser la connaissance de leur exercice au sein de l'établissement et des services. Ils permettent aux candidats éventuels d'en prendre connaissance avant de soumettre leurs CV en ligne. Le volontariat ainsi que les services civiques sont mis en valeur également. Sur l'année 2024 le nombre de volontaires en service civique est de 4 contrats, permettant aux jeunes de découvrir sur le terrain nos métiers. Les missions qui leur sont confiées contribuent directement ou indirectement aux prestations rendues aux usagers.

Nos métiers



Professions paramédicales, rééducatives, éducatives, sociales, ... Découvrez l'ensemble des métiers à Accueil Savoie Handicap :

- 180 professionnels
- 45 métiers
- 18 bénévoles
- 4 services civiques

[Télécharger l'organigramme](#)

	NOMBRE DE CONTRAT CDD EN 2024	
MOTIF CDD	TOTAL	NOMBRE DE JOURS
Accroissement temporaire activité	11	145
Remplacement accident du travail	19	228
En attente de recrutement	4	67
Remplacement congé parental	9	332
Remplacement congés	44	388
Remplacement maladie	189	2465
Remplacement maternité	16	423
Remplacement mi temps thérapeutique	11	65
TOTAL GÉNÉRAL	303	4113

En 2024, le nombre de jours de contrat est de 4113 jours contre 5491 jours en 2023.. L'absentéisme est dû pour essentiellement à la maternité, et la maladie.

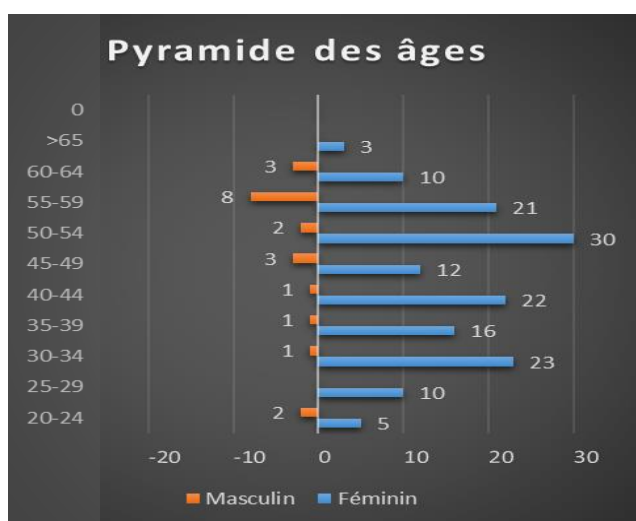
Malgré le nombre conséquent de contrat, et les difficultés de recrutement, il y a une « fidélisation » des personnes en CDD. Avec pour certains des passages en CDI.

	NOMBRE DE CONTRAT PAR SERVICE EN 2024																
MOTIF CDD	ADMINISTRATIF	ALIZES	ARC EN CIEL ENVOL	ARC EN CIEL FARANDOLE	ARC EN CIEL PASSERELLE	ARC EN CIEL TREMPLIN	ARC EN CIEL PEDAGOGIQUE	MPA	INFIRMIERIE	PARAMED	NUIT	ENTRETIEN	RESTAURATION	SESSAD	SAVS	DIRECTION	TOTAL GÉNÉRAL
Accroissement temporaire activité	2	1			4	1						1	1	1			11
En attente de recrutement		2				1										1	4
Remplacement accident du travail		4	1	2	6	5			1								19
Remplacement congé parental		1		5	1	2											9
Remplacement congés	1	14	1	4	4	3		1	1		6	3	6				44
Remplacement maladie	2	58	4	9	22	23			42	1	13	6	3	1	5		189
Remplacement maternité		2		3	3	5	2	1									16
Suspension de contrat		11															11
TOTAL GÉNÉRAL	5	93	6	23	40	40	2	2	44	1	19	10	10	2	5	1	303

64 professionnels ont été remplacés tous motifs confondus par 69 remplaçants. A noter que le nombre de contrats sur l'unité des Alizés, le groupe Passerelle et le groupe Tremplin, est important et représente les quasi les deux tiers des contrats réalisés.

Les temps de formation sont impactés également puisque la continuité de service devant être assurée, certaines formations ne peuvent parfois pas être maintenues ou mises en place hors journées de pré-rentrée car les ressources remplaçantes n'ont pas la capacité d'assurer de manière complètement autonome les prestations auprès des usagers.

2. Pyramide des Ages, Pyramide d'Ancienneté et métiers en tension



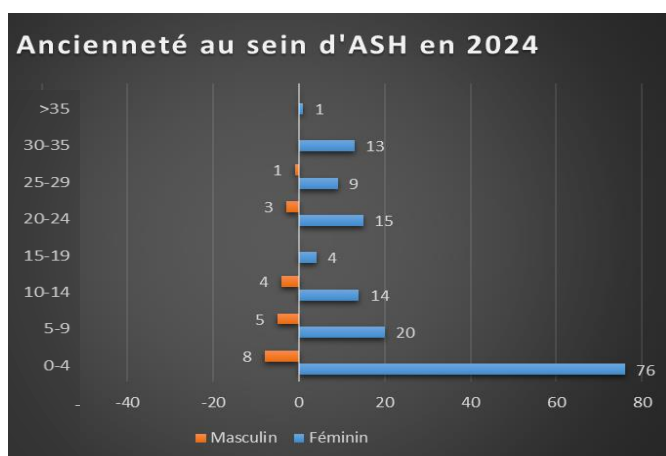
Au 31/12/2024 l'âge moyen est de 45.56 ans et l'âge médian de 46.15 ans. 45 personnes ont 55 ans et plus. Ce qui implique l'anticipation d'une politique de recrutement de certains métiers dits en tension car difficile à remplacer par manque de professionnels sur ces compétences propres sur le marché du travail tant sur le secteur sanitaire que médico-social.

Parmi ces 45 personnes 2 médecins dont le médecins MPR dont la spécialité se raréfie particulièrement, 4 masseurs kinésithérapeutes, 3 ergothérapeutes et 1 psychomotricienne seront appelés à partir en retraite dès l'année prochaine et sur les 5 ans à venir.

En parallèle les récentes réformes, concernant l'âge de départ à la retraite, ont précipité certains départs en retraite. L'association reste fragilisée par la perte de ces compétences pour le bon fonctionnement de son organisation et pour répondre aux besoins des usagers. Cette démarche entre dans le cadre de la GPEC ou Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, démarche qui tend à anticiper les départs :

- en développant sa communication externe auprès des écoles, des ordres, auprès des libéraux...
- en proposant également des formations adaptées aux candidats potentiels pour veiller à la qualité des prestations (ex formation à destination des médecins généralistes vers les spécificités que recouvrent les spécialisations en lien avec les prises en charge des usagers accueillis notamment sur le pôle enfance),
- en développant son réseau de partenariats pour partager les compétences rares si possible.
- En ayant impulsé la promotion des métiers de l'autonomie sur le territoire via la Communauté 360 (détails dans la partie PACT)

On constate comme chaque année les mêmes métiers qui devront faire l'objet d'ici à 5 ans de nouveaux recrutements, à savoir les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, mais surtout les médecins. En 2024 deux postes de médecin ont été pourvu après plusieurs mois de processus de recrutement. La difficulté de recruter des Orthophonistes est toujours omniprésente.



L'ancienneté moyenne est passée de 11.93 ans à 10.63 ans ce qui démontre la stabilité des mouvements des effectifs et un léger rajeunissement des effectifs. La médiane est de 5.28 ans, elle a diminué par rapport à l'année dernière. Il faut souligner une ancienneté de plus de 42 ans au sein de l'association et 4 professionnels ayant plus de 35 ans.

3. Turnover et mobilité

	ASH	CEM	SESSAD	SAMSAH	SAVS
ENTREES CDI	26	20		4	2
SORTIES	28	24		2	2
MOBILITE	2	0		2	
TYPE DE SORTIES	ASH	CEM	SESSAD	SAMSAH	SAVS
DEPART A LA RETRAITE	2	1			1
DECES	1	1			
RUPTURE CONTRAT EN PERIODE D'ESSAI SALARIE	5	4			1
RUPTURE CONTRAT EN PERIODE D'ESSAI EMPLOYEUR	1	1			
RUPTURE CONVENTIONNELLE	3	3			
DEMISSION	15	13		2	
LICENCIEMENT INAPTITUDE	1	1			

En 2024, au total l'ASH a embauché 26 nouvelles personnes contre 34 en 2023 pour 28 sorties dont 2 départs à la retraite, 15 démissions, 1 décès et 1 licenciements pour inaptitude contre 35 sorties en 2023. Des mobilités ont été réalisées du SAMSAH OR vers le SAMSAH toutes déficience, du SAMSAH toutes déficience vers le SAVS.

B. Absentéisme

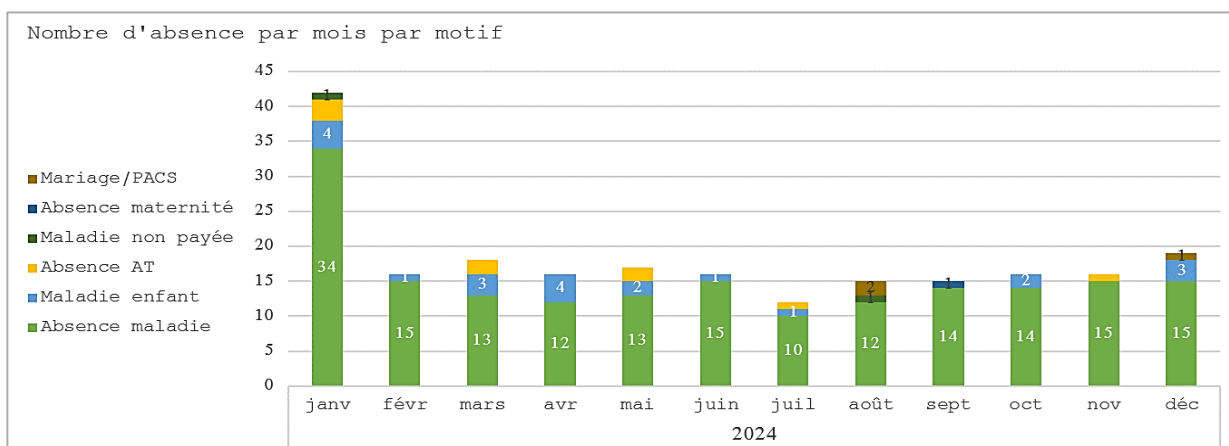
1. CEM

Années	CEM	Arrêt Maladie	Accident du travail	Arrêt mi-temps thérapeutique	Arrêt maternité	Arrêt enfant malade	Arrêt toute cause
2019	Jours d'absence	2772	68	136	206	34	3216
	absentéisme	6,70%	0,16%	0,33%	0,50%	0,08%	7,77%
2020	Jours d'absence	4481	220	119	429	38	5287
	absentéisme	10,99%	0,54%	0,29%	1,05%	0,09%	12,96%
2021	Jours d'absence	4350	419	0	222	55	5046
	absentéisme	9,93%	0,88%	0,00%	0,47%	0,12%	10,64%
2022	Jours d'absence	4304	600	262	838	41	5778
	absentéisme	9,82%	1,37%	0,60%	1,91%	0,09%	13,18%
2023	Jours d'absence	4547	597	100	780	50	6074
	absentéisme	10,38%	1,36%	0,23%	1,78%	0,11%	13,86%
2024	Jours d'absence	4581	513	1197	106	30	6427
	absentéisme	11,21%	1,26%	2,93%	0,26%	0,07%	15,73%

Ces chiffres nous montrent pour le CEM une augmentation du pourcentage d'absentéisme en 2024 par rapport à 2023.

Les jours d'absence liés à des accidents du travail se stabilisent ce qui nécessite de maintenir l'organisation des formations de prévention de type PRAP et le développement de l'utilisation des rails de transfert et d'outils de manutention, ainsi que des entretiens à l'issue des arrêts longs.

L'année est aussi marquée par les arrêts temps thérapeutiques qui ont été multiplié par 12 par rapport à 2023. Plus de la moitié des arrêts sont des arrêts inférieurs à 7 jours. Par ailleurs les arrêts touchent principalement les 30 -39 et les 50 à 59 soit plus de 60%



2. SESSAD

Années	SESSAD	Arrêt Maladie	Accident du travail	Arrêt mi- temps thérapeuti- que	Arrêt maternité	Arrêt enfant malade	Arrêt toute cause
2019	Jours d'absence	158	0	0	0	11	169
	absentéi- sme	3,12%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	3,34%
2020	Jours d'absence	227	0	0	78	8	313
	absentéi- sme	4,33%	0,00%	0,00%	1,49%	0,15%	5,98%
2021	Jours d'absence	292	0	0	160	7	459
	absentéi- sme	5,37%	0,00%	0,00%	2,94%	0,13%	8,44%
2022	Jours d'absence	424	0	17	0	13	454
	absentéi- sme	7,80%	0,00%	0,31%	0,00%	0,24%	8,35%
2023	Jours d'absence	185	0	0	0	13	198
	absentéi- sme	3,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%	3,96%
2024	Jours d'absence	204	0	0	0	5	209
	absentéi- sme	3,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,09%	3,94%

Des chiffres constants sur le SESSAD par rapport à 2023.

3. SAMSAH

Années	SAMSAH	Arrêt Maladie	Accident du travail	Arrêt mi- temps thérapeuti- que	Arrêt maternité	Arrêt enfant malade	Arrêt toute cause
2019	Jours d'absence	301	0	0	0	12	313
	absentéi- sme	7,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,30%	7,87%
2020	Jours d'absence	229	11	59	307	15	621
	absentéi- sme	3,47%	0,17%	0,89%	4,65%	0,22%	9,41%
2021	Jours d'absence	538	0	0	0	14	552
	absentéi- sme	8,12%	0,00%	0,00%	0,00%	0,21%	8,33%
2022	Jours d'absence	885	8	0	0	21	914
	absentéi- sme	15,12%	0,14%	0,00%	0,00%	0,35%	15,60%
2023	Jours d'absence	867	3	48	0	14	932
	absentéi- sme	14,81%	0,05%	0,82%	0,00%	0,23%	17,02%
2024	Jours d'absence	162	0	596	182	9	949
	absentéi- sme	2,97%	0,00%	10,93%	3,34%	0,17%	17,45%

Le taux d'absentéisme du SAMSAH a diminué suite à l'arrêt des arrêts longue durée de plus de 6 mois.

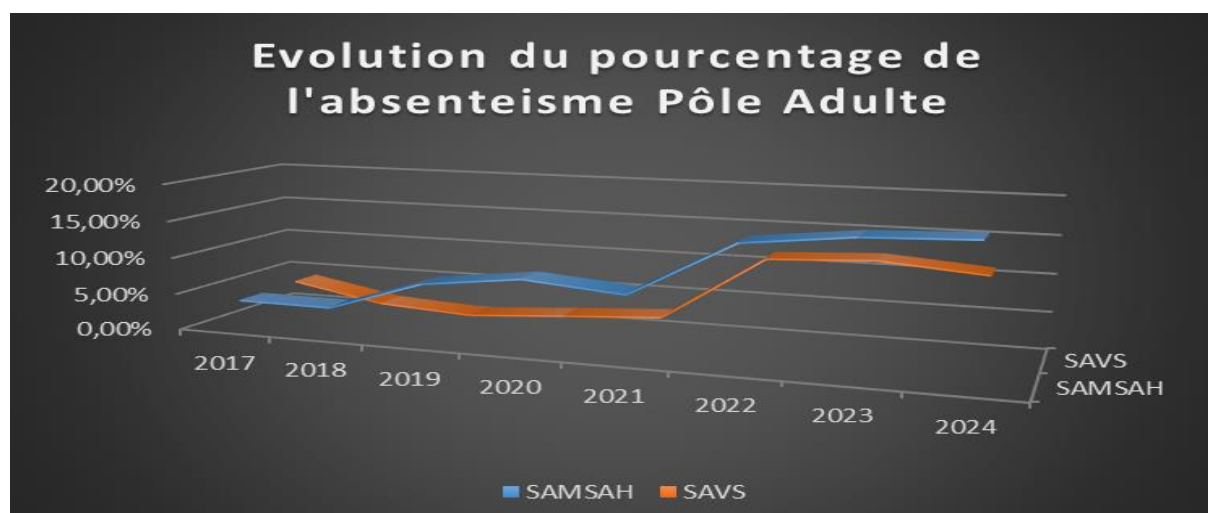
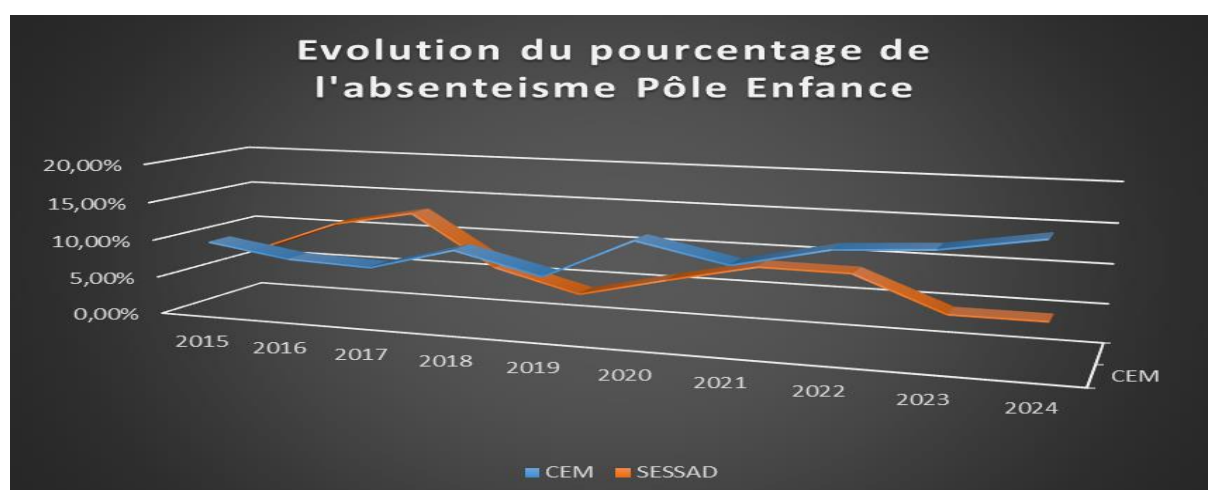
Le taux du temps thérapeutique a fortement augmenté.

Le temps thérapeutique permet le retour du professionnel de manière adaptée à sa pathologie.

4. SAVS

Années	SAVS	Arrêt Maladie	Accident du travail	Arrêt mi- temps thérapeuti- que	Arrêt maternité/ paternité	Arrêt enfant malade	Arrêt toute cause
2019	Jours d'absence	20	0	0	0	3	23
	absentéi- sme	0,77%	0,00%	0,00%	0,00%	0,12%	0,89%
2020	Jours d'absence	49	0	0	0	2	51
	absentéi- sme	1,73%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	1,78%
2021	Jours d'absence	68	0	0	0	3	71
	absentéi- sme	2,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%	2,59%
2022	Jours d'absence	278	0	24	0	10	312
	absentéi- sme	10,16%	0,00%	0,89%	0,00%	0,37%	11,41%
2023	Jours d'absence	370	0	0	0	3	373
	absentéi- sme	13,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%	12,02%
2024	Jours d'absence	326	0	44	0	2	372
	absentéi- sme	9,60%	0,00%	1,30%	0,00%	0,06%	10,96%

Peu d'arrêts de travail un pourcentage d'absentéisme lié à une absence longue durée de quasi 12 mois.



C. Formation

En 2024, si le budget initial de formation restait constant et ambitieux comme ces dernières années, avec un effort bien supérieur aux obligations légales au sein de l'association (budget prévisionnel de formation sur 2024 pour l'association de **128 273 euros de prestations, de salaires et de frais annexes** pour une obligation légale de 32 150 euros soit 4 fois l'obligation légale),

La formation a eu des orientations liées à la sécurité (incendie, transport, prévention des risques lié à l'activité physique avec toujours les orientations institutionnelles comme la bientraitance et l'autodétermination.

130 personnes au sein de l'association ont pu suivre au moins une formation dans l'année avec une moyenne de 7.29 par salarié au CEM, de 13h75 sur SESSAD et de presque 9h sur le Pôle adulte.

Les heures d'analyse de la pratique sont réalisées sur les établissements et services, pour tous les professionnels accompagnants et d'encadrement.

Le financement obligatoire en matière de formation est pour rappel de 0.65% de la masse salariale sur la base de la masse salariale de l'année 2023. Le reste à charge pour l'association reste donc très important et montre l'investissement pour le maintien des savoirs des professionnels.

Sur les services, pour cette année 2024, les formations collectives ont été privilégiées avec pour thématiques principales les TND, la prise en charge de la douleur et les soins palliatifs. Cela correspond à 315 heures de formation pour le SESSAD et à 1236 heures pour le SAMSAH -SAVS.

1. CEM

	FEMMES		HOMMES		HEURES	PERSONNES
INTITULE FORMATION PAR TYPE CEM	NBRE HEURES	NBRE PERSONN	NBRE HEURES	NBRE PERSONN	TOTALES	TOTALES
FORMATIONS COLLECTIVES	257	469	112,5	33	3493,5	502
Formation des membres du C.S.E. Sante Securite et conditions de travail	28	4	0	0	112	4
FORMATION ECONOMIQUE ETENDUE CSE	35	5	35	0	175	5
A.F.G.S.U. Niv 2	21	10	21	0	210	10
Analyse de la pratique	15	104	15	6	1650	110
Atelier Paramétrage paie 2024 - VOGLAN	7	3			21	3
Gestes et postures au travail	7	5	7	3	56	8
Stimulation sensorielle (Julie DOS SANTOS)	3,5	7	0	0	24,5	7
BLUE KANGO	1	60	1	3	63	63
Prévention des violences et agressions physiques	14	9	0	0	126	9
Dépister, évaluer et prendre en charge la douleur	21	2	0	0	42	2
La vie affective intime relationnelle et sexuelle	21	7	0	0	147	7
Sons Paliatives	3	18	3	2	60	20
PRAP	14	5	0	0	70	5
Aide à la toux	7	15	0	0	105	15
Rencontre Groupe Qualité Evaluation (O CASIER)	1	23	1	6	29	29
Sécurité - Formation Initiale	6	8	6	2	60	10
Sécurité - Formation Recyclage	4	4	4	1	20	5
Stimulation basale	14	12	14	0	168	12
AUTODAY	7	2	0	0	14	2
Circuit du Medicalment	1	28	0	0	28	28
Précaution Standard	1	58	1	2	60	60
ASDER	1	46	1	4	50	50
Le trouble état-limite- pathologies du narcissisme	21	4	0	0	84	4
MEDIATEAM	3,5	30	3,5	4	119	34
FORMATIONS INDIVIDUELLES	230,5	11	14	1	258,5	12
L'évaluat° en neuropédiatrie, pour mieux connaître l'enfant et guider la rééducation (Lyon)	7	1	0	0	7	1
Troubles sensoriels dans les TND	21	1			21	1
Referent Harcelement Sexuel et agissements esexistes	7	1			7	1
Formation à la démarche Snoezelen	21	1	0	0	21	1
Actualité du droit Social	21	1			21	1
Communicat° augmentée et alternative de la théorie à la prati	21	1	0	0	21	1
Club utilisateur bluekango	21	1			21	1
ELYSIUM SECURITY			14	1	14	1
DIU MEDECINE ET REEDUCATION	70	1			70	1
SFP-CONGRES ANNUEL 2024	27,5	1	0	0	27,5	1
Journées d'Etudes du CDI	14	2			28	2
TOTAL	487,5	480	126,5	34	3752	514

2. SESSAD

INTITULE FORMATION PAR TYPE SESS	FEMMES		HOMMES		HEURES TOTALES	PERSONNES TOTALES
	NBRE HEURES	NBRE PERSONN	NBRE HEURES	NBRE PERSONN		
FORMATIONS COLLECTIVES	59,5	23	20,5	2	315	25
Journées nationale des acteurs de la coordianion	14	2	0	0	28	2
Analyse de la pratique	13,5	15	13,5	1	216	16
Depister, evaluer et prendre en charge la douleur 1	21	2	0	0	42	2
Stimulation sensorielle	4	2	0	0	8	2
AUTODAY	7	2	7	1	21	3
Autisme au sein des TND	7	4	0	0	28	4
Depister, evaluer et prendre en charge la douleur 2	1,5	12	1,5	1	19,5	13
TND	5,5	12	5,5	1	71,5	13
FORMATIONS INDIVIDUELLES	84	4	0	0	84	4
des enfants	7	1	0	0	7	1
FORMATION ECONOMIQUE CSE	35	1	0	0	35	1
Portage (Journée régionale de psychomotricité)	7	1	0	0	7	1
Formation des membres du C.S.E. Sante Securite et conditions de travail	35	1	0	0	35	1
TOTAL	143,5	27	20,5	2	399	29

3. SAMSAH – SAVS

INTITULE FORMATION PAR TYPE CEM	FEMMES		HOMMES		HEURES TOTALES	PERSONNES TOTALES
	NBRE HEURES	NBRE PERSONN	NBRE HEURES	NBRE PERSONN		
FORMATIONS COLLECTIVES	188	118	122	25	1236	143
Le trouble état-limite et les pathologies du narcissisme	21	7	21	2	189	9
Analyse de la pratique	13,5	23	13,5	4	364,5	27
Incurie	7	3	0	0	21	3
Approfondir les connaissances en psychopathologie	21	8	21	1	189	9
AFGSU 2	21	2	0	0	42	2
AUTODAY	7	4	7	1	35	5
JEUDIS DU CHS SMART 73	7	2	0	0	14	2
Activités sportives /handicap	2	10	2	4	28	14
Santé numérique	1,5	15	1,5	4	28,5	19
Le lien éducatif	7	3	7	2	35	5
Repérer la douleur chez la PH	1	2	0	0	2	2
Soins palliatifs	7	9	7	3	84	12
Prévention des violences et agressions physiques envers les intervenants - APPROCHE TSA	14	4	0	0	56	4
Intersamsah ref soc	7	2	0	0	14	2
ESMS numérique	3	2	3	1	9	3
Formation utilisation de BLUEKANGO	1	5	0	0	5	5
Preparationn évaluation SAMSAH OR EI/Maltraitance	1	8	0	0	8	8
FORMATION ECONOMIQUE CSE	35	1	28	1	63	2
FORMATION SECURITE INCENDIE (recyclage)	4	6	4	1	28	7
COLLOQUES	7	1	0	0	7	1
L'accompagnement et l'accès aux droits des femmes	7	1	0	0	7	1
JOURNÉE NATIONALE DECHANGE ET DE FORMATION	7	1	0	0	7	1
INDIVIDUELLES	138	8	0	0	138	8
PRAP	14	1	0	0	14	1
L'Approche systémique dans le travail avec les familles (Lyon)	35	1	0	0	35	1
Apprendre la langue des signes Française (Lyon)	30	1	0	0	30	1
Accompagner la personne malade jeune (Bassens)	14	1	0	0	14	1
Le profil sensoriel de DUNN: Evaluat* de la sensorialité..... E-learning	7	1	0	0	7	1
FORMATION INCURIE Co-formation pauvreté & santé	24	1	0	0	24	1
L'accompagnement et l'accès aux droits des femmes	7	1	0	0	7	1
Autisme au sein des TND	7	1	0	0	7	1
TOTAL	333	127	122	25	1381	152

4. Focus : Contrats aidés et stages

Sur 2024 nous avons accueilli et accompagné dans le cadre de leur formation six contrats d'alternance dont quatre en contrats apprentissage et deux en contrat de professionnalisation. Les diplômes préparés sont :

- 2 Accompagnant Educatif - 1 moniteur éducateur - 1 éducateur spécialisé
- et Social pour deux - 1 auxiliaire de puériculture - 1 administratif RH

Il y a une réelle volonté d'accompagner, de former et de transmettre nos savoirs faire aux jeunes les aider à trouver ou confirmer leurs voies.

ETABLT OU SERVICE	NB DE SEMAINES
CEM	229
SAMSAH/ SAVS	19
SESSAD	19
Total général	267

Notre établissement a accueilli en moyenne 4 services civique. Cela a permis la rencontre entre la volonté d'un engagement d'un jeune et le projet porté par notre association. S'agissant des stages, 46 stagiaires ont été accueillis au sein de l'association en 2024, pour un total de 267 semaines de stage.

	Ecole ou Organisme	Nbre semaine	Métiers	Filière
CEM		229		
	Universitat central de catalunya	16	Kinésithérapeute	Paramédicale
	Universitat central de catalunya	16	Kinésithérapeute	Paramédicale
	I.F.S.I. Savoie	5	Infirmière	Soignante
	Université Savoie Mont Blanc	13	Information - communication	Administrative
	I.F.A.P. GRETA	5	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	I.F.A.P. GRETA	5	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	Université Grenoble Alpes	5	Kinésithérapeute	Paramédicale
	GRETA	1		
	GRETA	4	Aide soignante	Soignante
	GRETA	4	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	GRETA	4	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	I.F.S.I. Annecy	7	Infirmière	Soignante
	Université Savoie Mont Blanc	8	Psycho	Paramédicale
	Pole Emploi	2	Mise en situation en milieu Professionnel	Administrative
	I.F.S.I. Savoie-Belley	9	Infirmière	Soignante
	Croix Rouge Grenoble	5	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	GRETA	5	Aide soignante	Soignante
	Université Grenoble Alpes	12	Assistant communication	Administrative
	GRETA	7	Aide-Soignant	Soignante
	GRETA	7	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	GRETA	7	Auxiliaire Puéricultrice	Soignante
	Lycée Victor Bérard de Morez	1,5	Stage Observation	Educative et Sociale
	Lycée polyvalent Bugéy	0,6	Stage Observation	Educative et Sociale
	GRETA	11	DEAES	Educative et Sociale
	IFSI	10	Infirmière	Soignante
	IFSI	10	Infirmière	Soignante
	L'ARCHE LES SYCOMORE	2	Evaluation integration stagiaire dans l'établissement	Educative et Sociale
	UNIVERSITE CATHOLIQUE Belgique	5	MASSEUR KINE - POUR VALIDER LE DIPLÔME EN France	Paramédicale
	Saint François de sales	1	DECOUVERTE	Educative et Sociale
	IFAS-IFAP (GRETA)	6	Dipôme DEAS	Soignante
	CHU GRENOBLE	2	IFPS - cadre de santé	Soignante
	UNIV PARIS VINCENNES SAINT DENIS	5	Neuropsychologue	Paramédicale
	GRETA	5	Auxiliaire de Puériculture	Soignante
	UGA UFR SHS	7	PSYCHOLOGIE CLINIQUE COGNITIVO-CO	Paramédicale
	Stage d'adaptation -autorisation	4	MASSEUR KINE -	Paramédicale
	Stage d'adaptation -autorisation	4	MASSEUR KINE -e	Paramédicale
	La Sale Alès	4	PROTHESISTE -ORTHESISTE	Paramédicale
	Université Claude Bernard 1	2	STAGE Observation- sensibilisation aux pathologies liées au vieillissement	Paramédicale
	France TRAVAIL	2	IMMERSION - Secrétaire Médicale	Administrative
SAMSAH/SAVS		19		
	IFE Montpellier	7	ERGOTHERAPEUTE	Paramédicale
	Université Grenoble Alpes	10	EDUCATEUR SPECIALISE	Educative et Sociale
	France Travail	1	CESF - STAGE IMMERSION	Educative et Sociale
	France Travail	1	CESF - STAGE IMMERSION	Educative et Sociale
SESSAD		19		
	I.S.R.P.	8	Psychomotricienne	Paramédicale
	I.S.R.P.	8	Psychomotricienne	Paramédicale
	Lycée Pierre du Terrail	2	Stage Observation	Educative et Sociale
	college BISSY- Chambéry	1	Psychomotricienne	Administrative

C'est pour eux l'occasion d'acquérir une expérience dans tous les secteurs de notre activité, notamment, des métiers liés aux soins et à l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Ces stagiaires enrichissent également notre vivier de candidats potentiels. L'effort d'accueil des stagiaires doit cependant être développé tant pour faire connaître nos métiers que pour permettre de mieux se faire connaître auprès des écoles et ainsi capter des compétences importantes pour nos organisations qui se renouvellent. L'accueil des stagiaires contribue à développer notre attractivité des métiers.

D. Dialogue social

1. Instances représentatives du personnel (IRP)

Conquérir l'adhésion et consolider l'appartenance, en développant et encadrant un dialogue social, en améliorant la qualité de vie au travail, en maintenant l'employabilité, sont des enjeux majeurs d'Accueil Savoie Handicap. Les instances représentatives du personnel sont communes à l'ensemble de l'association.

1.1 Comité Social et Economique (CSE)

Le **Comité Social et Economique**, se réunit normalement à raison de 6 réunions par an comprenant 3 réunions qui traitent des sujets liés à l'hygiène, santé et sécurité au travail. En 2023, il y a eu en plus 2 réunions extraordinaires.

Nos négociations collectives ont abouti à la conclusion de plusieurs accords collectifs d'entreprise :

- L'accord d'une prime d'assiduité ;
- L'avenant de l'accord d'aménagement du temps de travail signé le 21 novembre 2014 ;

Chaque année, les négociations annuelles obligatoires (NAO) sont tenues sur les thématiques d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie au travail ainsi que sur les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise.

1.2 La Qualité de Vie au Travail

Dans la perspective d'améliorer la qualité de vie au travail, un plan d'actions avait été mis en place en lien avec le CHSCT depuis 2014, pour être étayé chaque année. Ces actions sont diverses et variées et peuvent toucher les sujets suivants :



Une présentation de ce qu'est la QVT a été réalisée auprès de chaque instance représentative afin d'en redéfinir les contours. Quelques actions menées dans le cadre du plan d'actions QVT :

- L'Amélioration continue dans le cadre du suivi qualité par le biais des FEI et du copil qualité
- L'offre et la gratuité des boissons chaudes aux professionnelles
- La répartition des effectifs Arc en Ciel en fonction de la charge d'accompagnement sur les groupes et des plannings organisés avec des temps de transmission et des temps de prise d'information lors de la prise de poste
- Promotion des technologies de l'information et de la communication : amélioration du système de gestion des temps OCTIME et de la gestion de l'information (Plan communication et questionnaire auprès des salariées sur les axes d'amélioration à mettre en œuvre) et développement des outils de communication (Développement et refonte de Bluemedi)
- Le développement de la signalétique au sein de l'association
- Communication sociale : mise en place d'une newsletter RH avisant des nouveaux arrivés et des professionnels sortants
- Développement d'un Plan de mobilité (PDM) qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

2. Accords d'entreprise

2.1 Couverture des frais de santé

Le cadre légal et réglementaire a rendu obligatoire et collective la couverture santé pour tous les salariés quel que soit leur ancienneté, ce qui constitue des avantages sociaux supplémentaires. En 2022, au cours des NAO, une négociation sur l'augmentation de la prise en charge par l'employeur a été actée.

2.2 Les négociations annuelles obligatoires

- Le plan d'action unilatéral égalité professionnelle homme/femme dans le cadre du plan Qualité de Vie au Travail (QVT) qui rappelle les éléments largement développés au sein de l'association préexistants et allant bien au-delà des obligations légales de l'employeur et définit quelques axes de développement en matière d'amélioration des conditions de travail, de rémunération, de formation a donné lieu à un plan d'actions :

THEMES DU PLAN D'ACTION	OBJECTIFS	INDICATEURS
REMUNERATION	FAVORISER UNE REPRISE D'ANCIENNETE PROFESSIONNELLE SUPERIEURE AU MINIMUM CONVENTIONNEL DE 30% A L'EMBAUCHE POUR UNE PARTIE DES SALARIES EMBAUCHEES NOTAMMENT SUR LES METIERS EN TENSION, EN TENDANT A L'EQUILIBRE PAR SEXE	SALARIES EMBAUCHEES AYANT BENEFICIE D'UNE REPRISE D'ANCIENNETE PROFESSIONNELLE SUPERIEURE A 30% PAR SEXE SUR SALARIES EMBAUCHEES EN CDI AYANT BENEFICIE D'UNE REPRISE D'ANCIENNETE DURANT LA DUREE DU PLAN
	VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE D'ACTIVITE DE 200 EUROS PRORATISES EN FONCTION DE LA DUREE CONTRACTUELLE DE TRAVAIL POUR CHAQUE SALARIE PRESENT AU 31/12/2018	NOMBRE DE SALARIES AYANT BENEFICIE DE LA PRIME
EMBAUCHE	CREATION D'UN GUIDE DE RECRUTEMENT A DESTINATION DES MANAGERS AAFIN DE PRESENTER LES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES RELATIVES AU RECRUTEMENT ET A LA DISCRIMINATION;	NOMBRE DE REUNIONS RH A DESTINATION DE L'ENCADREMENT TRAITANT DE CETTE THEMATIQUE ET NOMBRE D'OUTILS MIS A DISPOSITION
FORMATION	DEVELOPPER L'UTILISATION DU E-LEARNING/FORMATION A DISTANCE DANS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	NOMBRE DE FORMATIONS ORGANISEES DANS CE CADRE ET NOMBRE DE SALARIES CONCERNES
	PROPOSER UNE LISTE DE FORMATIONS A PROPOSER AUX SALARIES EN LIEN AVEC LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ASSOCIATION ET LE DEVELOPPEMENT DES METIERS A METTRE EN ŒUVRE SUR UNE PERIODE QUINQUENALE	NOMBRE DE SALARIES AYANT BENEFICIE DE FORMATIONS PREVUES DANS LA LISTE
	FAVORISER DES ACTIONS AUPRES DES FILIERES DE FORMATION ET A DESTINATION DES JEUNES POUR PERMETTRE LA SENSIBILISATION AUX METIERS DU SECTEUR	NOMBRE D'ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT LA DUREE DU PLAN
CONDITIONS DE TRAVAIL /QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	EN LIEN AVEC LE CHSCT, MISE EN PLACE D'UNE ENQUETE DE MESURE DU BIEN ETRE AU TRAVAIL AYANT POUR OBJECTIF LA DEFINITION D'UN PLAN D'ACTION QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	NOMBRE D'ACTIONS DEFINIES ET MISES EN PLACE A L'ISSUE DE L'ENQUETE
	DEVELOPPER L'UTILISATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES AFIN D'EVITER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (teleconsultation des usagers habitant dans des zones blanches dans le cadre du développement du SAMSAH)	NOMBRE DE TELECONSULTATIONS REALISEES DURANT LA DUREE DU PLAN
	DEVELOPPER LES AUDITS INTERNES CONDUITS PAR DES PROFESSIONNELS DE L'ASSOCIATION DANS LE CADRE DU MANAGEMENT DE LA QUALITE POUR AMELIORER LES PROCESSUS EXISTANTS	NOMBRE D'AUDITS REALISES

- Les NAO portant sur la rémunération, les salaires effectifs, le temps de travail et la partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise qui pourra lieu sur 2024 à la reconduction de certaines mesures pour maintenir le pouvoir d'achat

2.3 La loi des finances n°22-1157 du 16 août 2022.

La loi a permis de mettre en place sur 2022 :

- La PPV : Une décision unilatérale pour le versement de la Prime du Partage de la Valeur (PPV) est mise en œuvre. Le montant de la prime est fixé 500€ pour l'ensemble des salariés à temps complet. Son montant est proratisé pour les salariées à temps partiels en fonction de la durée contractuelle constaté à la date du versement.
- Le rachat des RTT : La loi prévoit une nouvelle modalité de rachat des jours de Réduction du Temps du Travail (RTT) par votre employeur. Cette possibilité, est ouverte, pour une période de trois ans, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, et s'achève le 31 décembre 2025. La loi des finances permet de prolonger cette modalité jusqu'en décembre 2026.

2.4 Le Bilan des réunions droit d'expression

Réalisé chaque année à réceptions des questionnements des professionnels sur des sujets divers.

3. Autres actions menées

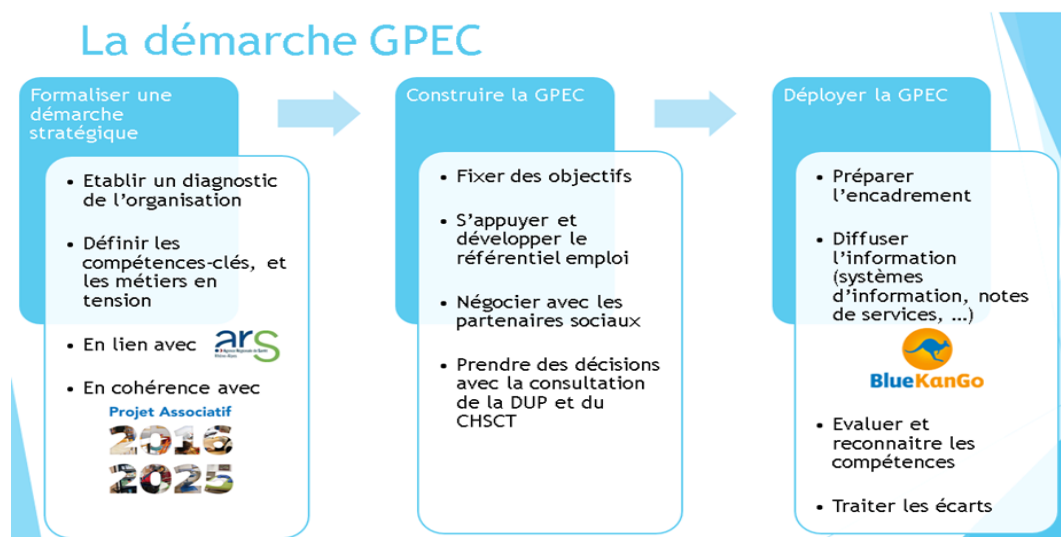
3.1 GPEC

A ce jour, l'association suit le développement de son programme de GPEC.

La GPEC permet une gestion anticipative et préventive des ressources humaines en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'organisation.

Les objectifs sont les suivants :

- Une meilleure adaptation des compétences
- Une meilleure maîtrise du changement (technologique, économique, ...)
- Une meilleure gestion des carrières
- Une meilleure programmation des actions (formations, mobilité interne, ...).



3.2 Entretiens professionnels

Les entretiens professionnels, réalisés tous les 2 ans, se sont tenus sur 2018 et à nouveau en 2021. Les bilans des entretiens ont été réalisés aussi sur 2021. Ils se tiennent également après chaque retour au poste de salarié absent en longue durée (congés maternité, sabbatique, maladie de longue durée).

De façon générale, ils ont permis de :

- Recenser les besoins de formations collectives et individuelles et de s'assurer que tous les professionnels aient suivi au moins une formation,
- Repréciser le cadre de chaque établissement et service,
- Echanger sur des aides et points d'évolution.
- D'informer sur les dispositifs de formation autres que le plan de formation, notamment le Compte Personnel de Formation et la possibilité de consulter le conseil en évolution professionnel (CEP)

3.3 DUERP

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) s'inscrit dans la démarche de prévention des risques professionnels avec un objectif de cohérence dans les prises en charge et l'accompagnement des personnes ainsi que l'amélioration de la qualité des soins. Afin d'assurer le suivi des risques professionnels et des actions préventives menées dans ce cadre, la DUERP formalisée sur une application de l'outil Bluemédi, va être mise en lien avec les actions menées parallèlement dans le cadre du comité de pilotage qualité lors des traitements des fiches d'événements indésirables.

ANNEES	Nb d'AT sans arrêt de travail	Nb d'AT avec arrêt de travail	Nb total d'AT	Nb de jours d'arrêt de travail	ETP moyen annuel
2024	1	8	9	513	150,36
2023	2	10	12	482	144,57
2022	3	7	10	72	148,41
2021	10	3	13	9	152,29
2020	10	9	9	231	149,78
2019	0	5	5	48	145,71
2018	3	2	5	79	142,8
2017	5	8	13	93	133,04
2016	0	9	9	194	130,15
2015	10	11	21	286	129,52
2014	14	9	23	427	125,04
2013	7	6	13	148	122,85
2012	15	3	18	52	119,22
2011	9	5	14	139	112,66
2010	12	7	19	114	109,58

Une augmentation des accidents avec arrêts de travail nous montre qu'il est essentiel de se réinterroger chaque année et de comparer chaque année l'évolution de ses processus.

Cette augmentation du nombre de jours est lié à un arrêt long. En moyenne, les autres arrêts pour accident du travail ont représenté en moyenne moins de 19 jours.

Les formations à la prévention des risques liés à l'activité physique et les sensibilisations sur les risques routiers restent fondamentales.

II. Qualité

A. Démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques

1. Plan d'amélioration continue de la qualité

Retour sur 2024

Le plan d'amélioration continue de la qualité est géré au niveau associatif et centralise l'ensemble des actions issues des projets d'établissement/de services, des évaluations, audits, etc. Les grandes actions menées au cours de 2024 sont les suivantes :

Etablissement/ Service	Actions menées	Description
CEM	Optimisation du service restauration	Depuis 2019, un accompagnement en cuisine est réalisé par notre prestataire Elior. Suite au changement de référent Elior en 2024, cet accompagnement a repris en fin d'année. L'accompagnement permet une alternance entre audits en cuisine et suivis spécifiques. En 2024, nous avons notamment travaillé autour du contrôle de la conformité à réception des denrées.
	Commission restauration	En parallèle au travail réalisé avec Elior, les commissions restauration ont été relancées au sein de l'établissement en 2024. Les représentants des personnes accompagnées (jeunes et parents) ainsi que les représentants des professionnels ont pu aborder différentes thématiques telles que la nutrition, la transmission des menus aux familles et la satisfaction vis-à-vis des menus proposés en lien avec la diététicienne, la responsable qualité, un représentant de la cuisine, un médecin pédiatre et la direction de l'établissement. Pour rappel, les premières réunions de relance de la commission et la règlement intérieur avait été réalisés en 2023.
	Révision du PMS et classeur HACCP	Les travaux sur la révision du Plan de Maitrise Sanitaire et l'informatisation du classeur HACCP se sont poursuivis en 2024. Ce travail sera finalisé en 2025.
	Formations qualité/hygiène aux précautions standard	Au cours de l'année 2024, diverses formations qualité/hygiène ont été réalisées sur le CEM : - Utilisation de Bluekango et événements indésirables : 9 sessions pour 58 professionnels formés - Précautions standard (PS) : 5 sessions pour 60 professionnels formés - Audit hygiène : 2 professionnelles formées pour réaliser des audits en lien avec la formation PS.
	Gestion du risque infectieux : Prévention du risque infectieux (EMPI)	En 2024, le partenariat avec l'Equipe Mobile de Prévention du risque Infectieux (EMPI) du Centre Hospitalier de Chambéry a été mis en place dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des soins et les risques liés à l'environnement. L'EMPI – qui prend le relai d'ESPPRI – a accompagné l'établissement sur les problématiques en lien avec le risque infectieux (gestion des épidémies) et le réseau d'eau (légionnelles).
	Révision circuit médicament	Dans la poursuite du travail entamé en 2023, un nouvel audit du circuit du médicament a été réalisé en début d'année afin d'identifier d'alimenter le plan d'actions sur cette thématique. Cela a notamment permis la réorganisation de la salle de préparation du médicament / stérilisation. En complément, en décembre 2024, l'ARS a réalisé une inspection relative au circuit du médicament sur le CEM. Les résultats de cette inspection nous seront communiqués en 2025. En complément, l'intégration d'un module sur le suivi des soins au sein de notre Dossier Usager Informatisé (DUI) a permis de sécuriser les soins et la dispensation des médicaments.
	Evaluation du CEM	L'évaluation du CEM a eu lieu du 8 au 10 avril 2024. Les évaluateurs ont rencontré les professionnels, membres de l'encadrement/direction/fonctions supports et les personnes accompagnées/représentant légaux sur trois jours. Suite à cette évaluation, un plan d'action a été réalisé sur les critères impératifs non-satisfaisant (cf. 2) plan d'action en lien avec les évaluations). Les évaluateurs ont identifié des pratiques remarquables autour de l'engagement dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention, de la politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, de la politique de développement durable et de la sensibilisation aux outils numériques. En amont de l'évaluation, un groupe qualité composé de représentants des différents professionnels de l'établissement a été créé afin de travailler de manière transversale sur les éléments en lien avec la qualité et l'évaluation. Ce groupe sera pérennisé au sein de l'établissement afin de maintenir l'implication du personnel dans la démarche d'amélioration continue. De plus, afin de préparer l'évaluation, le CEM a réalisé deux accompagnés traceurs « tests » auprès de familles ayant accepté de s'engager dans cette démarche.
	Entretien des locaux	En 2024 un travail de restructuration de l'entretien des locaux a débuté. Dans un premier temps, le travail a porté sur la mise en place d'une traçabilité de l'entretien des sanitaires puis sur une checklist de préparation du chariot de ménage et sur une traçabilité de l'entretien des locaux par zone. Ce travail sera poursuivi en 2025 avec la finalisation de cette dernière traçabilité.
	Diagnostic d'eau	Durant l'été 2024, le CEM a mandaté le prestataire Egua pour la réalisation d'un diagnostic complet des réseaux d'eau des bâtiments de l'établissement. Ce diagnostic a été réalisé au regard de la problématique récurrente de

		légionnelles sur les différents réseaux. La restitution a eu lieu le 20 septembre et a permis de mettre en avant différentes propositions de travaux et d'aménagement. Un accompagnement à la réalisation a été formalisé et les premiers travaux seront réalisés durant l'été 2025.
	Maintenance préventive notamment pour les matériels médicaux	Depuis 2020, la maintenance préventive a été progressivement mise en place pour certains matériels médicaux (ex : Bladderscan). Avant d'être généralisée à tous les matériels concernés (défibrillateur (DAE) et chaise de pesée). En 2024 la maintenance de tous les matériel médicaux a été réalisée conformément aux mesures mises en place les années précédentes.
SESSAD	Evaluation du SESSAD	L'évaluation du SESSAD a eu lieu les 27 et 28 mars 2024. Les évaluateurs ont rencontré les professionnels, membres de l'encadrement/direction/fonctions supports et les personnes accompagnées et leurs représentants légaux sur deux jours. Suite à cette évaluation, un plan d'action a été réalisé sur les critères impératifs non-satisfaisant (cf.2) plan d'action en lien avec les évaluations). Les évaluateurs ont identifié des pratiques remarquables autour des outils utilisés pour l'évaluation des besoins de la personne accompagnée, de l'engagement dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention, et de l'identification des situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement.
SAMSAH SAMSAH OR SAVS	Gestion des médicaments SAMSAH TD et OR	En 2024, un travail a été réalisé sur la gestion des médicaments au sein des deux SAMSAH permettant d'aboutir à deux procédures harmonisées pour les deux services : une procédure autour de la gestion des médicaments dans le cadre de l'accompagnement et une procédure d'urgence (non vitale) de gestion médicamenteuse en cas de modification de traitement.
	Poursuite de l'intégration du SAVS surdité de l'INJS	En 2023, l'association a intégré le dispositif SIPAS de l'INJS (devenu SAVS surdité) au sein du SAVS toutes déficiences d'Accueil Savoie Handicap. L'harmonisation des outils et procédures qualité sur les deux antennes du SAVS a permis à la partie surdité de se doter des outils de la loi 2002-2 : charte des droits et libertés de la personne accueillie, livret d'accueil, DIPC, affichage relatif à la personne qualifiée, règlement de fonctionnement et projet de service. Ces outils sont également en cours de traduction en Langue des Signes Française (LSF).
ASH	Le CPOM	Le CPOM a été signé début 2020. Un travail sur le suivi des indicateurs du CPOM a été débuté en 2020 et poursuivi en 2021. Depuis 2022, les indicateurs CPOM sont intégrés au rapport d'activité de l'association. En 2024 un travail autour de la construction a été entamé de manière transversale avec les cadre de l'association au travers des séminaire ASH 2035 et de la rédaction du pré-diagnostic CPOM. Ces deux actions seront poursuivies durant l'année 2025 pour une signature prévue en fin d'année.
	Information canicule et Plan Bleu	Les informations canicules annuelles ont été réalisées sur les différents services et l'établissement de l'association. Ces temps de sensibilisation font notamment référence au Plan Bleu associatif. En 2024 les annexes des différents plan bleu (une annexe pas site de travail) ont été mises à jour, notamment avec l'intégration des risques environnementaux. En 2025, sera réalisée la création des annexes relatives au nouveau site de l'association (site de Cognin dans les locaux de l'INJS) pour lequel nous avons intégré – fin 2023 – la partie SAVS surdité.
	Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).	2024 a marqué la poursuite de la création du registre RGPD du CEM et des fonctions/support de l'association. En complément, le service qualité a poursuivi la mise à jour des documents en lien avec le RGPD (droit à l'image, etc.). En complément, les actions de sensibilisation des professionnels au RGPD et à la confidentialité des informations ont été poursuivies sur 2024 et un registre de suivi des demandes d'accès au dossier a été créé. Une procédure à ce sujet sera formalisée en 2025. Pour finir l'adresse email du DPO a été créé afin de permettre à toute personne qui le souhaite prendre directement contact avec la personne référente en matière de RGPD.
	Enquêtes satisfaction	de En 2024, le nouveau format des enquêtes de satisfaction a été testé et mis en œuvre sur le SESSAD et le CEM. Cela a permis de mettre en évidence des points d'amélioration, notamment au niveau du format des enquêtes pour permettre une analyse plus détaillée des réponses des personnes accompagnées. En 2025 les nouvelles enquêtes seront généralisées à tous les ESMS de l'association.
	DUERP	En 2024, la collaboration avec le CSE a été poursuivie et a permis la révision de la méthode de travail entre le service qualité et les membres du CSE afin de gagner en efficacité. Cette nouvelle méthode sera mise en œuvre à partir de 2025.
	Sécurité et sécurité informatique	Dans la continuité des actions de sécurité mises en place depuis 2017, les actions suivantes ont été réalisées en 2024 : mise à jour de la charte informatique, sensibilisations aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique Rappels réguliers des consignes de sécurité, notamment en ce qui concerne la surveillance vigipirate.
	Procédures et autres documents qualité	En 2024, de nombreuses procédures ont été créés ou mises à jour sur les différents ESMS de l'association telles que la procédure relative au lanceur d'alerte (associative), la procédure RETEX (associative), la procédure de mise en places des contentions (CEM), les procédures relatives au médicaments, création d'une charte du médicament, etc.
	Temps de réunion qualité	En complément au comité de pilotage qualité associatif qui se réunit une fois par mois, des temps spécifiques à la qualité sont mis en place au sein de différentes réunions : comités stratégiques (mensuel) réunissant tous les cadres de l'association, réunion qualité (tous les deux mois) sur le temps de réunion encadrement du CEM, groupe qualité/évaluation du CEM et interventions ponctuelles en fonction des besoins durant ou en dehors des temps de réunion existants.
	Audits internes	Le plan d'audit annuel a permis la réalisation de divers contrôles sur 2024 tels que : - Audit des affichages réglementaires sur le site de Plainpalais et du CEM - Suivi de la consommation d'eau du CEM - Circuit du médicament – CEM (via la plateforme Archimed Handicap)

Objectifs 2025

L'année 2025 verra les projets suivants se mettre en œuvre :

- ✓ La poursuite de l'optimisation des outils institutionnels à destination des personnes accompagnées (livret d'accueil, règlement de fonctionnement...) :
 - Développement de l'utilisation de la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC),
 - Réactualisation concernant des éléments clés tels que les absences, les modalités d'accès au dossier...
- ✓ L'optimisation de l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.
- ✓ La poursuite du travail avec l'Equipe Mobile en Prévention du risque Infectieux (EMPI) concernant la gestion du risque infectieux et notamment sur les thèmes suivants : finalisation de l'entretien des locaux, construction d'un indicateur de consommation Gel Hydro-Alcoolique personnalisé...
- ✓ La poursuite de la démarche pour répondre au Règlement Général sur la Protection des Données : finalisation du registre CEM/fonctions support pour une création du registre services à partir de 2025.
- ✓ La réalisation de l'évaluation du SAVS et SAMSAH OR via le référentiel de la nouvelle évaluation des ESMS.
- ✓ La rédaction du projet des Alizés et du projet d'établissement du CEM.
- ✓ Poursuite de la rédaction du projet de service du SAMSAH TD et rédaction du projet de service du SAMSAH OR.
- ✓ La réalisation d'audits sur le Dossier Usager Informatisé (DUI)
- ✓ Poursuite de la réalisation des cartographies des risques au niveau des ESMS.
- ✓ Réactualisation des livrets d'accueil des personnes accompagnées en y intégrant notamment les parties relative à l'INS, au DMP, MSS, RGDP, à la personne qualifiée, etc.

Les actions prévues en 2024 reportées à 2025 sont :

- ✓ Le développement de la culture de l'audit : au travers de la participation au Réseau Audits Croisés (RAC) de la FEHAP et en interne via les membres du comité de pilotage qualité. La relance du réseau RAC FEHAP a été évoquée lors de la réunion qualité FEHAP du 19 décembre 2023 mais n'a pas abouti à ce jour.
- ✓ La formalisation du suivi de la qualité de l'air : le décret qui devait paraître pour formaliser le suivi de la qualité de l'air en ESMS (initialement annoncé comme obligatoire au 1^{er} janvier 2025) a été repoussé, ce travail sera donc à mettre en œuvre en 2025.
- ✓ Le CVS qui devait renouveler ses membres en 2024, les renouvellera en 2025 en raison d'un manque de candidature pour les fonctions de représentants des parents des personnes accompagnées.

2. Plans d'actions en lien avec les évaluations

SAMSAH Toutes déficiences

Les éléments en gris relèvent des critères impératifs.			
Codification	Action	Etat d'avancement	Date de fin prévue
1.3.1. / 1.3.2. construction des règles de vie collective / modalités de fonctionnement du service	Réactualiser le Règlement de fonctionnement avec la participation des personnes accompagnées	EN COURS	31/12/2024
1.5.1. / 1.5.2. / 1.5.3. Participation des bénéficiaires	Elaborer un questionnaire de satisfaction des bénéficiaires à la sortie. Celui-ci remplacera l'enquête de satisfaction réalisée tous les 4 ans. Le traitement des données se fera annuellement avec affichage des résultats.	PLANIFIE	30/06/2024
1.5.2. Participation des bénéficiaires	Afficher les résultats des questionnaires de satisfaction	EN COURS	31/12/2024
1.15.9. Approche non médicamenteuse	Formaliser l'approche non-médicamenteuse dans les documents du service en particulier dans le projet de service.	TERMINE	31/12/2024
2.1.1. Bientraitance et éthique	Formaliser les retours d'expérience (RETEX) au niveau associatif	TERMINE	30/06/2024
2.2.6. Exercice des droits et libertés	Faire apparaître la date de version/mise à jour, en plus du numéro de version sur le règlement de fonctionnement du service dans le livret d'accueil .	TERMINE	31/12/2024
2.2.7. confidentialité des informations	Intégrer la stratégie RGPD dans le projet de service	TERMINE	31/12/2024
2.2.7. confidentialité des informations	Réaliser une information auprès des ESMS de l'association sur le devoir de discrétion et les règles de confidentialité des informations puis des rappels annuels lors de la pré-rentree	TERMINE	31/12/2024
3.6.2. Circuit du médicament	Développer la partie relative à la gestion médicamenteuse dans le projet de service	EN COURS	31/12/2024
3.6.2. Circuit du médicament	Dans la procédure relative à la gestion médicamenteuse réfléchir aux situations où le service serait amené à réaliser temporairement un accompagnement dans le cadre de la prise en charge médicamenteuse d'un bénéficiaire	TERMINE	31/12/2024
3.6.2. Circuit du médicament	Intégrer la connaissance de la procédure relative à la gestion médicamenteuse dans l'accueil des nouveaux professionnels	EN COURS	31/12/2024
3.8.1. Politique RH	Intégrer une partie sur le lanceur d'alerte dans la formation bientraitance.	TERMINE	30/06/2024
3.9.1. Politique RH	Formaliser un document unique concernant la politique QVCT associative	PLANIFIE	31/12/2024
3.12.1. Traitement des plaintes et réclamations	Intégrer la gestion des plaintes et réclamations dans le projet de service	EN COURS	31/12/2024
3.12.1. Traitement des plaintes et réclamations	Intégrer la gestion des plaintes et réclamations dans le rapport d'activité	EN COURS	30/04/2024
3.12.1. Traitement des plaintes et réclamations	Faire un bilan annuel des plaintes et réclamation dans la Commission de Relation avec les Usagers (CRU) et réaliser un affichage à destination des personnes accompagnées	EN COURS	30/06/2024
3.12.2. Communication sur le traitement des plaintes et réclamations	Préciser le mode opératoire pour la saisine des réclamations au sein du SAMSAH dans le livret d'accueil	EN COURS	31/12/2024

SESSAD

Codification	Action	Etat d'avancement	Date de fin prévue
1.2.4. Accès au dossier de la personne	Formaliser une procédure d'accès au dossier et la communiquer aux familles / représentants légaux et personnes accompagnées	EN COURS	30/06/2025
1.2.7. Sensibilisation / formation à la connaissance des droits de la personne	Faire un rappel sur la charte des droits et libertés de la personne accompagnée auprès des professionnels du service	PLANIFIE	30/06/2025
1.3.2 co-construction des règles de vie collective avec les personnes accompagnées	Réécriture du Règlement de fonctionnement du service avec relecture par les personnes accompagnées	EN COURS	31/03/2025
1.5.2 personne accompagnée actrice des instances collectives ou de tout autre forme de participation	Communiquer les résultats de la dernière enquête de satisfaction	TERMINE	31/12/2024
1.8.5. Encouragement du recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide	Réfléchir et mettre en œuvre un projet pair-aidance au sein du SESSAD	EN COURS	31/12/2025
1.11.1 définition place de l'entourage / 1.14 éducation à la santé / 1.15 approches non médicamenteuses	Intégration de ces thématiques dans la prochaine version du projet de service	EN COURS	31/12/2025
1.15.10 partenariats en santé	Réalisation d'un annuaire des partenaires sur le logiciel de DUI	EN COURS	30/06/2025
2.2.5. droit à l'image	Mettre à jour le droit à l'image	TERMINE	30/06/2024
2.4.7. adaptation du projet d'accompagnement aux risques de radicalisation	Réaliser un travail à l'échelle du service sur les risques de radicalisation	PLANIFIE	31/12/2026
2.7.3. adaptation de l'accompagnement de fin de vie et du deuil	Formation ESPERA	PLANIFIE	31/12/2025
3.6.5. sensibilisation / formation risque médicamenteux	Mettre en place une sensibilisation relative à la prévention et la gestion du risque médicamenteux	PLANIFIE	31/12/2025
3.7.2. et 3.7.3. mise en œuvre des actions de prévention et de gestion du risque infectieux	Adapter et intégrer le document du Système Documentaire Partagé relatif aux épidémies mis à disposition par l'Equipe Opérationnelle en Hygiène qui accompagne l'association et communiquer sur le contenu de ce document auprès des équipes	EN COURS	30/06/2025
3.11.1. plan de prévention et de gestion des risques maltraitance et violence	Réaliser une cartographie du risque de maltraitance	TERMINE	09/09/2024
3.14.3 exercices et retours d'expérience partagés	Mettre en place un exercice incendie sur le site du service (site de plainpalais)	PLANIFIE	31/12/2025
3.14.4. sensibilisation / formation à la gestion de crise	Inscrire les sensibilisation sur le Plan Bleu au plan de formation de l'association	EN COURS	30/09/2026

CEM

Codification	Action	Etat d'avancement	Date de fin prévue
1.3.1. construction des règles de vie collective et modalités de fonctionnement du service	Faire une nouvelle communication auprès des familles de l'établissement sur le CVS et ses missions	TERMINE	30/09/2024
1.5.2. / 1.5.3. personne accompagnée actrice des instances collectives	Faire une nouvelle communication auprès des familles de l'établissement sur l'affichage des compte-rendu du CVS et refaire le point sur la communication des CR aux familles normalement réalisée par les représentants des familles au CVS à envoyer par le Directeur adjoint	TERMINE	30/09/2024
2.4.1. adaptation du projet d'accompagnement au risque de fugue / disparition	Formaliser une procédure spécifique au risque de fugue / disparition	PLANIFIE	30/06/2025
2.4.2. adaptation du projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions	Réaliser un travail à l'échelle de l'établissement sur les addictions et conduites à risques auxquels les jeunes peuvent être confrontés	EN COURS	31/12/2026
2.4.6. adaptation du projet d'accompagnement aux risques de harcèlement	formaliser le travail à l'échelle de l'établissement sur les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse. Mettre en place une évaluation de la fragilité et des risques	EN COURS	31/12/2025
2.4.6. adaptation du projet d'accompagnement aux risques de radicalisation	Réaliser un travail à l'échelle de l'établissement sur les risques de radicalisation	PLANIFIE	31/12/2026
2.8.3. sensibilisation / formation au risque de rupture des parcours	Mettre en place des formations au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée	PLANIFIE	31/12/2026

3. Bilan de la Commission des Relations avec les Usagers (CRU)

La commission de relation avec les usagers est une instance créée au niveau associatif afin de xx. Elle est composée du directeur général, de la responsable qualité, d'un membre du bureau de l'association, de deux représentants du corps médical (un titulaire et un suppléant) et de deux représentants des professionnels d'accompagnement (un titulaire et un suppléant).

En 2024, les membres de la commission ont été renouvelés pour un mandat de trois ans. Un appel à candidature a été passé au niveau associatif pour permettre aux professionnels le souhaitant de se porter candidat pour les postes de représentants du personnel médical et de représentants du personnel d'accompagnement. Les membres ont ensuite été élus par le bureau de l'association.

La commission des relations avec les usagers mise en place début 2018 au niveau associatif n'a pas été sollicitée au cours de l'année 2024. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir une réunion en 2025 pour réaliser un bilan de son activité.

4. Bilan sur la gestion des évènements indésirables (EI)

En 2024, nous recensons **43 déclarations d'EI**. Ce résultat est en hausse de 30% par rapport à 2023 où 33 FEI avait été réalisées ; et dans le prolongement de l'évolution des déclarations lors de l'année précédente.

Cette augmentation fait suite aux rappels réalisés sur les différents sites, ce qui a permis de relancer la dynamique de déclaration.

En parallèle, nous constatons un maintien de la diminution de la déclaration d'EI sur des thématiques ne relevant pas de l'EI tels que les troubles du comportement. Seules 2 déclarations ont été annulées car elles ne relevaient pas de l'évènement indésirable et un retour est réalisé auprès du déclarant par le formulaire de déclaration de l'évènement indésirable.

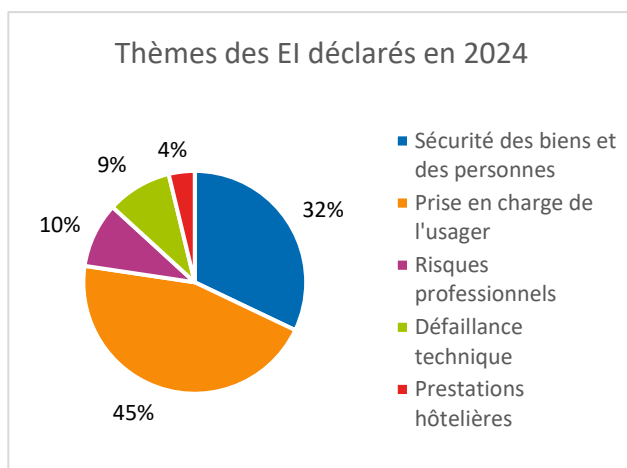
En 2024, le CEM est l'établissement qui concentre la majorité des déclarations (41/43). On recense deux fiches d'évènements indésirables sur les services (SAMSAH Orienté Rétablissement et SESSAD). On constate que les services ont toujours tendance à utiliser de manière beaucoup plus limitée le système de déclaration des EI que l'établissement, malgré une mise en place simultanée du système. Cette tendance s'explique par le fait que, dans les services, le nombre de professionnels et le circuit d'information sont plus courts. Les équipes utilisent alors d'autres canaux de communication afin de signaler et traiter ces évènements. De plus, les services n'étant pas lieux de vie, les évènements indésirables sont moins nombreux que sur l'établissement.

4.1 Répartition des évènements indésirables en 2024

L'ensemble des évènements indésirables déclarés en 2024 est réparti en 5 thèmes principaux :

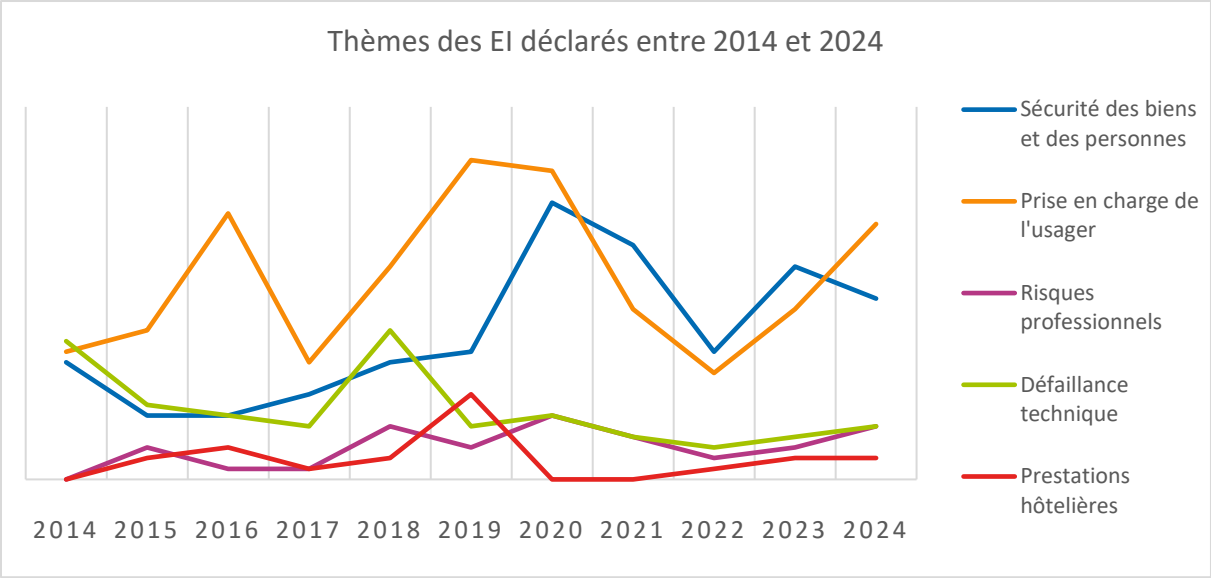
- ✓ Sécurité des biens et des personnes : *se référant à des problématiques d'appareillage ou de matériel, des disparitions de caisse, des chutes des personnes accompagnées et des problématiques de surveillance ;*
- ✓ Prise en charge de l'usager : *erreurs et oublis en lien avec le circuit du médicament, problématique en lien avec l'accueil de stagiaires, des problématiques de surveillance et chutes (qui se recoupent avec les FEI sur la sécurité des biens et des personnes), des défauts d'organisation du service, des non-respect de la procédure de contact de l'astreinte et de la violence de famille(s) envers les professionnels ;*
- ✓ Risques professionnels : *en lien avec des chutes de personnes accompagnées et un dysfonctionnement de matériel ;*
- ✓ Défaillance technique : *problème sur la régulation de la température de l'eau, dysfonctionnement de matériel et des problématiques en lien avec l'utilisation des véhicules professionnels ;*
- ✓ Prestations hôtelières : *restauration et gestion des caisses des groupes.*

Pour rappel, pour un même EI, il est possible d'identifier plusieurs thèmes. Au total, sur 43 signalements, 53 thématiques ont été identifiées.



La tendance en termes de répartition des évènements indésirables a légèrement évolué par rapport aux années précédentes. Nous observons maintenant une majorité d'EI en lien avec la prise en charge de l'usager (45% en 2024, 36% en 2023) alors que par le passé les évènements indésirables les plus nombreux étaient en lien avec la sécurité des biens et des personnes (32% en 2024 ; 44% en 2023).

Une minorité des déclarations effectuées est en lien avec les risques professionnels (10% en 2024 et 7% en 2023), les défaillances techniques (9% en 2024 et 2023) et les évènements en lien avec les prestations hôtelières (4% en 2024 et 2023).

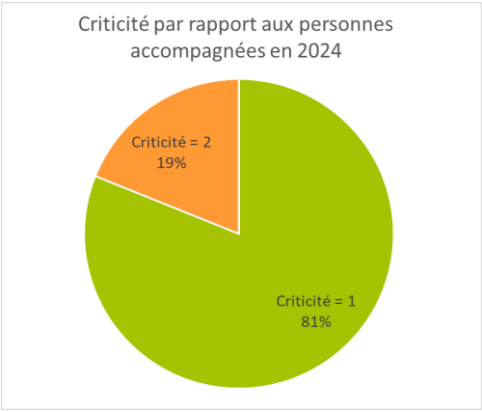


4.2 Analyse de la criticité

Dans le traitement des événements indésirables, l'analyse de la criticité est réalisée en fonction de la fréquence de l'évènement (de 1 à 4 : rare, occasionnelle, fréquente, récurrente) et de sa gravité (de 1 à 4 également : anomalie légère, anomalie modérée, anomalie sévère, menace vitale). Cette criticité est calculée sur une échelle de 1 à 3, 3 étant la plus grave. La criticité est évaluée de manière collégiale durant les comités de pilotage qualité ou, à défaut, par retour de mail des membres du comité de pilotage qualité. Elle n'est pas calculée pour les FEI annulées (2 fiches en 2024). La criticité apparaît comme ci-dessous, 1 correspondant à vert, 2 à orange et 3 à rouge.

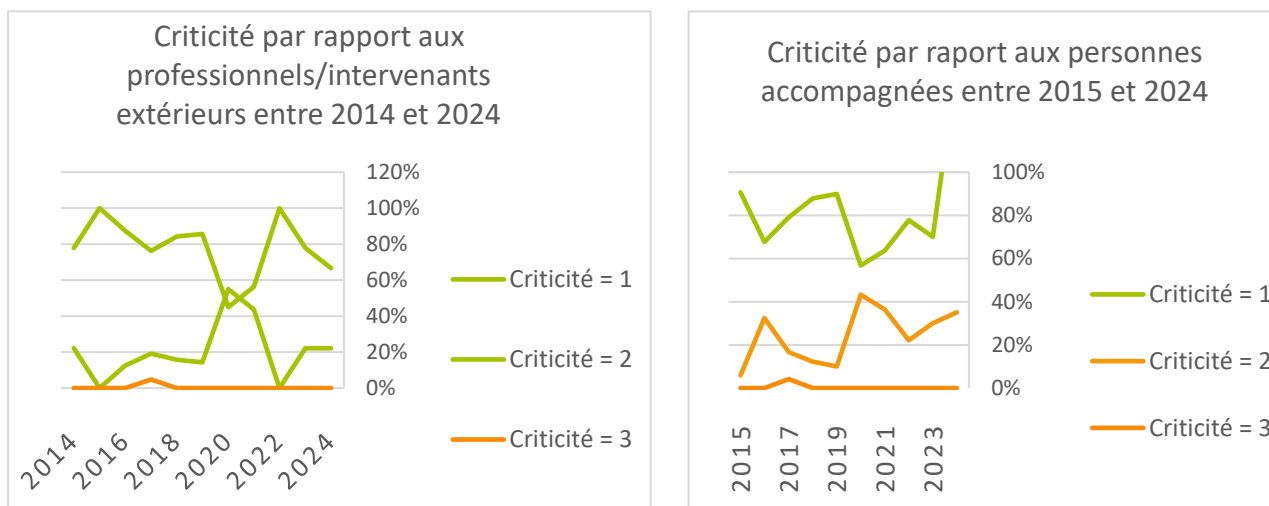
SUIVI DE LA CRITICITÉ DE L'ENREGISTREMENT N°346 DE FICHE D'ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

		Gravité pour les professionnels/intervenants extérieur (pondération)			
		1	2	3	4
Fréquence (pondération)	1	3 - 1	3 - 1	3 - 1	8 - 2
	2	3 - 1	8 - 2	8 - 2	8 - 2
	3	3 - 1	8 - 2	16 - 3	16 - 3
	4	8 - 2	8 - 2	16 - 3	16 - 3



La criticité est égale à 1 pour la majorité des événements déclarés dont l'analyse a été réalisée. Elle fait l'objet d'une analyse lorsque cela est pertinent. En effet, certains événements indésirables ne permettent pas d'identifier des risques pour les professionnels ou personnes extérieures tandis que d'autres ne relèvent pas de risques pour les personnes accompagnées.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'évolution du taux de FEI en fonction de la criticité (en pourcentage).



Ces statistiques se basent sur les FEI pour lesquelles la criticité a été évaluée.

Les événements indésirables sont gérés en direct et le plus rapidement possible par les personnes concernées en lien avec les responsables hiérarchiques et le service qualité. Ils sont ensuite repris en comité de pilotage qualité pour la validation des actions de fond ou au long cours. Chaque FEI fait l'objet d'une réponse.

4.3 Bilan des événements indésirables grave et signalements

En 2023, l'association a réorganisé son suivi des événements indésirables graves et signalements afin de pouvoir réaliser un bilan annuel de ces événements. Ainsi, nous recensons 7 événements indésirables graves et signalements au niveau associatif. Ces signalements et EIG sont répartis de la manière suivante :

- 4 signalements sur le CEM
 - o 3 signalement à l'ARS en lien avec les personnes accompagnées
 - o 1 signalement à l'ARS relatif à une contamination du réseau d'eau chaude sanitaire à la Légionelles.
- 3 signalements sur les services adultes
 - o 1 signalement au procureur sur le SAMSAH
 - o 1 signalement à l'ARS et 1 signalement au procureur sur le SAVS
 - o Aucun signalement sur le SAMSAH OR
- 0 signalement sur le SESSAD.

Bilan des plaintes et réclamations

En 2023 l'association a également formalisé son suivi du recueil des plaintes et réclamations permettant de réaliser un bilan global sur l'année. Le suivi global ayant été mis en place progressivement sur l'année au sein de l'établissement et des services, il ne saurait être exhaustif pour cette première année.

Ainsi, l'association recense un total de 13 plaintes et réclamations réparties de la manière suivante :

- 4 plaintes et réclamations ont été adressées au SESSAD.
- 1 plainte/réclamation sur les services adultes (SAMSAH, SAMSAH OR et SAVS)
- 8 sur le CEM

B. Suivi du CPOM

En 2024, l'association a démarré la préparation de son nouveau CPOM 2026-2030 qui sera contractualisé avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental. Cette préparation prend la forme d'un autodiagnostic qui sera finalisé en 2025 pour une signature du nouveau CPOM prévue pour le 31/12/2025.

L'autodiagnostic s'articule en trois parties : Dans un premier temps, il aborde le positionnement d'Accueil Savoie Handicap dans son environnement, puis un bilan de l'état d'avancement des fiches actions du CPOM 2020-2024, prolongé sur 2025. Enfin, la troisième partie sera consacrée à la formalisation d'une proposition de fiches actions pour le futur CPOM en lien avec les actions obligatoires de la bibliothèque de l'ARS, dans le cadre du nouvel outil e-care et des orientations et du projet stratégique « ASH 2035 » de l'association.

1. Méthode

D'un point de vue méthodologique, l'autodiagnostic CPOM est issu d'une démarche coconstruite avec les parties prenantes au travers de :

- Le pilotage par un groupe projet constitué de l'ensemble des cadres techniques, hiérarchiques et des administrateurs du bureau d'ASH
- Le déploiement du Séminaire ASH 2035
- Les apports des professionnels ressources/experts sur des thématiques particulières.
- L'information des Instances représentatives du personnel (IRP).
- L'information de l'ensemble des professionnels de l'association.
- L'information des usagers et du Conseil de la vie sociale (CVS).
- La validation du Bureau de l'association.

L'autodiagnostic s'appuie sur plusieurs documents et fait référence à des lectures et textes du secteur médico-social. L'ensemble des documents et données internes étayant l'autodiagnostic figurent en annexes.

2. Focus Séminaire 2035

Objectifs :

Le Séminaire ASH2035 a été souhaité par le bureau de l'association avec deux objectifs : D'une part, faire émerger des lignes de force pour construire ensemble l'avenir de l'association à moyen et long terme. D'autre part, réaliser l'autodiagnostic d'ASH en vue de la formalisation du prochain CPOM.

La réflexion en commun a été organisée sous la forme de 6 matinées suivies d'un déjeuner partagé, déployées entre janvier et décembre 2024. Ce, en faisant travailler ensemble les membres du bureau et l'ensemble des cadres techniques et hiérarchiques de l'association sur des thématiques partagées. Ces séances de travail servent à la projection des orientations de l'association pour les 5 à 10 ans à venir. Les réflexions engagées et les résultats de ce séminaire ASH2035 permettront d'inscrire dans la durée l'action de l'association.

Animation :

Sous la conduite du Président, chaque séance est animée par des cadres de l'association en fonction de la thématique de la séance, avec la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs ou l'invitation d'autres professionnels de l'association si besoin.

Restitution :

Deux rapporteurs (un membre du bureau et un cadre) sont mobilisés pour chaque séminaire afin d'élaborer une première restitution orale en fin de séance. Par la suite, avec l'appui des services qualité et projet/développement, une synthèse écrite sera rédigée, accompagnée d'un SWOT relatif à la thématique travaillée. Les documents ainsi établis serviront à la production de notre autodiagnostic à destination des tutelles dans le cadre de la négociation de notre futur CPOM.

En parallèle à la préparation de l'autodiagnostic, le service qualité continue le suivi des indicateurs CPOM qui fait partie de ses attributions depuis 2021.

C. Déploiement de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

Accueil Savoie Handicap a démarré la formalisation de sa démarche RSO depuis 2022. Le plan d'action final a été validé en bureau durant le dernier semestre 2023. Dans cette partie nous ferons le point sur l'avancée du déploiement des différentes actions sur l'année 2024.

Le plan RSO associatif a été validé lors du bureau de l'association 2023. À la suite de cela, les premières actions ont été déployées.

Action n°2 : Repenser le cahier des charges et le fonctionnement du service cuisine - CEM. *En cours*

En 2024, la commission restauration du CEM a été relancée permettant aux jeunes et aux familles de s'exprimer sur différentes thématiques telles que la nutrition, la transmission des menus aux familles et la satisfaction vis-à-vis des menus proposés en lien avec la diététicienne, la responsable qualité, un représentant de la cuisine, un médecin pédiatre et la direction de l'établissement.

En parallèle, en lien avec le marché SARA dont Accueil Savoie Handicap est adhérente, nous avons démarré un travail autour de la sous-action n°2 de cette action, à savoir, se faire accompagner par un acteur local spécialisé pour travailler autour du fonctionnement et du cahier des charges de la cuisine. Dans ce cadre, le marché SARA nous mis en lien avec un cabinet spécialisé en alimentation et nutrition afin de réaliser une visualisation des prestations, un état des lieux du fonctionnement de notre cuisine et d'en dégager un plan d'action permettant d'améliorer la qualité gustative et nutritionnelle des repas que nous proposons tout en réduisant notre empreinte sur l'environnement et en visant les objectifs de la loi Egalim. La première réunion a eu lieu en décembre 2024 et la visualisation des prestations est prévue pour début 2025.

Action n°4 : Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux économies d'énergies. *En cours*

Le projet en partenariat avec des étudiants de Gestion Administrative et Commerciale (GACO) de l'IUT de Chambéry qui s'est terminé mi-2024 a permis d'aboutir à la proposition de contenu pour une newsletter RSO associative. Le contenu des premiers numéros sera finalisé début 2025 pour un lancement de la newsletter courant 2025 ou début 2026.

En complément, deux actions de sensibilisation aux économies d'énergie organisées avec l'ASDER ont permis de former 50 salariés du CEM sur cette thématique.

Des zones de gratuités ont également été mises en place sur les différents sites afin de permettre aux professionnels puis personnes accompagnées de déposer et récupérer des vêtements de manière totalement gratuite. Les tissus et vêtements non récupérés ont été donnés à des associations pour être réutilisés et/ou valorisés.

Action n°5 : Déployer un plan de réduction des émissions de gaz à effets de serre. *En cours*

Cette action inclut les sous-actions relatives au :

- Plan éco-mobilité : le déploiement du plan éco-mobilité s'est poursuivi sur 2024 notamment avec la poursuite de l'animation de l'utilisation des VAE sur le site de Plainpalais, la communication en interne sur le plan d'actions, le travail autour des tableaux multimodaux, etc.
- Diminution de la consommation énergétique des bâtiments : En 2023, l'association a obtenu les résultats de la pré-étude régulation chauffage débutée l'année précédente. Cela a abouti à une présentation du rapport identifiant les points critiques de perte d'énergie, les différentes possibilités d'amélioration, leur impact en termes de diminution des consommations énergétiques et le coût de mise en œuvre de ces actions d'amélioration.
En 2024 a travaillé sur un plan d'action permettant de prioriser les travaux à réaliser. Ces actions incluent notamment l'isolation des toits des bâtiments et des boiseries, l'étude de la possibilité de mise en place d'une production de chaleur renouvelable, etc.
- Lutte contre la déperdition de l'eau : Durant l'été 2024, le CEM a mandaté le prestataire Egua pour la réalisation d'un diagnostic complet des réseaux d'eau des bâtiments de l'établissement. Ce diagnostic a été réalisé au regard de la problématique récurrente de légionnelles sur les différents réseaux. La

restitution a eu lieu le 20 septembre et a permis de mettre en avant différentes propositions de travaux et d'aménagement. Un accompagnement à la réalisation a été formalisé et les premiers travaux seront réalisés durant l'été 2025.

Action n°6 : Valoriser les espaces verts des 3 sites d'ASH. *En cours*

La prise en compte des enjeux environnementaux et la connaissance du monde du vivant sont des piliers pédagogiques forts depuis quelques années au CEM. Nous développons une triple approche de notre écosystème à travers des ateliers pédagogiques, éducatifs mais aussi rééducatif. Ainsi, en 2023, le projet du jardin en TEP (Thérapeutique, Educatif, Pédagogique) a vu le jour.

Porté et animé par une équipe pluridisciplinaire, ce jardin est le lieu idéal pour une déclinaison d'ateliers divers :

- En effet, les jeunes doivent pouvoir se ressourcer dans un espace apaisant mais aussi explorer leurs possibilités motrices dans cette dimension thérapeutique.
- Ce jardin permet également aux équipes pédagogiques d'envisager tout le processus végétal et de sensibiliser aux métiers de l'environnement et des espaces verts.
- Enfin les équipes éducatives investissent cet espace comme un lieu d'exploration sensorielle pour favoriser les interactions sociales.

Action n°8 : Renforcer la démarche RGPD. *En cours*

La rédaction du registre RGPD du CEM - Direction Générale et fonctions supports est toujours en cours et sera finalisée sur 2025. L'objectif est de lancer la réalisation de ce même registre pour les services de l'association. En complément, des premières sensibilisations sur la sécurisation des données personnelles et la confidentialité des informations ont été réalisées en 2023 et poursuivies sur 2024. A ces formations est venu s'ajouter un registre de suivi des demandes d'accès au dossier. Une procédure à ce sujet sera formalisée en 2025.

Pour finir l'adresse email du DPO a été créé afin de permettre à toute personne qui le souhaite prendre directement contact avec la personne référente en matière de RGPD.

Action n°9 : Informer les salariés sur les risques « métier ». *En cours*

En 2024, la collaboration avec le CSE a été poursuivie et a permis la révision de la méthode de travail entre le service qualité et les membres du CSE afin de gagner en efficacité. Cette nouvelle méthode sera mise en œuvre à partir de 2025.

Action n°10 : Consolider la démarche RSO. *En cours*

Définition des moyens dédiés à la RSO et mise en place du plan d'actions.

En 2024, une stagiaire communication est venue appuyer l'association pour les éléments de communication en lien avec la RSO. Elle sera rejointe en janvier 2025 par une volontaire en service civique qui participera au déploiement de plusieurs actions du plan RSO.

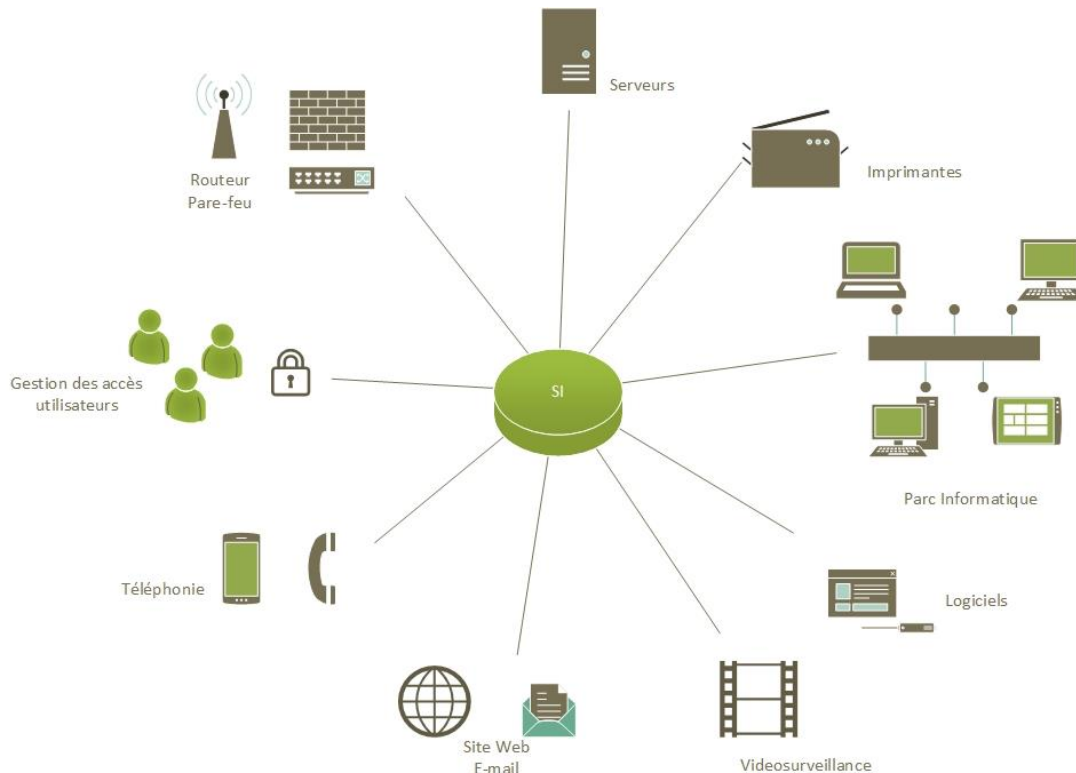
Action n°11 : Valoriser la démarche RSO. *En cours*

L'association a déployé la mise en place de panneaux d'affichages dédiés aux actions RSO sur trois sites (CEM, Plainpalais et Warens). Sur le site de Cognin, les locaux permettant l'affichage étant assez restreints, ces informations ont été intégrées sur les panneaux d'affichages existants.

En complément, différentes présentations de la démarche RSO ont été réalisées auprès des salariés et du bureau de l'association (avancement du plan d'actions).

III. Systèmes d'informations

Les systèmes d'Information au sein de ASH :



L'année 2024 a été une période d'évolution significative et d'engagement continu dans le domaine des systèmes d'information (SI) et de la sécurité informatique. Voici un aperçu de nos réalisations clés :

1. Maintien en condition opérationnel du Système d'Information

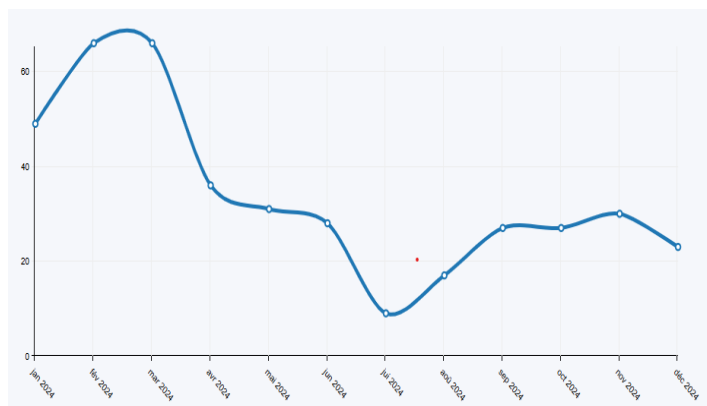
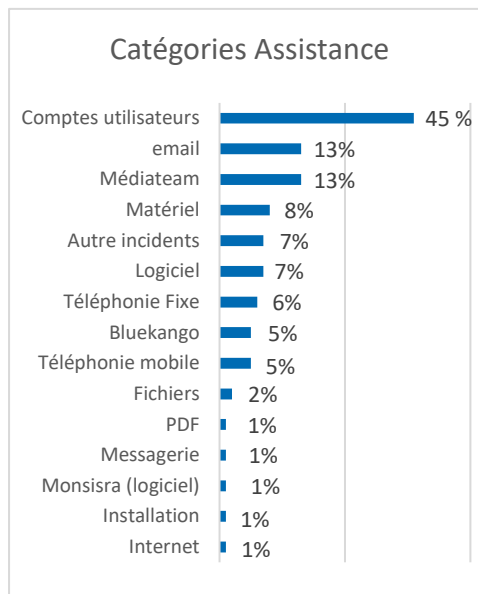
L'équipe est constituée d'un responsable SI à temps plein, complété par l'intervention régulière (2 jours par mois) d'un prestataire expert, assurant ainsi une coordination fluide et un SI disponible tout au long de l'année.

- Support Informatique : 244 tickets créés en 2024.

Mise en place d'un système de tickets pour les demandes auprès du service technique

- Adaptation du logiciel de tickets informatiques pour le service technique
- Formation du service technique avec phases de tests
- Formation des utilisateurs habilités à saisir des tickets.

- Support Logistique : 165 tickets créés en 2024



Le SI traite une grande variété de demandes, toutefois, la gestion des comptes utilisateurs et e-mail représentent la moitié des sollicitations. Le Si s'est efforcé de répondre rapidement et de manière efficace à toutes les demandes, cela dans le but d'apporter un soutien aux professionnels.

2. Renforcement de la Sécurité Informatique

La sécurité de nos systèmes a été au cœur de nos préoccupations, avec des actions régulières de sensibilisation et une veille attentive.

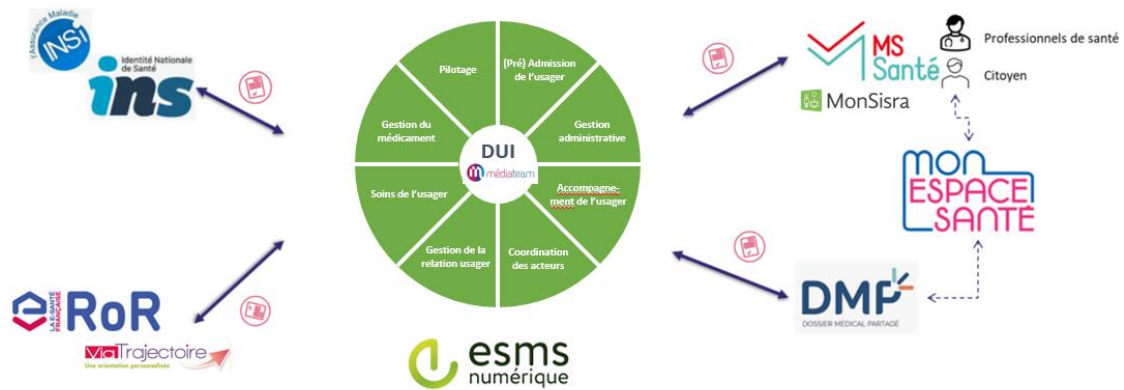
3. Modernisation et Expansion

- Parc PC :
 - Poursuite et finalisation de l'installation des PC dans les classes.
 - Total du parc informatique au 31/12/2024 : 152 postes.
- Téléphonie mobile :
 - Mise en place de forfait mobile Free Pro, avec une gestion centralisée via une interface unique.
 - 17 lignes mobiles au 31/12/2024
 - Remplacement du matériel obsolète et acquisition de smartphones plus adaptés à l'usage quotidien des professionnels.

4. Projets, études, réalisations

- ESMS 2023
 - Nos établissements ont été retenus pour l'acquisition et la mise en conformité de notre Dossier Usager Informatisé (DUI).
 - Préparation du déploiement prévu pour courant 2024
 - Constitution des équipes de pilotage
 - Coordination du projet
 - Etudes et préparations pour la mise en place des services socles :
 - Identité Nationale de Santé (INS)
 - Dossier Médical Partagé (DMP)
 - Messagerie Sécurisée de Santé.

Un Dossier Usager Informatisé interopérable avec ...



- Poursuite du travail de documentation du SI, cartographie des équipements, rédaction de notes techniques, rédaction de tutoriels destinés aux utilisateurs...
- Sécurité Informatique :
 - Proposition d'une nouvelle charte informatique
 - Campagne de renouvellement des mots passes utilisateurs en appliquant de nouvelles règles de sécurité.
 - Sécurisation des accès (suppressions des comptes inactifs, travail sur la matrice des droits...) Réponse à un appel à candidature dès l'Agence Régionale de santé pour audit sécurité informatique, nous avons été retenus, l'audit aura lieu en 2024.